



INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

ENQUETE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE
CHEZ LES MOBA-GURMA (NORD-TOGO)

Volume 2

CARACTERISTIQUES
ET EVOLUTION DES MENAGES

CENTRE ORSTOM
DE LOME
(TOGO)

M. PILON

1989

Centre ORSTOM de LOME

**ENQUETE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE
CHEZ LES MOBA-GURMA (NORD-TOGO)**

**Volume 2
CARACTERISTIQUES ET EVOLUTION DES MENAGES**

M. PILON

1989

RESUME

Après avoir souligné les divers niveaux de structuration de la société moba-gurma, sur les plans social, économique, politique et religieux, l'auteur situe la place qu'y occupe l'entité "ménage", laquelle correspond à l'unité de base de production et de consommation. A partir des données d'une enquête socio-démographique, réalisée en 1985 en pays moba-gurma (dans l'extrême Nord-Togo), sont ensuite analysées diverses caractéristiques des chefs de ménage et des autres membres (âge, sexe, état matrimonial...), la taille et la composition des ménages; ainsi que les facteurs déterminant leur "cycle de vie" et leur évolution.

Les ménages, essentiellement sous la responsabilité des hommes, ont une taille moyenne de 9,4 personnes. Les ménages nucléaires représentent 38% du total, et moins d'un quart (23,2%) si l'on exclut ceux dont le chef est polygame. Les structures familiales prédominantes sont celles de type "élargi" (60,7%), avec notamment 32,1% des ménages comprenant au moins un "noyau familial secondaire"; ceux composés d'une seule personne sont un cas rare (1,1%). Le "cycle de vie" des ménages apparaît fortement influencé par leur mode de constitution (héritage ou séparation). Les différences observées entre les populations moba-gurma (ou entre les parties est et ouest de la région), quant à la composition des ménages et à leur évolution, renvoient à une différenciation au niveau de la dynamique démographique et de l'évolution socio-économique de ses populations.

MOTS-CLES : Ménage, famille, groupe domestique, démographie, Afrique de l'Ouest, Togo, milieu rural, Moba, Gurma.

SUMMARY

Having pointed out the different levels of social, political, economic and religious structuring of Moba-Gurma society, the author examines the position of the "household" which corresponds to the basic unit of production and consumption. Derived from data of a socio-demographic survey carried out in 1985 in Moba-Gurma land (extreme north of Togo), which was based on the last population census of 1981, several topics are analysed : characteristics (such as age, sex, marital status) of "heads of household" and others members, size and composition of the "households", factors determining their life cycle and its evolution.

The "households", essentially headed by men, present an average size of 9,4 people. The nuclear, monogamous "households" account for 23,2% only of the total (this percentage increases to 38% if polygyny is considered). Extended families are the most frequent (60,7%), with 32,1% of "households" including at least one "secondary nucleous family "; and those with a single person are rather rare (1,1%). The life cycle is strongly influenced by the way in which a household is created (inheritance or separation). The differences observed between Moba and Gurma populations (or between the eastern and western parts of the region), as to the composition of the "households" and its evolution, reflect a differentiation at the level of the dynamics of demography and of the socio-economic evolution.

KEY WORDS : household, family, domestic group, demography, West Africa, Togo, rural area, Moba, Gurma.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| AVANT-PROPOS | 1 |
| I. LE MENAGE AU SEIN DE LA SOCIETE MOBA-GURMA | 3 |
| 1. Les diverses unités de rattachement des individus au sein de la société moba-gurma | 5 |
| 1.1. Le <i>bouolu</i> , le clan | 5 |
| 1.2. Le <i>yaamul</i> , le lignage | 8 |
| 1.3. La <i>naag</i> , unité de résidence et lieu de production et de consommation | 10 |
| 1.4. Une imbrication des niveaux de référence et des lieux de pouvoir, donc des espace de vie | 15 |
| 2. Le ménage et la concession : confrontation avec la réalité | 19 |
| II. CARACTERISTIQUES DES MENAGES EN 1985 | 21 |
| 1. Les chefs de ménage | 23 |
| 1.1. Les femmes chefs de ménage | 23 |
| 1.2. Les hommes chefs de ménage | 23 |
| 2. Les individus dans les ménages | 29 |
| 2.1. Caractéristiques démographiques de la parenté : âge, sexe et état matrimonial | 33 |
| 2.2. Le noyau familial d'appartenance des enfants | 35 |
| 3. Composition et taille des ménages | 37 |
| 3.1. La composition des ménages | 37 |
| 3.2. La taille des ménages | 39 |
| 4. Les types de ménages | 41 |

| | |
|---|-----|
| 5. A propos du cycle de vie des ménages | 49 |
| 5.1. Type de ménage et âge du chef de ménage | 49 |
| 5.2. Type de ménage et mode de constitution | 51 |
| 5.3. Les transitions des ménages | 59 |
| 5.4. Circulation et changements d'état des individus au sein des ménages | 62 |
| 5.5. En guise de conclusion | 66 |
| 6. Facteurs de différenciation des types de ménage : essai de catégorisation des ménages | 67 |
| 7. A propos de quelques facteurs de différenciation | 77 |
| 7.1. Densité de population et situation foncière | 77 |
| 7.2. Différences entre Moba et Gurma, entre les parties est et ouest de la région | 80 |
| III. L'EVOLUTION DES MENAGES | 83 |
| 1. De 1970 à 1985 : une comparaison difficile | 85 |
| 2. A propos de l'évolution de la "séparation" et de la différenciation entre Moba et Gurma | 91 |
| 3. Interrogations sur l'avenir | 95 |
| CONCLUSION GENERALE | 99 |
| BIBLIOGRAPHIE | 105 |
| INDEX DES TABLEAUX | 107 |
| INDEX DES FIGURES ET CARTES | 109 |
| ANNEXES | 111 |
| Tableaux annexes | 113 |
| Codification des structures familiales | 125 |

AVANT - PROPOS

Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche intitulé "nuptialité, fécondité et reproduction sociale chez les Moba-Gurma du Togo".

Ce programme a donné lieu à la réalisation, en 1985, d'une première enquête socio-démographique, en milieu rural exclusivement, dans la préfecture de Tône au Nord-Togo.

Une première partie expose les différents niveaux d'organisation, sociale, économique, politique et religieuse qui structurent la société moba-gurma puis, la place qui revient à l'entité "ménage".

Dans une deuxième partie -de loin la plus conséquente-, sont successivement analysés différents aspects des ménages : les caractéristiques des individus (et notamment des chefs de ménage); la composition, la taille et la structure (les types) des ménages; et enfin, les facteurs déterminant leur "cycle de vie".

La troisième et dernière partie tente d'abord de retracer et d'expliquer les évolutions passées, pour ensuite s'interroger sur celles à venir.

I.

LE MENAGE

AU SEIN DE LA SOCIETE MOBA-GURMA

1. LES DIVERSES ENTITES DE RATTACHEMENT DES INDIVIDUS AU SEIN DE LA SOCIETE MOBA-GURMA

La société moba-gurma relève d'une structure de type clanique et lignager, avec la patrilinéarité et la patrilocalité comme règles de filiation et de résidence.

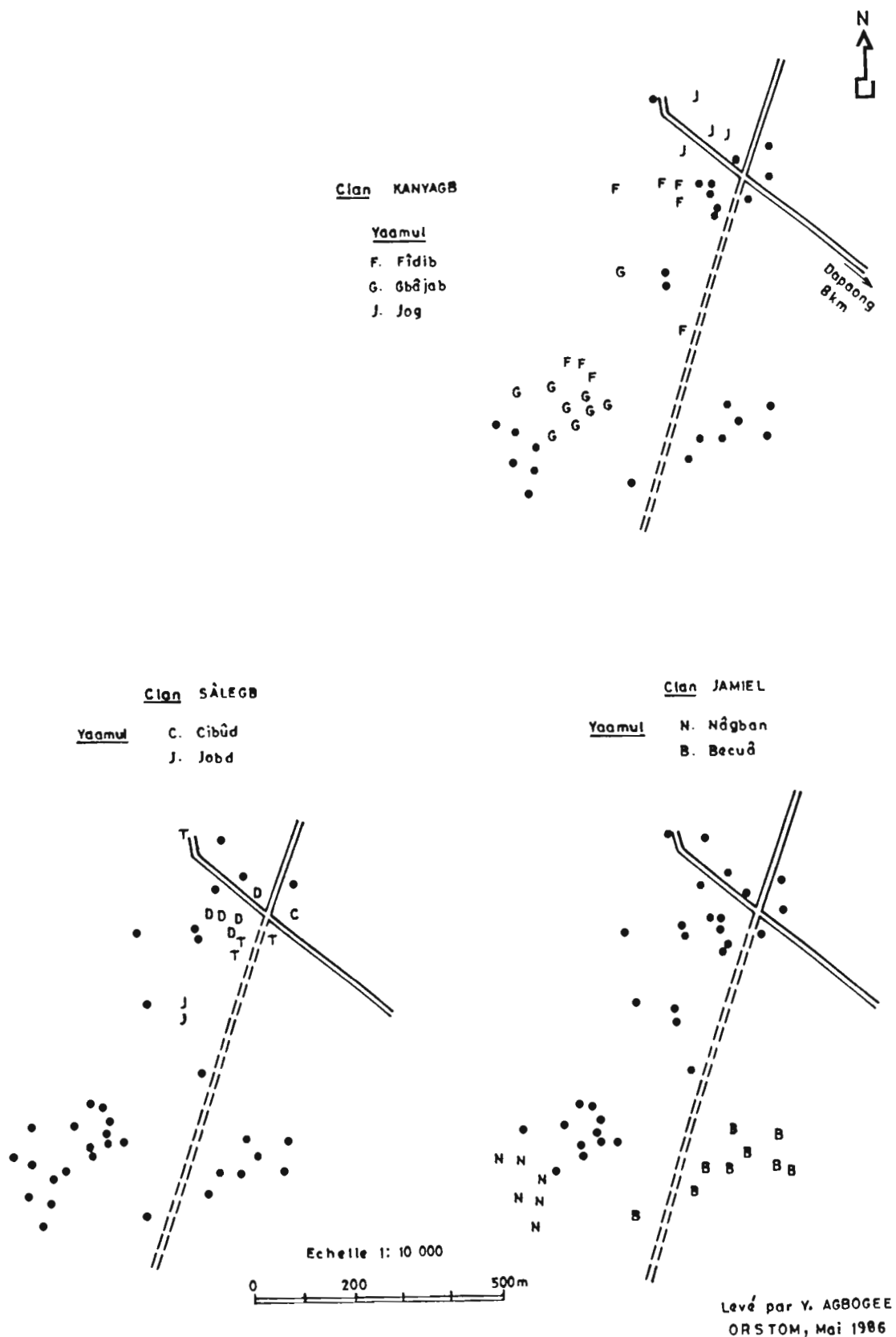
1.1. Le *buolu*, le clan

Le clan constitue le référent essentiel sur les plans, social (notamment matrimonial), politique, foncier et religieux.

Toutes les personnes qui se réclament d'un même ancêtre mythique (on ne peut établir le lien généalogique) relèvent du même clan, elles s'identifient notamment par le respect d'un même interdit alimentaire et des scarifications spécifiques. C'est sur cette base clanique que s'est faite l'histoire du peuplement moba-gurma (Zwernemann, 1977), et l'on peut aujourd'hui dénombrer plus de deux cents clans (Pontié, *comm. orale*). Chaque clan possède son grand *tîgban*, fétiche enfoui en terre là où s'était installé (ou était apparu) l'ancêtre fondateur du clan. La plupart des clans s'étant dispersés géographiquement avec le temps, de nouveaux *tîgban*, issus du premier, ont été enfouis là où chaque membre migrant du clan s'est retrouvé premier occupant des lieux. C'est la présence du *tîgban* qui atteste du droit de propriété, un droit de type collectif et inaliénable, renfermant une dimension sacrée très importante en rapport avec le système religieux moba-gurma (de Surgy, 1983). Traditionnellement, la terre ne peut se vendre et on ne peut pas refuser de prêter de la terre à un "étranger" (tout membre d'un autre clan) venant en demander pour s'installer avec sa famille. Au regard de la société moba-gurma, il ne s'agit dans ce cas que d'un droit d'usage qui se maintient au fil des générations, mais il faudrait que le bénéficiaire commette une faute très grave pour se voir retirer toutes ses terres¹. Quand plusieurs clans vivent ainsi sur le même terroir, ils se répartissent généralement en quartiers plus ou moins éloignés (de quelques dizaines de mètres à plusieurs kilomètres ; la figure I.1 illustre plutôt une situation de relative proximité, dans une zone de forte densité). Cette dispersion géographique des clans et la logique d'appropriation des terres font que, sans doute presque tous les clans sont tantôt dans la position de "propriétaire" -parce que premiers occupants-, tantôt dans celle d'emprunteur.

1- Cette logique foncière traditionnelle se voit depuis plusieurs années et va se voir de plus en plus mise à l'épreuve, dans un contexte de pression croissante sur la terre qui exacerbe les conflits fonciers, et face à la logique de la réforme agro-foncière de 1974, qui stipule que la terre appartient à celui qui la cultive (Folli, 1982).

Figure I.1 : Localisation des concessions (*naag*) d'un village, selon leur clan (*buolu*) et lignage (*yaamul*) d'appartenance (village de Naagbaon, en pays moba).



Certains clans, jadis très puissants (sur le plan politico-militaire) ont pu se ménager des réserves foncières importantes, mais d'une manière générale le paysage foncier ne révèle pas une situation de forte inégalité, d'accumulation foncière sur une base clanique.

La cohabitation de plusieurs clans sur un même terroir va par ailleurs de pair avec la règle de l'exogamie clanique, qui confère au clan un rôle fondamental dans le jeu social et politique. Accueillir des "étrangers" sur son terroir, c'est rendre possible des mariages dans un espace relativement restreint, et ainsi faciliter les rencontres (les funérailles sont un moment particulièrement important), les relations d'échanges, notamment de travail, entre les communautés. L'invitation sur culture (*krapogl*), par exemple, est une occasion privilégiée pour les alliés et les futurs alliés de manifester par leur aide aux travaux agricoles, leur attachement et leur intérêt pour la famille qui invite. Il en est de même lors des funérailles. Bien que des données concrètes nous manquent, on peut penser que durant l'ère précoloniale, les aires matrimoniales devaient être dans la plupart des cas relativement restreintes géographiquement. L'histoire du peuplement moba-gurma a été jalonnée de nombreux conflits, entraînant une instabilité politique permanente : installation, par la conquête, des Gurma à partir du XVIIIème siècle, guerres contre les Tchokossi, mais aussi conflits armés entre clans moba-gurma. Par le biais de l'exogamie clanique, le mariage est au centre du jeu politique qui est un rapport de force permanent entre clans. L'alliance matrimoniale signifie une alliance politique. La logique de l'échange qui caractérise le système matrimonial moba-gurma renvoie à des relations de réciprocité, de méfiance et d'équilibre entre clans (Pilon, 1984). Entre autre justification, l'échange est souvent présenté comme un moyen de s'assurer contre les mauvais traitements éventuels à l'endroit d'une femme "donnée" à un autre clan, par la menace de représailles à l'encontre de celle reçue. L'échange est aussi le moyen de renforcer une alliance et/ou des liens d'amitié. Il participe enfin à l'équilibre politique entre clans, qui passe par un équilibre démographique dans un contexte où la puissance -militaire- d'un clan se mesure au nombre de ses membres. Un proverbe moba dit en effet, que "le clan qui est nombreux est un clan qui est fort". Une femme donnée en mariage à un autre clan contribue à sa croissance démographique, il faut donc qu'une autre femme de celui-ci vienne la "remplacer" pour rétablir l'équilibre. En contrepoint de la règle d'exogamie clanique, des interdits de mariage avec certains clans peuvent intervenir suite à des conflits dont l'origine peut être de nature matrimoniale (un "problème de femmes").

Le clan, qui représente l'entité organisationnelle centrale de la société moba-gurma, constitue pour l'individu un niveau, un espace de référence essentiel et à plusieurs titres. Plus qu'ethnique, l'identification sociale est avant tout clanique. L'occupation de l'espace et l'accès à la terre, en un lieu donné, sont déterminés par

l'appartenance clanique. Et celle-ci, pour une large part, conditionne la vie matrimoniale de tout individu.

Le chef de clan, qui est le plus vieux de la plus ancienne génération, exerce en conséquence un certain nombre de pouvoirs. En tant que responsable de tous les fétiches du clan et notamment du grand *tigban*, il occupe la fonction de "chef de terre", c'est lui qui officie lors des cérémonies qui concernent l'ensemble du clan. Il a en charge les intérêts du clan. Ainsi doit-il être tenu informé des mariages qui se concluent à l'intérieur de son clan, car il peut avoir à intervenir dans la prise de décision pour faire prévaloir les intérêts du clan. Il peut, par exemple, susciter la création ou le renforcement d'une alliance avec tel clan et, inversement, empêcher la conclusion de mariages avec tel autre à cause de conflits antérieurs. Si des problèmes de revendication de propriété de terre surviennent, ils seront portés devant les chefs de clan concernés.

En parallèle à l'organisation clanique de la société moba-gurma, il nous faut souligner l'existence de chefferies. A. de Surgy note à ce propos :

"Ce n'est que secondairement, semble-t-il, sur un modèle d'Etats voisins (Mamprusi, Gurmantché, Anufo²) ou en souvenir de leur pays d'origine, et pour se donner une structure politique capable de faire front à la domination ou aux incursions guerrières étrangères (notamment celles des Anufo) que des représentants de divers clans venus habiter à proximité relative les uns des autres, non contents de faire acte d'allégeance au lignage du premier occupant du sol, "maître de la terre", choisirent de se donner çà et là un chef ayant autorité sur eux tous (...)" (de Surgy, 1983, p10).

Si certaines chefferies ont pu jouer un rôle politique important à certains moments de l'histoire des Moba-Gurma, elles n'ont cependant pas supplanté la prégnance des clans dans la logique d'organisation de la société moba-gurma.

1.2. Le *yaamul*, le lignage

Chaque clan se compose de *yaamul*³, terme qui signifie littéralement : grand-mère/matrice (sein). Appartiennent au même *yaamul* tous les descendants d'une même aïeule (*puokpelk*), que l'on situe généralement au niveau de la cinquième génération. Si cette segmentation se fait par les femmes (par le biais de la polygynie), il reste que le

2-Ce terme désigne aussi les Tchokossi

3-Un autre terme *yaaluolu* est aussi parfois employé. Nous l'avons surtout entendu dans des villages du sud-ouest de la préfecture de Tône, vers la frontière ghanéenne.

yaamul porte le nom du premier fils de cette aïeule et que l'appartenance se fait de toute façon par la filiation patrilinéaire.

Pour A. de Surgy, ce regroupement est issu de la procédure divinatoire selon laquelle "seules cinq cordelettes divinatoires sur huit sont utilisées pour identifier des niveaux généalogiques d'ancêtres", et constitue ainsi un "groupe du culte autonome" (*Op. cit.*, 1983, p. 134-135). Mais il identifie le *yaamul* à une branche de lignage, réservant le terme de lignage à l'ensemble des descendants de la mère d'un ancêtre de huitième génération et qu'il dénomme *dieog* ou *naaktieb* (*Op. cit.*, 1983, p. 138). Cette distinction, qui relève essentiellement du domaine religieux, n'apparaît pas dans le schéma de l'organisation sociale moba-gurma tel qu'il ressort des multiples entretiens ayant porté sur ce sujet. Le *yaamul*, par contre, est systématiquement cité et remplit des fonctions précises. Nous n'allons considérer par la suite que cette seule entité et lui réserver le terme de lignage.

Les membres d'un même *yaamul* peuvent se trouver dispersés, mais ils habitent généralement à proximité les uns des autres sur le même terroir (voir l'exemple de la figure I.1). Quand plusieurs *yaamul* d'un même clan vivent sur un même terroir, c'est le plus âgé des chefs de *yaamul* qui représente alors le clan et défend les intérêts de tous ses membres.

Si un *yaamul* relève du clan "maître de la terre", il lui revient alors de gérer sa propre réserve de terre sous la responsabilité du chef de *yaamul* qui, comme pour le clan, est le plus vieux de la plus ancienne génération. C'est lui qui, en premier lieu, interviendra dans les conflits fonciers impliquant l'un de ses membres.

Le *yaamul* revêt une importance particulière en ce qui concerne l'organisation des mariages. En effet, selon la coutume moba-gurma, les hommes d'un même *yaamul* doivent se marier par génération successive, en commençant par la plus ancienne et par rang d'âge au sein de chacune, du plus âgé au plus jeune. Le chef de *yaamul* apparaît ainsi comme le véritable ordonnateur des mariages. Si ce n'est pas lui qui initie une nouvelle alliance, il devra en tout cas être nécessairement consulté et pourra à l'occasion s'y opposer.

Il peut par ailleurs jouer un rôle économique en tant que responsable d'un troupeau de boeufs, acquis au fil des ans, qui constitue un capital destiné à n'être utilisé qu'en cas de besoin au niveau du *yaamul*.

Ce point nous amène à parler d'un niveau inférieur de regroupement d'individus, celui qui concerne tous les descendants d'un même père, le *baalug* (un segment de lignage), qui revêt une certaine importance sur les plans économique et religieux, à travers la personne du fils aîné. A la mort d'un père en effet, c'est le fils aîné qui va gérer les biens accumulés par le défunt et notamment le troupeau de boeufs. C'est également lui qui sera seul habilité à officier pour toute cérémonie et tout sacrifice

relatifs à son père. A l'issue des funérailles de ce dernier, et une fois devenu "chef de famille", il doit installer un autel particulier, *tâ-kpaal* ("pierre plantée" ou "pierre gardienne")⁴. Le père défunt joue en effet un rôle central dans la communication avec les différents ancêtres, constituant pour tout descendant la voie d'accès obligée au monde invisible (A. de Surgy, 1986, p. 15-16).

1.3. La *naag*, unité de résidence et lieu de production et de consommation

Dénommée dans le langage courant par les termes de "concession" et de "soukhala"⁵, la *naag* constitue le seul regroupement physiquement repérable dans l'espace. Traditionnellement, elle se compose schématiquement d'un ensemble de constructions circulaires, faites en "banco" et recouvertes d'un toit de chaume, qui sont disposées circulairement autour d'une cour intérieure et reliées entre elles par un mur. Chaque *naag* est entourée d'un espace cultivé plus ou moins grand -qui comprend au moins "les champs de case"-, ce qui renforce son caractère d'autonomie résidentielle et produit un habitat, dans l'ensemble, très dispersé.

La composition des personnes habitant une même *naag* est très variable. Il s'agit généralement d'un homme (le chef de *naag*, le *naagdaâ*) avec sa ou ses femmes et leurs enfants non mariés, qui constituent en quelque sorte la structure de base. Elle s'élargit très souvent s'élargit à d'autres personnes; Ce peuvent être :

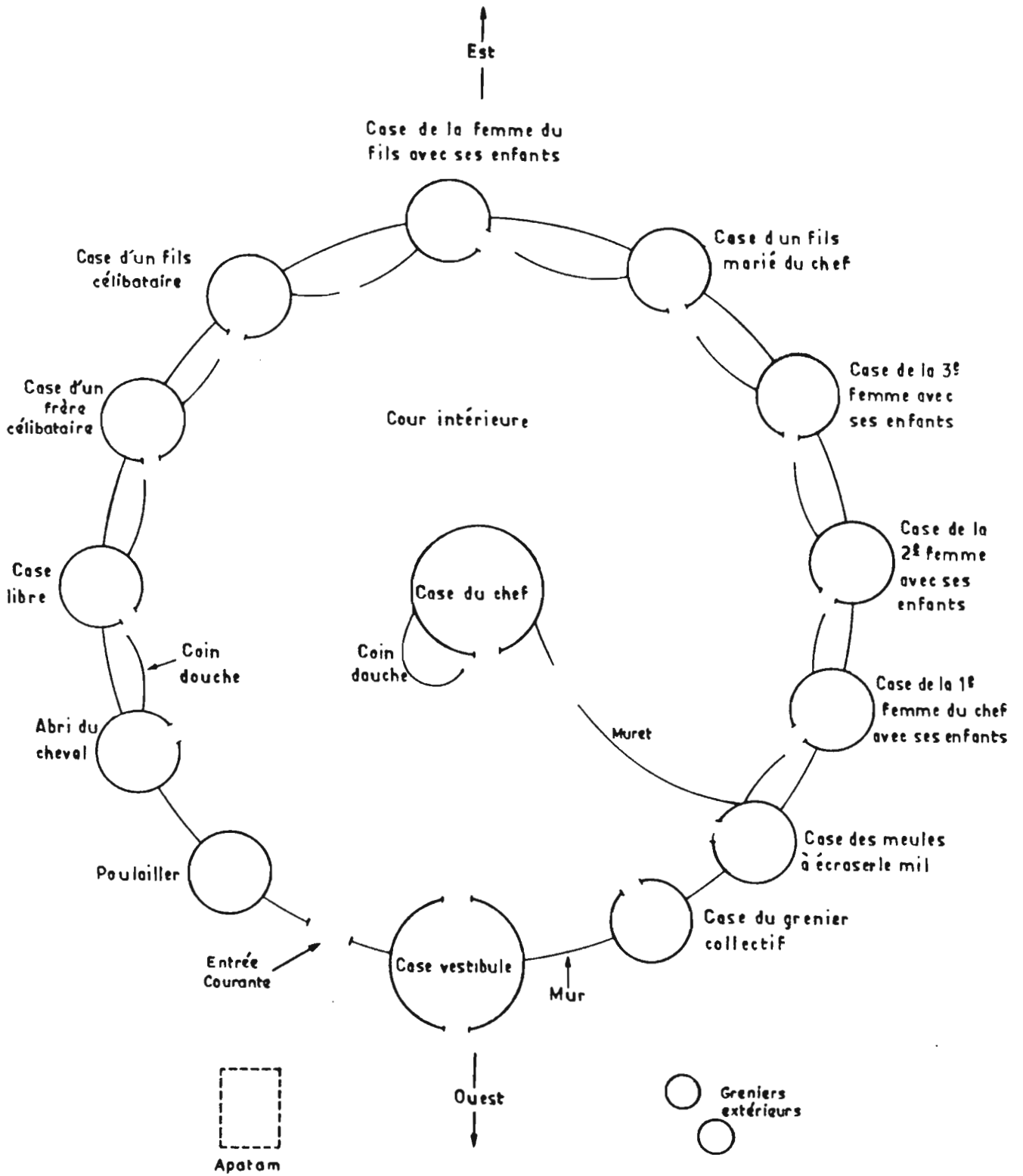
- la mère et/ou la (les) marâtres, et autres descendants ;
- un ou plusieurs fils mariés avec leur(s) femme(s) et leurs enfants ;
- un ou plusieurs frères, neveu(x) ou autre(s) parent(s), célibataire(s) ou marié(s) avec leur(s) femme(s) et leurs enfants ;
- d'autres apparentés (soeurs célibataires, enfants laissés en garde, ...).

Selon leur statut du moment, déterminé par leur lien de parenté avec le chef de *naag*, leur âge et leur état matrimonial, ces personnes occupent une place spécifique au sein de la *naag*. L'agencement général d'une *naag* se présente de la manière suivante (à partir d'un exemple relevé en pays gurma, voir figure I.2) :

4-Encore appelé *tâ-jwal*, "pierre montagne" ou parfois *dùgn* (De Surgy, 1983, p. 176)

5-Terme dioula qui est utilisé dans toute la zone sahélienne

Figure I.2 : Schéma descriptif d'une *naag*. Village de Kantindi, en pays gurma.



- l'entrée dans la *naag* se fait normalement par la "case vestibule" (*naakuug*), possédant donc deux ouvertures toujours orientées d'est en ouest (porte extérieure), et ce pour des raisons d'ordre religieux (Lamboni, 1980). Si la case vestibule peut servir à parquer les animaux domestiques pour la nuit, elle remplit avant tout une fonction sociale et religieuse importante. C'est en principe dans celle-ci que le chef de *naag* reçoit les visiteurs et les "étrangers", que se tiennent les conseils de famille et autres réunions importantes. Lieu abritant certains autels dédiés aux ancêtres, la case-vestibule intervient souvent dans le déroulement des diverses cérémonies (certaines phases des mariages, des funérailles...).

Il existe souvent une autre entrée, percée dans le mur joignant les cases, juste à côté de la case-vestibule. Elle sert pour les allées et venues courantes.

Viennent ensuite, à partir de la droite de la case-vestibule :

- la case abritant le grenier collectif (*bûbodieog*), "case la plus secrète et qui enferme l'abondance" (de Surgy, 1983, p. 80). Outre le grenier, dont est tiré une partie du mil quotidien et en priorité celui réservé aux usages rituels, cette case recèle les divers outils agricoles traditionnels (la daba, la houe) et un autel, *bàlu*, à qui l'on demande notamment "de repousser le mal qui est entré dans l'habitation et d'y engendrer du bien" (*Op. cit.*, 1983, p. 82) ;
- la case des meules à écraser le mil (*nînâ dieog*) ;
- la case de la première femme du chef de *naag* avec ses jeunes enfants (*naakpel dieog*) ;
- les cases des éventuelles autres femmes du chef avec leurs jeunes enfants (*puobig dieog*) ;
- la case de la mère (*yaayaa dieog*) ;
- la case du premier fils marié (*bijakpel dieog*) puis celle(s) de sa (ses) femme(s) avec leurs enfants ; et de même pour des frères mariés ;
- la case des autres fils célibataires (*naasem dieog*) ;
- éventuellement une case libre (*diyaan*) ;
- la ou les cases destinées aux animaux (boeufs, cheval, volaille).

Quant à la case du chef de *naag* (*sîsi dieog*), elle peut se trouver à côté de celle de sa première femme ou, le plus souvent, au centre de la concession, divisant alors celle-ci en deux cours (*lijobiug* et *lijog*), la deuxième donnant sur les cases des femmes et en principe damée ; un muret peut en marquer la séparation.

Toutes les cases d'habitation sont adjointes d'un coin douche (*luolu*).

Les femmes font la cuisine à l'intérieur de leur case ou juste à côté.

Les abords de la *naag* peuvent comprendre, outre l'habituel apatam souvent adossé à un arbre et couvert par des tiges de mil ou des grandes herbes :

- d'autres greniers collectifs et individuels;
- une case pour les poteries -des femmes- (*tiemaajon*);
- une case pour les porcs (*duo dieog*);
- une case et une aire de battage (*fiel* et *jalg*).

Outre les autels mentionnés ci-dessus, d'autres se trouvent répartis en différents endroits -à l'intérieur et/ou sur le mur extérieur des cases, et à l'extérieur de la *naag*- et de nature individuelle ou familiale (*saab-yêdu*, *baabebl*, *yêmon*, *yêdong*, *jini*)⁶.

Cette description schématique de la composition "traditionnelle" d'une *naag* connaît évidemment des variantes dans la réalité, certaines plus simplifiées, d'autres plus complexes.

La présence des greniers introduit la dimension économique de la *naag*, qui constitue en effet le lieu privilégié de la production et de la consommation. Outre le caractère de résidence commune, la *naag* regroupe en effet toutes les personnes qui travaillent ensemble sur les mêmes champs collectifs et tirent leur nourriture quotidienne du (des) même(s) grenier(s) collectif(s), et ce sous la responsabilité du chef de *naag*, le *naagdaâ*. Celui-ci prélève chaque matin dans le grenier collectif la quantité de mil nécessaire à la préparation des repas, et le donne à sa première épouse chargée de le redistribuer, en parts égales, aux autres femmes, qui prépareront chacune leur repas auquel chacun goûtera.

L'organisation du travail agricole et des autres activités est essentiellement basée sur la division sexuelle et le rapport aîné/cadet. Les travaux de défrichage, de labour, de sarclage, puis de coupe des tiges de mil lors des récoltes reviennent en principe aux hommes. Le semis, le sarclage sur les "champs de case", le transport des récoltes sont réalisés par les femmes. Mais celles-ci ayant en outre la charge de la préparation des repas et des autres activités domestiques, elles doivent assurer la culture des condiments nécessaires à la cuisine (ce qu'elles font sur les champs de case), s'occuper de transport de l'eau et du bois (ce qui peut représenter plusieurs heures par jour). Les jeunes filles aident leur mère dans ces tâches, tandis que les garçons s'occupent plutôt de la surveillance des animaux et des cultures.

6-Se reporter aux travaux de A. de Surgy pour une présentation détaillée des différents autels (de Surgy, 1983 et 1986).

Une fois leur charge de travail effectuée sur les champs collectifs, sorte d'obligation envers le groupe, les membres adultes (les femmes depuis quelques décennies) peuvent cultiver un champ personnel, dont la production (principalement des cultures de rente) leur revient.

Ce sont les femmes par ailleurs qui préparent la bière de mil (*dam* ou plus communément "tchakpalo"), fabriquent la majeure partie des poteries⁷, et assurent la quasi-totalité du petit commerce sur les marchés.

La *naag* correspond donc à l'exploitation agricole, unité de résidence, de production et de consommation, et la notion de "groupe domestique"⁸ apparaît la plus appropriée pour désigner l'ensemble des personnes qui la compose.

Le chef de *naag*, en principe un homme et le plus vieux de la plus ancienne génération, possède certains pouvoirs. En premier lieu, avoir ce statut signifie un pouvoir de décision sur le plan économique (répartition des terres entre champs collectifs et individuels, choix du système cultural, organisation du travail, distribution des ressources et enfin utilisation des revenus). Accéder à ce statut, c'est passer d'un état de dépendant -de cadet- à un état d'indépendance économique -d'ainé-.

Par ailleurs, si comme nous l'avons vu, l'organisation des mariages se fait en principe au niveau du *yaamul*, de nombreuses alliances sont en fait initiées par les chefs de *naag*. Le vécu des alliances matrimoniales se traduit surtout à ce niveau de la *naag*, par des relations d'entraide, d'assistance et d'échanges basées en partie sur le principe de la réciprocité (notamment lors des travaux agricoles et des funérailles). Aussi les conflits sont-ils fréquents -et ils le sont de plus en plus- entre les chefs de *naag* et de *yaamul*, à cause de divergences d'intérêts et de stratégies. Un chef de *yaamul* s'était par exemple opposé au mariage d'une fille, arrangé entre un chef de *naag* et celui d'un autre clan, parce qu'il destinait celle-ci à un autre clan en "remboursement d'une dette de femme" contractée à une génération antérieure.

A l'échelle de la *naag*, le contrôle de l'accès aux femmes revêt aussi une dimension économique importante. En effet, pour le chef de *naag*, tout homme célibataire est un dépendant obligé, une force de travail précieuse. Si leur mariage entraîne un accroissement de cette force de travail, il constitue aussi un risque de segmentation du groupe, risque accru lors de l'accès à la polygamie par ces dépendants.

7- Les hommes en fabriquent également (voir C. Mullen Kreamer, 1989).

8- La situation décrite renvoie à celle exposée par C. Meillassoux sous le concept de "communauté domestique" (Meillassoux, 1982).

Enfin, le chef de *naag* exerce un pouvoir religieux sur l'ensemble des personnes dont il a la charge. C'est lui qui va aller consulter le devin (voir plus loin), qui officie lors de toute cérémonie et de tout sacrifice relatifs à son groupe.

Une nuance doit être apportée à cette présentation de la *naag*. La situation décrite ci-dessus est la plus simple, celle où l'unité de résidence coïncide avec l'unité de production; mais il arrive en fait qu'une *naag* abrite plusieurs unités de production, plusieurs groupes domestiques.

Chaque groupe travaille alors sur ses propres champs collectifs et possède ses propres greniers collectifs : chacun est indépendant économiquement, même si des relations privilégiées (d'entraide, d'échanges) existent entre eux. Au niveau de l'habitat, un mur ou une habitation marque la séparation entre les groupes et surtout, chacun possède sa case-vestibule, sa propre entrée. Cette situation concerne souvent des frères qui, pour des raisons fort diverses ont préféré se "séparer", mais tout en restant dans la même *naag*, alors que le processus habituel de la séparation conduit le dépendant à aller créer plus loin sa propre *naag*. Comme nous le verrons plus loin, ce phénomène de segmentation des groupes domestiques constitue un élément important de la dynamique sociale, économique, mais aussi démographique de la société moba-gurma.

1.4. Une imbrication des niveaux de référence et lieux de pouvoir, donc des espaces de vie.

Dans la logique de ce schéma global d'organisation de la société moba-gurma, seuls les chefs de clan ont une position d'aîné "absolue". Pour tous les autres individus, chacun a au-dessus de lui au moins un aîné, et le plus souvent un cadet en dessous (SEDES, 1976). En d'autres termes, presque tout le monde est le cadet de quelqu'un, suivant les circonstances. Si, sur le plan économique, un chef de *naag* ayant son père vivant ou des frères plus âgés, fait figure d'aîné et possède ainsi un certain pouvoir, il ne l'est plus sur les plans religieux et matrimonial.

Aux différents niveaux d'organisation correspondent des pouvoirs spécifiques qui peuvent se trouver plus ou moins dispersés, entre plusieurs personnes et dans l'espace.

Tout individu, identifié par son statut au sein de la société moba-gurma (appartenance ethnique, clanique, de *yaamul*, âge, sexe, état matrimonial, et fonction exercée), va selon les circonstances (politiques, sociales, religieuses et économiques), se référer à tel niveau, s'adresser à telle personne; ce qui pourra lui occasionner des déplacements plus ou moins importants.

Il faut mentionner ici un autre type de pouvoir, situé en dehors de ce schéma d'organisation. Il s'agit de celui du devin, le *jaba*. Le *jaba* est celui qui, au terme d'une

initiation particulière, est capable d'exercer la divination moba-gurma appelée *jabaat*, par la manipulation des huit cordelettes divinatoires (*gbani*).

Comme le souligne A. de Surgy,

"Ce jabaat fait à ce point corps avec leur société qu'il en est indissociable (...). Il est indispensable au mariage, aux funérailles et à la préparation de toute cérémonie religieuse. On y fait appel pour toute espèce de maladie, de dérangement, d'insatisfaction, de mauvais rêves, etc., en cas de voyage, de déplacement de son habitation ... et même pour savoir s'il convient de vendre ou de ne pas vendre une tête de bétail.

De plus, il ne s'agit pas là d'une forme de conseil ou de thérapie proposée parmi d'autres à une population inquiète de son sort, mais d'une voie irremplaçable de reconstitution permanente du tissu social imposée à tous par fidélité aux aïeux".

(A. de Surgy, 1983, p. 11).

Mais, avec la colonisation puis la création de l'Etat-nation issue de l'Indépendance, la société moba-gurma se trouve impliquée dans d'autres niveaux d'organisation et de référence, reliée à de nouveaux pouvoirs, confrontée à de nouvelles logiques et valeurs (sociales, économiques, religieuses, politiques et culturelles).

L'administration coloniale a procédé au découpage administratif du territoire en "cercles", subdivisés en "cantons" regroupant les "villages". Pour ces deux derniers niveaux étaient nommés des "chefs" issus du "milieu". Le village renvoyait plus ou moins au mode de regroupement de la population, le canton ayant des limites sans correspondance aucune avec l'organisation traditionnelle moba-gurma⁹. L'imposition de cette structuration administrative totalement étrangère à la société, et les pouvoirs attribués par l'administration coloniale à ces nouveaux chefs -surtout aux chefs de canton- (essentiellement le prélèvement de l'impôt, l'approvisionnement en main d'oeuvre au titre du travail obligatoire (pour la construction des routes, des ponts...) et un pouvoir juridictionnel coutumier), font qu'encore aujourd'hui la détermination de l'appartenance à tel village ou tel canton pose très souvent problème. Ainsi, bien que résidant "objectivement" dans les limites de tel village et tel canton, certains individus disent-ils "dépendre" du chef d'un autre canton (Lévi & Pilon, 1988).

Cette organisation administrative est toujours en vigueur, avec quelques changements de découpage et de termes. Les "cercles" sont devenus "circonscriptions" puis "préfecture"¹⁰, et cinq "régions économiques" ont été créées au lendemain de l'indépendance. Par ailleurs, un nouveau système judiciaire a été mis en place, avec

9- Et on peut douter de l'opérationnalité de la définition du canton retenue par l'administration coloniale, à savoir : *"le canton est un regroupement de villages de même souche ou ayant des affinités linguistiques"* (Journal officiel, 1945).

10- Elles sont au nombre de 21 depuis la loi du 23 juin 1981.

l'existence dans chaque préfecture d'un tribunal "moderne". Des structures de "développement rural" ont également vu le jour.

Ces différentes structures, relais du pouvoir central et chargées d'appliquer dans le domaine les concernant les lois et orientations de celui-ci, constituent ainsi des niveaux de référence et des lieux de pouvoir nouveaux, destinés à se substituer au schéma "traditionnel" dans une logique de construction et d'administration d'un Etat-nation "moderne". Citons par exemple, la mise en place en 1974 d'une réforme agrofondcière et la promulgation en 1980 d'un code togolais des personnes et de la famille.

C'est dans ce contexte d'ensemble, en rapport avec ces systèmes d'imbrications de divers niveaux de référence avec chacun ses lieux de pouvoir, que se définissent les différents espaces de vie d'un individu, qu'il faut repalcer toute décision, individuelle ou collective, et de toute nature, y compris démographique.

Unité résidentielle et économique de base de la société moba-gurma, le groupe domestique constitue le lieu privilégié de la reproduction démographique et sociale, où s'affrontent les logiques individuelles et collectives, mais qu'il convient de toujours resituer dans leur relation d'interdépendance avec les autres niveaux, si l'on veut bien comprendre les ressorts de la dynamique de cette société.

2. LE MENAGE ET LA CONCESSION : CONFRONTATION AVEC LA REALITE

Le projet de réalisation d'une enquête démographique, renouvelée sur la base du recensement de 1981, pose le problème de l'opérationnalité des notions de "ménage" et "concession".

D'après le manuel d'instruction aux agents recenseurs,

"un MENAGE ordinaire est un ensemble de personnes apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé CHEF DE MENAGE et dont les ressources ou dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour ou la même concession"

et la "concession" se compose de "bâtiment(s) ou construction(s), clôturé(s) ou on, généralement à usage d'habitation et pouvant abriter un ou plusieurs ménages"

(Direction de la Statistique, 1981).

La vérification sur le terrain de la réalité de ces deux définitions et de la manière dont elles ont été appliquées lors de la collecte des données censitaires, a montré que ces deux notions de concession et ménage correspondent bien à la double réalité résidentielle et économique de la *naag* et du "groupe domestique", telle que décrite précédemment. Seules quelques corrections ont dû être apportées lors de la phase de collecte de notre enquête (Lévi & Pilon, 1988).

Dans la suite de cette rédaction, les termes de "ménage" et de "concession" seront prioritairement employés, dans un souci de simplification et d'homogénéisation du vocabulaire par rapport à la plupart des travaux démographiques traitant des "ménages" ou de la "famille" en Afrique.

Les données de notre enquête confirment l'impression première d'une faible fréquence des cas de concessions abritant plusieurs ménages : 4,6 % des concessions sont concernées, soit encore 9,5 % de l'ensemble des ménages (tableau I.1).

Tableau I.1 : Répartition (%) des concessions et des ménages selon le nombre de ménages par concession en 1985.

| Nombre de ménages | Concessions | Ménages |
|-----------------------------|------------------------|------------------------|
| 1 | 95,4 | 89,5 |
| 2 | 3,0 | 5,7 |
| 3 | 1,3 | 3,6 |
| 4 | 0,3 | 1,2 |
| Total (effectif) | 100,0 (624) | 100,0 (665) |

Les tailles moyennes sont en conséquence peu différentes 9,4 personnes par ménage et 10,1 par concession.

Dans la plupart des cas, il s'agit de deux frères qui, bien que séparés résident dans la même concession.

L'essentiel de l'analyse qui suit sera centrée sur l'unité "ménage", avec une distinction éventuelle selon le rang du ménage au sein de la concession (la faiblesse des effectifs concernés limite rapidement cette possibilité de distinction).

L'analyse des données du recensement de 1981 à l'échelle de toute la préfecture, aurait pu nous permettre de les confronter avec nos résultats et nous fournir des informations complémentaires très intéressantes. Cela s'avère malheureusement impossible. En effet, d'après les données censitaires, la taille moyenne des concessions pour l'ensemble de la préfecture de Tône serait de 55,5 personnes, pour une taille moyenne des ménages de 8,3 ; il y aurait ainsi 6,7 ménages en moyenne par concession. Si la taille moyenne des ménages est cohérente, les valeurs concernant les concessions sont par contre aberrantes¹¹. La confrontation de ces résultats avec les questionnaires de base et les cahiers de zone de dénombrement utilisés lors du recensement -lesquels ont été correctement remplis- amène à conclure à un problème au moment de l'exploitation des données, qui rend donc inutilisables les résultats censitaires relatifs aux concessions.

11- Le problème est le même pour les autres préfectures, et notamment celle de la Kéran, avec un nombre moyen de personnes par concession de 128...!

II.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES

EN 1985

1. LES CARACTERISTIQUES DES CHEFS DE MENAGE

Tout d'abord, le caractère masculin du statut de chef de ménage est nettement affirmé, puisque 96,7% des ménages ont un homme à leur tête (figure II.1, tableau annexe II.1). Les résultats du recensement de 1981 pour la préfecture de Tône (milieu rural, ménages moba-gurma), bien que légèrement plus faibles (94,7%), restent concordants.

1.1. Les femmes chefs de ménage

Le faible effectif des femmes chefs de ménage (22), empêche une analyse statistique normale. Cependant, les traits principaux qui caractérisent ces femmes, également révélés par l'approche qualitative, ressortent clairement : la plupart sont veuves, relativement âgées (les deux tiers ont 50 ans et plus); elles sont toutes analphabètes¹ (tableau II.1). Le fait qu'une forte majorité d'entre elles ne soit pas originaire du village, témoigne des règles d'exogamie clanique et de virilocalité qui caractérisent le système matrimonial moba-gurma, et d'une circulation des personnes à travers la région qui s'est certainement accrue, en intensité et en distance.

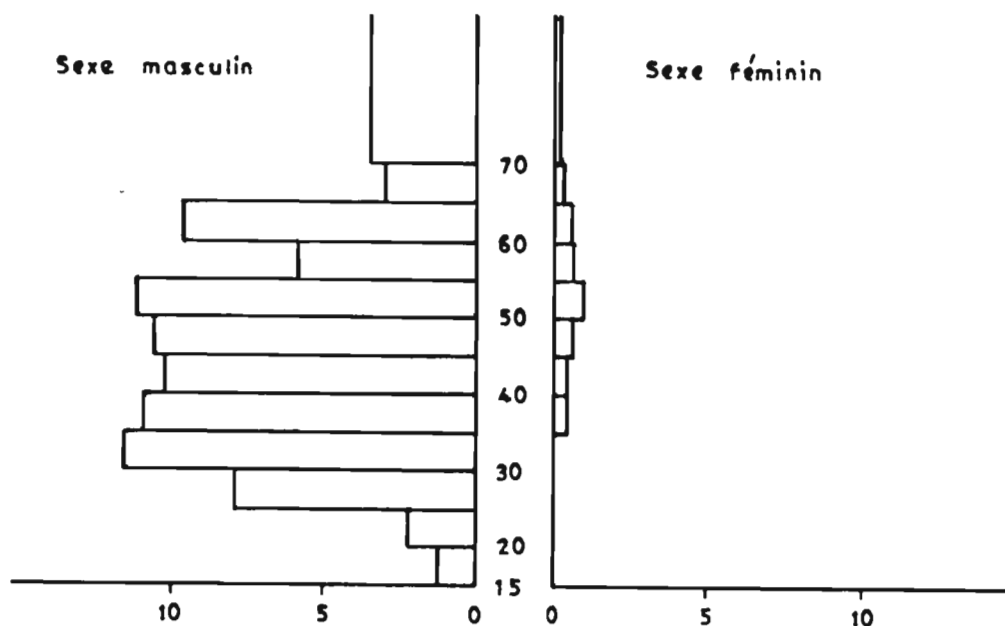
1.2. Les hommes chefs de ménage

Leur structure par âge est plutôt vieille : seulement 11,2% des chefs de ménage sont âgés de moins de 30 ans et près de la moitié (45,2%) ont 50 ans et plus (figure II.1). L'absence d'état civil conjuguée au problème de mémorisation et au biais "classique" d'un vieillissement aux âges élevés pour des raisons de prestige social, permet d'expliquer la forte proportion de la tranche des 70 ans et plus qui apparaît excessive.

En terme de profil, l'âge moyen des chefs de ménage est de 49,1 ans. D'après le questionnaire socio-économique qui leur fut soumis, l'âge moyen d'accès au statut de chef de ménage est de 35,8 ans et l'âge médian de 35,3 ans.

1- Le milieu rural de la préfecture de Tône présentait au recensement de 1981, l'un des plus forts taux d'analphabétisme du Togo (88,2%) et l'un des plus faibles taux de scolarisation (27,4%), avec une sous-scolarisation féminine marquée (14,7%).

Figure II.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage (enquête 1985; source tableau annexe II.1).



Ces résultats, mis en parallèle avec le calendrier de la nuptialité masculine (âge moyen au premier mariage de 24,5 ans pour la période 1980-85), montre déjà que le mariage n'est pas une condition suffisante pour accéder au statut de chef de ménage. Cela suggère également qu'un certain nombre d'hommes mariés se trouvent donc dans une situation de dépendance à l'égard d'un chef de ménage.

La situation matrimoniale des chefs de ménage correspond à leur structure par âges, elle ne présente pas de particularité (tableau II.1). Seulement 4,1% des chefs de ménage sont célibataires; le taux de polygamie, plus élevé que pour l'ensemble des hommes mariés (43,1% contre 36,1%) tient à leur structure par âge, plus vieille, car les taux par groupe d'âges sont à peu près les mêmes (figures II.3). La polygamie étant étroitement liée à l'âge, il est normal que les chefs de ménage, qui sont en moyenne plus âgés que les autres hommes, soient davantage polygames.

Figure II.2 : Répartition par groupe d'âges des chefs de ménage masculins selon l'état matrimonial. (enquête 1985, source tableau annexe II.2).

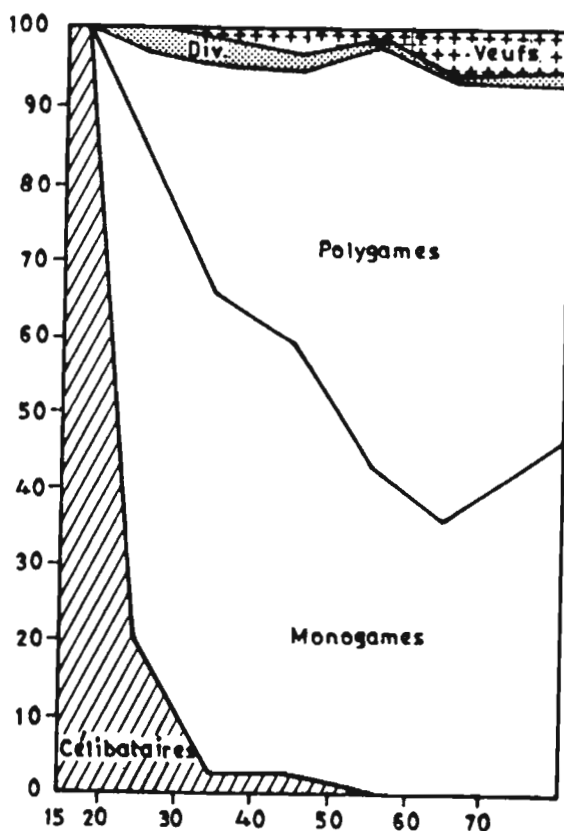


Figure II.3 : Taux de polygamie par groupe d'âges, pour l'ensemble des hommes mariés et pour les chefs de ménage. (Enquête 1985, source tableau annexe II.3).

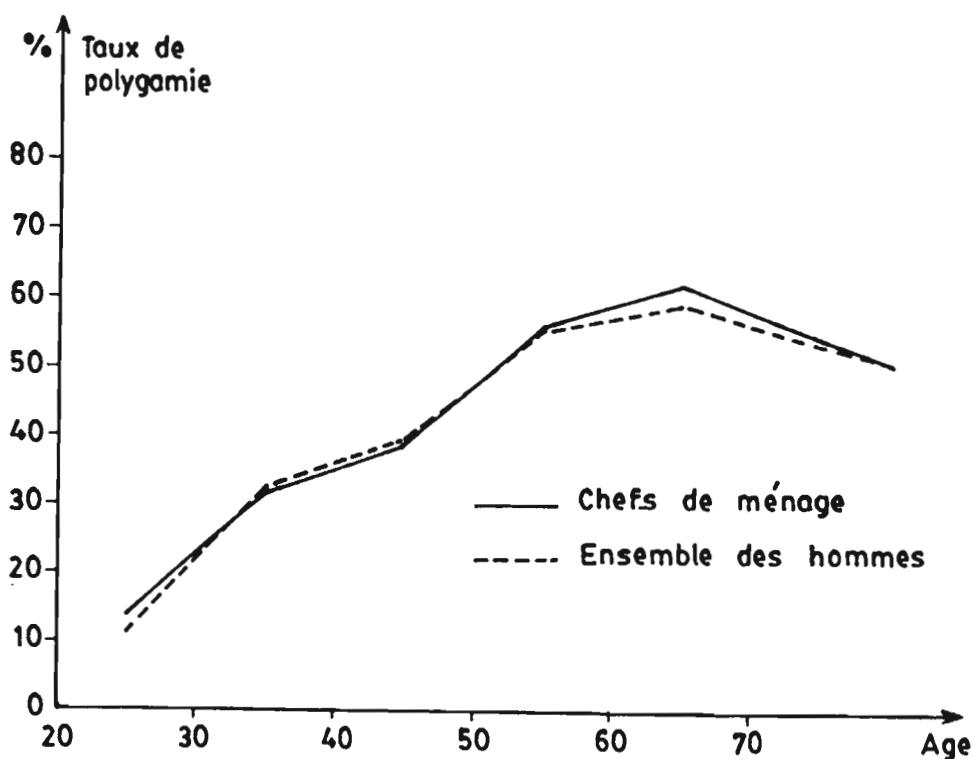


Tableau II.1 : Caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage, selon le sexe (enquête 1985).

| Caractéristiques | Chef de ménage | |
|--------------------------|----------------|----------|
| | féminin | masculin |
| LIEU DE NAISSANCE | | |
| Village | 14*% | 84% |
| Préfecture | 81*% | 15% |
| Autre | 5*% | 1% |
| RELIGION | | |
| Animiste | 96*% | 96% |
| Chrétien | 4*% | 2% |
| Musulman | - | 2% |
| INSTRUCTION | | |
| Sachant lire-écrire | - | 10% |
| Niveau sup à la 6è | - | 1% |
| ETAT MATRIMONIAL | | |
| Célibataire | - | 4% |
| Monogame | 9*% | 52% |
| Polygame | 14*% | 39% |
| Veuf | 68*% | 3% |
| Divorcé | 9*% | 2% |
| AGE MOYEN | 53 ANS* | 49 ANS |
| TAUX DE POLYGAMIE | - | 43% |
| Effectif | 22 | 643 |

* Effectif de référence trop faible (inférieur à 30)

La plupart des chefs de ménage masculins (84%) sont nés au village; seulement 1% d'entre eux sont nés à l'extérieur de la préfecture de Tône qui, effectivement, ne constitue pas une zone d'immigration rurale².

2- Se reporter à la partie sur les migrations dans "enquête socio-démographique chez les Moba-Gurma du Nord-Togo : volume 1. Méthodologie, caractéristiques générales, migrations"; Lévi P. & Pilon M., ORSTOM Lomé, 1988, 122p.

Le système religieux moba-gurma, basé sur le culte des ancêtres, demeure largement prépondérant chez les chefs de ménage (96%). L'islam est encore très peu implanté en milieu rural (2%); quant au catholicisme et au protestantisme, bien que le premier surtout possède des missions importantes, l'influence reste marginale en terme de conversions religieuses (2% de pratiquants).

Le niveau d'instruction reste très faible : 10% seulement savent lire et écrire, et 1% ont atteint le niveau de la classe de sixième (cf note 1).

2. LES INDIVIDUS DANS LES MENAGES

Les modalités habituellement utilisées dans les enquêtes et recensements pour le recueil du "lien de parenté" des membres d'un même ménage s'avèrent dans la plupart des cas très limités, ne permettant pas une analyse fine de la composition et de la structure des ménages¹. Lors du recensement en 1981, les individus ont été classés (lors de la codification) d'après des liens de parenté se rapportant au chef de ménage : chef de ménage, épouse, fils-fille, frère-soeur, père-mère, autre parent et sans parenté. Cette typologie, issue d'une conception occidentale du ménage (de la "famille"), ne permet pas d'appréhender la plus grande complexité des structures familiales africaines. Elle interdit, par exemple, une identification des noyaux familiaux secondaires au sein d'un même ménage : épouses et enfants d'un fils, frère, neveu...sont considérés comme "autre parent", sans qu'il soit possible, d'une quelconque manière, de les "récupérer".

Ainsi, en ne tenant compte que des liens de parenté retenus lors du recensement de 1981, obtient-on pour la population enquêtée, un pourcentage de 21,6% pour la catégorie "autre parent" et, si l'on excepte les chefs de ménage, c'est presque une personne sur quatre (24,2%) qui se trouve classée comme "autre parent". Une telle simplification limite très sérieusement les possibilités d'analyse de la composition et de la structure des ménages.

Afin d'éviter cette "impasse analytique", nous avons mis au point un autre procédé de collecte-codification (voir en annexe la grille de codification). Lors de l'enquête, chaque individu fut enregistré selon son lien de parenté avec la personne ou le couple qui lui est le plus proche au sein du ménage; par exemple : fils ou fille d'un fils, frère...(du chef de ménage) et de sa *xième* épouse; *xième* épouse du chef de ménage, d'un de ses fils, frère... Il s'agissait de recueillir tous les liens "mari-épouse" et "parent-enfant", et en tenant compte des situations de polygamie. Les individus présentant un lien de parenté plus éloigné étaient rattachés au chef de ménage d'après les catégories suivantes : petits-enfants, oncle-tante, neveu-nièce, cousin-cousine, belle-fille et belle-soeur (sans mari); et il pouvait leur être éventuellement rattachés des épouses, des enfants ou toute autre personne. La catégorie "autre parent" fut maintenue pour tous les autres cas.

La distinction des demi-frères (de même père mais de mère différente) n'ayant pas été recueillie de façon systématique par les enquêteurs, elle fut abandonnée au moment de l'analyse.

1- Voir à ce sujet "Problèmes conceptuels et pratiques liés aux informations disponibles sur la structure des ménages en Afrique ainsi qu'à son analyse" par Mpembele SALA-DIAKANDA, Congrès africain de population, vol 2, p5.2.1-16, UIESP, Dakar, 1988.

La codification combinant le lien de parenté avec l'état matrimonial, éventuellement polygamique, de l'individu lui-même ou de référence, permet ainsi de différencier chaque unité de reproduction démographique (individu seul ou couple avec enfants).

Voici quelques exemples de codification à la lumière des codes présentés en annexe (cf annexe 2):

- deuxième épouse (22) du chef de ménage (01) : 2201;
- fils marié monogame (51) du CM et de sa première épouse (11) : 5111;
- fils célibataire (50) d'un frère du CM et de sa deuxième épouse (72) : 5072.

L'enquête étant de type renouvelée, les enquêteurs se présentaient dans chaque ménage muni de la "fiche ménage", sur laquelle avaient été auparavant recopiées les informations recueillies lors du recensement de 1981. Il leur fut demandé, dans la mesure du possible, d'obtenir le lien de parenté précis en 1981 de tous les individus qui avaient été considérés comme "autre parent".

On obtient alors les résultats suivants : la catégorie des "autres parents" ne représente plus que 1,5%, au lieu de 24,2% sur la base des modalités du lien de parenté lors du recensement de 1981 (cf. tableau II.2, colonnes A et B).

Le gain d'information ainsi obtenu est loin d'être négligeable : plus d'une personne sur cinq (22,7% -qui est la différence ente 24,2 et 1,5) est dès lors caractérisée par un lien de parenté identifié. La comparaison entre les colonnes A et B du tableau II.2 montre que les personnes "récupérées" sont en premier lieu des épouses et des enfants, puis des neveux et cousins, et enfin des marâtres. La prise en compte de la personne de référence au sein du ménage révèle, pour l'ensemble des femmes mariées, que plus d'une sur quatre (26,6%) est l'épouse d'un homme autre que le chef de ménage (essentiellement un fils ou un frère de ce dernier), et qu'un peu plus d'un enfant sur cinq (21,1%) ne relève pas du noyau familial du chef de ménage.

Notons que la répartition des types de parenté pour la population enquêtée, selon les modalités retenues par le recensement de 1981, est très voisine de celle concernant l'ensemble du milieu rural de la préfecture de Tône pour ce même recensement (cf. tableau II.2, colonnes B et C).

En excluant du calcul les chefs de ménage, les catégories de parenté rencontrées, sans mention de la personne de référence, suscitent les commentaires suivants (cf tableau II.2, colonne A).

Près des deux tiers (64,8%) des individus sont dans une relation d'enfant à parent. Comme nous le verrons plus loin, la prépondérance du sexe masculin (37,6% contre 27,2%) tient, d'une part au calendrier différentiel de la primo-nuptialité entre les deux sexes (précocité du premier mariage chez les femmes) associé à la règle de la virilocalité, d'autre part au processus de séparation (d'accès au statut de chef de ménage) des fils des chefs de ménage.

Le statut d'épouse concerne un peu plus d'une personne sur cinq (21,9%); une proportion assez importante qu'explique la pratique de la polygamie.

Tableau II.2 : Répartition (%) de la population (les chefs de ménage exceptés) selon le type de parenté retenu, à l'enquête (A) et par le recensement de 1981 (pour l'échantillon enquêté (B) et pour l'ensemble du milieu rural de la préfecture de Tône (C)).

| Type de parenté (1) | Enquête (A) | Recensement de 1981 | |
|---------------------|-----------------|---------------------|-------------------|
| | | Echantillon (B) | Tône rural (C) |
| Epouse | 21,9 | 16,1 | 17,9 |
| Enfant (Fils) | 64,8 (37,6) | 51,1 | 53,6 |
| (Fille) | (27,2) | | |
| Collatéral (Frère) | 5,8 (4,9) | 5,8 | 4,8 |
| (Soeur) | (0,9) | | |
| Neveu, cousin | 2,1 | - | |
| Ascendant (mère) | 3,4 (2,3) | 2,3 | 2,9 |
| (marâtre) | (1,0) | | |
| Autre parent | 1,5 | 24,2 | 20,4 |
| Non précisé | 0,5 | 0,5 | 0,4 |
| Total (effectif) | 100,0 (5608) | 100 (5608) | 100 (205978) |

(1) Pour l'enquête, il s'agit d'un lien de parenté "primaire", qui ne tient pas compte de la personne de référence. Pour le recensement, par contre, tous les liens de parenté se rapportent directement au chef de ménage.

Toutes les autres catégories sont beaucoup moins fréquentes, ne dépassant pas les 6%. En ce qui concerne les collatéraux, la prédominance des frères par rapport aux soeurs a la même causalité que celle des fils, exposée ci-dessus. La faible proportion des ascendants (3,4%), à savoir principalement les mères et les marâtres, sous-estime cependant l'importance de leur présence au sein des ménages : alors que les mères ne

représentent que 2,3% du total, leur présence est, en fait, effective dans près d'un ménage sur cinq (19,4%).

A qui ces personnes se rattachent-elles le plus directement au sein des ménages ? (voir tableau II.3).

La grande majorité (80%) de ces personnes a un lien de parenté direct avec le chef de ménage, lui seul ou avec son (ou l'une de ses) épouse(s). Une proportion non négligeable, (14,2%) se rattache à un dépendant marié (fils, frère ou neveu); il s'agit des épouses et des enfants. Le reste (un peu plus de 5%), qui ne concerne que des enfants, se rapporte à une femme seule : d'abord une belle-fille ou belle-soeur, puis une épouse ou une marâtre du chef de ménage.

Quelques conclusions se dégagent de ces résultats. A noter tout d'abord, la prépondérance de la relation de parenté existante pour pratiquement toutes les personnes composant les ménages. Il s'agit en outre d'une parentèle assez restreinte, proche du chef de ménage. Ensuite, ces premières données laisse entrevoir la structure composite des ménages avec l'existence de plusieurs noyaux familiaux, due à la présence de dépendants mariés (fils, frères ou neveux).

Tableau II.3 : Répartition (%) de la population (exceptés les chefs de ménage) selon leur personne de rattachement en terme de parenté.

| Personne de rattachement | % |
|--------------------------|-----------------|
| Chef de ménage (CM) seul | 46,7 |
| CM avec épouse | 33,3 |
| Epouse seule du CM | 1,3 |
| Fils (et épouse) du CM | 7,3 |
| Frère (et épouse) du CM | 6,2 |
| Neveu (et épouse) du CM | 0,7 |
| Marâtre du CM | 1,0 |
| Belle-fille/soeur du CM | 2,2 |
| Autre personne | 0,8 |
| Non précisé | 0,5 |
| TOTAL (effectif) | 100,0 (5608) |

L'analyse de la répartition par groupe d'âges des différents types de parenté, conjugués à l'état matrimonial et au sexe de l'individu, permet de mieux préciser encore la place de chacun au sein des ménages, au delà du seul "lien de parenté".

2.1. Caractéristiques socio-démographiques de la parenté : âge, sexe et état matrimonial.

En ce qui concerne la population masculine (cf. tableau II.4), et jusqu'à l'âge de 20 ans, les individus composant les ménages sont essentiellement des enfants, fils célibataires vivant avec au moins un de leurs parents directs. Représentant plus de 95% du total chez les moins de 10 ans, leur poids est encore des trois quarts (75,4%) dans le groupe des 15-19 ans. Les deux autres catégories représentées sont celle des autres parents (qui ne dépasse pas 1,5%) et celle des frères célibataires qui, à partir de l'âge de 10 ans, concerne plus de 10% des membres des ménages (près d'un sur cinq (17%) chez les 15-19 ans).

Entre 20 et 30 ans, aucun des types de parenté n'est majoritaire, et chez les 25-29 ans, quatre catégories interviennent dans des proportions assez voisines : les fils mariés (26,8%), les chefs de ménage (24,4%), les fils célibataires (20%) et les frères mariés (18,7%). Ce changement de répartition est évidemment la conséquence du mariage des hommes, avec un âge moyen au premier mariage qui était de 24,5 ans sur la période 1980-85. A partir de 30 ans, les individus chefs de ménage deviennent majoritaires, dans une proportion croissant avec l'âge (plus des trois quarts à partir de 40 ans). Encore importants jusqu'à 35 ans (25,1%), les fils mariés sont de moins en moins représentés (et ne le sont plus au-delà de 50 ans), laissant la place aux collatéraux mariés, qui demeurent présents jusqu'aux âges les plus élevés.

Tous âges confondus, la population masculine se caractérise par la prédominance des enfants -des fils célibataires- (62,4%); viennent ensuite les chefs de ménages qui concernent un individu sur cinq (20,4%).

Tableau II.4 : Répartition (%) par groupe d'âges des types de parenté.
Population masculine moba-gurma, résidente en 1985.

| Groupe d'âges | TYPE DE PARENTE | | | | | | TOTAL (effectif) |
|------------------|-------------------|----------------|---------------|-----------------|----------------|-----------------|---------------------|
| | Chef de ménage | Fils célib. | Fils marié | Frère célib. | Frère marié | Autre parent | |
| 0-4 | - | 98,5 | - | 1,2 | - | 0,3 | 100 (592) |
| 5-9 | - | 95,9 | - | 2,9 | - | 1,2 | 100 (587) |
| 10-14 | 0,2 | 87,8 | - | 11,1 | - | 0,9 | 100 (468) |
| 15-19 | 1,8 | 75,8 | 3,3 | 17,0 | 0,6 | 1,5 | 100 (329) |
| 20-24 | 6,1 | 45,9 | 17,5 | 21,8 | 7,4 | 1,3 | 100 (229) |
| 25-29 | 24,4 | 20,1 | 26,8 | 8,6 | 18,7 | 1,4 | 100 (209) |
| 30-34 | 54,4 | 1,5 | 25,1 | 2,9 | 15,4 | 0,7 | 100 (136) |
| 35-39 | 71,0 | - | 7,0 | 3,0 | 18,0 | 1,0 | 100 (100) |
| 40-44 | 76,5 | 3,5 | 7,0 | 1,2 | 11,8 | - | 100 (85) |
| 45-49 | 88,4 | - | 1,3 | 2,6 | 6,4 | 1,3 | 100 (78) |
| 50-54 | 96,1 | - | - | 1,3 | 2,6 | - | 100 (76) |
| 55-59 | 97,4 | - | - | - | 2,6 | - | 100 (39) |
| 60 et + | 86,0 | - | - | 0,5 | 1,9 | 11,6 | 100 (207) |
| Ensemble | 20,4 | 62,4 | 4,9 | 6,8 | 3,8 | 1,6 | 100(3141) |

Pour le sexe féminin, la situation est évidemment toute autre. Les types de parenté ne sont plus les mêmes : la catégorie des conjoints (épouses) apparaît, tandis que celle des filles mariées n'est pas représentée, en vertu de la règle de la virilocalité. Jusqu'à l'âge de 15 ans, comme pour la population masculine, ce sont les filles célibataires qui sont largement majoritaires. Entre 15 et 60 ans, c'est la catégorie des épouses (du chef de ménage et des autres hommes mariés du ménage) qui devient majoritaire, représentant plus de 90% de la population féminine entre 20 et 39 ans. Comme pour le sexe masculin, le mariage est responsable de ce changement de la structure de la parenté, et sa précocité pour le sexe féminin apparaît ici clairement : c'est dans le groupe d'âge 15-19 ans que se produit la rupture. Au-delà de 40 ans, cette proportion des épouses baisse régulièrement au profit de la catégorie des "autres parents", qui regroupe principalement des femmes veuves (d'un frère, mais surtout les mères et marâtres du chef de ménage). A partir de 60 ans, ces femmes deviennent le groupe majoritaire (71,2%).

Tableau II.5 : Répartition (%) par groupe d'âges des types de parenté.
Population féminine moba-gurma résidente en 1985.

| Groupe d'âges | TYPE DE PARENTE | | | | | TOTAL (effectif) |
|------------------|-------------------|----------|-------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| | Chef de ménage | Conjoint | filles célib.. | soeur célib. | Autre parent | |
| 0-4 | - | - | 98,1 | 1,7 | 0,2 | 100 (575) |
| 5-9 | - | - | 94,2 | 4,9 | 0,9 | 100 (535) |
| 10-14 | - | 0,5 | 88,1 | 9,9 | 1,5 | 100 (394) |
| 15-19 | - | 57,6 | 37,6 | 4,5 | 0,3 | 100 (290) |
| 20-24 | - | 97,8 | 1,6 | 0,3 | 0,3 | 100 (308) |
| 25-29 | - | 99,5 | - | - | 0,5 | 100 (186) |
| 30-34 | - | 98,9 | - | - | 1,1 | 100 (184) |
| 35-39 | 1,5 | 93,2 | - | - | 5,3 | 100 (131) |
| 40-44 | 1,6 | 84,6 | - | - | 13,8 | 100 (123) |
| 45-49 | 3,6 | 79,5 | - | - | 16,9 | 100 (83) |
| 50-54 | 5,2 | 59,4 | - | 0,9 | 34,5 | 100 (116) |
| 55-59 | 8,2 | 57,1 | - | - | 34,7 | 100 (49) |
| 60 et + | 3,2 | 25,6 | - | - | 71,2 | 100 (156) |
| Ensemble | 0,7 | 40,5 | 48,8 | 2,9 | 7,1 | 100(3132) |

Tous âges confondus, la population féminine se répartit ainsi principalement en deux catégories d'importance à peu près équivalente : d'une part les filles célibataires (48,8%), d'autre part les épouses (40,5%). Quant aux femmes chefs de ménage, nous l'avons déjà vu, elles sont très peu nombreuses, elles ne représentent que 0,7% du total de la population féminine et 1,6% de l'ensemble des femmes âgées de 20 ans et plus.

2.2. Le noyau familial d'appartenance des enfants

La grande majorité (86,4%) des enfants (de moins de 15 ans) vivent au sein d'un noyau familial complet, et pour près des trois quarts (72,5%), il s'agit du noyau du chef de ménage (cf tableau II.6). Parmi ceux-là, 4,9% se rattachent directement soit au chef de ménage, soit à son (ou l'une de ses) épouse(s).

Le cas d'un noyau familial monoparental concerne 7,6% des enfants; il s'agit alors essentiellement d'un enfant avec sa mère (6,3%).

Enfin, 6% des enfants vivent en dehors de leur famille biologique, qui pour près de la moitié sont des collatéraux du chef de ménage et le reste des "autres parents". Ce sont là des enfants dits "confiés", pour des raisons qui peuvent être très diverses : parents

partis en migration, fillette venant aider une parente après un accouchement, scolarisation...

Tableau II.6 : Répartition (%) des enfants de moins de 15 ans selon leur personne ou noyau familial de rattachement.

| | | |
|---|---------------------------|-----------------|
| DANS UN NOYAU FAMILIAL COMPLET (MARI + EPOUSE(S)) | | 86,4 |
| | - du chef de ménage (CM) | 72,5 |
| | dont . enfant du CM seul | (3,2) |
| | . enfant d'une épouse | (1,7) |
| | - d'un fils du CM | 6,8 |
| | - d'un frère du CM | 6,5 |
| | - d'un autre parent du CM | 0,6 |
| DANS UN NOYAU FAMILIAL MONOPARENTAL | | 7,6 |
| masculin | - chef de ménage | 0,7 |
| | - fils du CM | 0,3 |
| | - frère du CM | 0,2 |
| | - autre parent | 0,1 |
| féminin | - chef de ménage | 0,7 |
| | - belle-fille du CM | 0,9 |
| | - belle-soeur du CM | 2,3 |
| | - autre parente | 2,4 |
| HORS NOYAU FAMILIAL (SANS PARENTS) | | 6,0 |
| | - frère du CM | 2,9 |
| | - autre parent | 3,1 |
| TOTAL (effectif) | | 100,0 (3151) |

Après avoir caractérisé l'ensemble de la population selon sa place -en terme de parenté- au sein de ménage, son sexe, son âge et son état matrimonial, il s'agit maintenant de voir comment tous les individus se répartissent entre les ménages, d'analyser la composition et la taille moyennes des ménages.

3. COMPOSITION ET TAILLE DES MENAGES

3.1. La composition des ménages

Considérant les ménages de deux personnes et plus, quatre grandes catégories de types de parenté se dégagent, qui se hiérarchisent et se composent de la manière suivante (cf. tableau II.7) :

- sont le plus fréquemment présents au sein des ménages les enfants (90%) et les épouses (89%) du chef de ménage;
- viennent ensuite, mais dans une proportion bien moindre -environ un quart des ménages- d'une part, les collatéraux célibataires (26%) d'autre part, les ascendants (25%) qui sont en fait les mères et les marâtres;
- pour un peu moins d'un ménage sur cinq, il y a présence, dans des proportions assez proches, d'un fils marié (ou d'un frère ou neveu marié) avec sa famille (18%); couple n'ayant le plus souvent pas encore d'enfants (13%) ;
- enfin, un peu plus d'un ménage sur dix comprend d'autres parents (11%).

Tableau II.7 : Fréquence (%) d'apparition des types de parenté et nombre moyen de personnes pour chacun d'eux (ménages de 2 personnes et plus)

| Lien de parenté Par rapport au chef de ménage (CM) | Fréquence % | Nombre moyen |
|---|----------------|-----------------|
| Epouse du CM | 89 | 1,4 |
| Enf. célib. | 90 | 4,3 |
| Ascendant | 25 | 0,3 |
| Collatéral célib. | 26 | 0,6 |
| Fils marié | 18 | 0,2 |
| Epouse(s) | 18 | 0,3 |
| Enfants | 13 | 0,3 |
| Frère, neveu, mariés | 16 | 0,2 |
| Epouse(s) | 16 | 0,2 |
| Enfants | 13 | 0,4 |
| Autres parentés | 11 | 0,4 |

Le calcul du nombre moyen de personnes de chaque type de parenté, pour l'ensemble de ces ménages de 2 personnes et plus, modifie quelque peu cette hiérarchie des fréquences :

- les enfants du chef de ménage viennent largement en tête, avec un nombre moyen de 4,3;
- conséquence de la polygamie, on observe un nombre moyen d'épouses des chefs de ménage de 1,4. Si l'on additionne les épouses d'autres hommes du ménage, on obtient alors une moyenne d'environ deux femmes mariées par ménage;
- les collatéraux célibataires sont en moyenne 0,6;
- les ascendants, les enfants d'un fils ou frère et les autres parents présents, représentent à peu près le même poids (0,3 à 0,4);
- enfin, la catégorie la plus faiblement constituée en moyenne, est celle des fils, frères ou neveux mariés avec leurs épouses (0,2).

Ces constatations permettent de dégager les traits caractéristiques de la composition des ménages moba-gurma.

Tout d'abord, ressort la prépondérance du noyau familial restreint du chef de ménage (lui, son (ses) épouse (s) et leurs enfants), qui comptabilise en moyenne 6,7 personnes et représente ainsi 70% de l'effectif total moyen des ménages.

Le poids des enfants apparaît lui aussi très nettement. Ceux du chef de ménage représentent à eux seuls 45% de l'effectif moyen des ménages; pourcentage qui passe à près de 60% si l'on considère les enfants d'autres membres du ménage. Cela est tout à fait conforme au fort niveau de fécondité observé, à savoir : un nombre moyen d'enfants nés vivants pour les femmes âgées de 45-49 ans en 1985, de 7,4.

Enfin, il faut relever la structure manifestement composite des ménages moba-gurma, qui peuvent comprendre : des collatéraux célibataires, des ascendants, d'autres parents et surtout des fils, frères ou neveux mariés avec leur famille, qui forment ce que nous appellerons des "noyaux familiaux secondaires".

3.2. La taille des ménages

Au total, la taille moyenne des ménages de 2 personnes et plus est de 9,6. Elle est de 9,4 si l'on considère l'ensemble des ménages. Cette moyenne cache une répartition très étalée comme le montre le tableau II.8.

Tableau II.8 : Répartition (%) des ménages selon leur taille.

| Taille | % |
|------------------|-----------|
| 1 | 1,2 |
| 2 - 4 | 11,9 |
| 5 - 7 | 28,7 |
| 8 - 10 | 23,3 |
| 11 - 14 | 20,1 |
| 15 - 19 | 10,4 |
| 20 et plus | 4,4 |
| TOTAL (effectif) | 100 (665) |

Les ménages réduits à une seule personne sont très rares (1,2%). Par contre, les grands ménages -de 15 personnes et plus- sont relativement nombreux (14,8%); mis à part un ménage de 44 personnes, la taille maximum observée est de 30.

Les résultats du recensement de 1981, pour le milieu rural de la préfecture de Tône, font apparaître une taille moyenne plus faible (8,3). Mais le calcul effectué pour notre échantillon à partir des données du recensement de 1981 donne un résultat à peu près identique (8,6). Cependant ce résultat passe à 9,2 avec la prise en compte des omis présents et absents en 1981; donc une valeur du même ordre que celle observée en 1985. La différence entre les deux sources (recensement et enquête) provient d'une définition plus large de l'absence lors de l'enquête de 1985 et du phénomène des omissions¹. La question de l'évolution de la taille des ménages sera abordée plus loin, dans un autre chapitre. Il est à noter qu'au vu des résultats du recensement de 1981, la préfecture de Tône présente la taille moyenne des ménages la plus élevée du Togo : 8,3 par rapport à une moyenne nationale de 5,85.

Les ménages sous la responsabilité d'une femme sont, compte tenu de leurs caractéristiques, d'une taille beaucoup plus faible : 4,6 contre 9,6.

La taille moyenne des ménages n'est, bien sûr, pas uniforme au sein de l'échantillon; elle oscille entre 6 et 11,4 au niveau des villages. La prise en compte des

1- Cf. Lévi & Pilon, 1988, chapitre sur la situation de résidence.

densités de population montre que les zones densément peuplées présentent généralement une taille moyenne des ménages plus faible : 9 contre 10,3; cette différence apparaît plus marquée dans la partie ouest de la préfecture, en pays moba.

L'analyse par village révèle des variations sensibles au sein de zones présentant la même densité : ainsi deux villages, Koumbianbagou et Gbanwague, compris dans une même zone fortement peuplée et proches l'un de l'autre, présentent-ils une taille moyenne des ménages fort différente : respectivement 6 et 9,9.

Au vu de ces seuls résultats, il apparaît difficile de tirer une conclusion claire quant à la relation entre densité de population et taille des ménages.

A l'issue de cette analyse de la composition moyenne des ménages, il convient maintenant d'identifier les types de structure des ménages et d'analyser leur fréquence respective.

4. LES TYPES DE MENAGE

Les analyses précédentes montrent que le ménage moba-gurma peut présenter une structure plus étendue que celle du ménage nucléaire (un homme, son épouse et leurs enfants), avec la présence d'autres catégories de parenté et de noyaux familiaux distincts de celui du chef de ménage. Elles laissent entrevoir une certaine diversité des structures des ménages. Le concept de "noyau familial" (un homme, son(ses) épouse(s) et leur(s) enfant(s), au complet ou non) permet d'élaborer une typologie des ménages qui rend compte de la réalité socio-économique du ménage chez les Moba-Gurma.

En préalable à la proposition d'une typologie, il convient d'analyser le plus finement possible la structuration des ménages. Pour ce faire, les ménages ont été répartis selon le type du noyau familial central -celui du chef de ménage- et la composition des extensions (composant périphérique) à ce noyau (tableau II.9).

Tableau II.9 : Répartition (%) des ménages selon le type du noyau familial central et du composant périphérique.

| COMPOSANT PERIPHERIQUE | NOYAU FAMILIAL CENTRAL | | | | TOTAL |
|---|------------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| | CM seul | Couple (CM+ep.) | Parental (CM+ep. +enfants) | Monoparental (CM + enfants) | |
| - Aucun..... | 1,1 | 0,6 | 34,9 | 2,7 | 39,3 |
| - Ascendant(s) [Asc]..... | 0,3 | 0,3 | 5,0 | 0,3 | 5,9 |
| - Frères,soeurs célibataires [Col]..... | 0,1 | 0,1 | 6,8 | 0,3 | 7,3 |
| - Autres parents [AP]..... | 0,6 | 0,5 | 2,9 | 0,3 | 4,3 |
| - Asc + Col..... | 2,8 | 0,5 | 5,6 | 0,1 | 9,0 |
| - Asc+AP ou Col+AP ou Asc+Col+AP..... | 0,3 | - | 1,8 | - | 2,1 |
| - Noyau familial d'un fils [Fs]..... | 0,7 | 0,9 | 9,9 | 0,3 | 11,8 |
| - Fs + Asc/Col/AP..... | 0,3 | 0,3 | 3,8 | - | 4,4 |
| - Noyau familial d'un frère, neveu [Fr]... | 0,3 | 0,1 | 4,5 | 0,5 | 5,4 |
| - Fr + Asc/Col/AP..... | 0,4 | 0,9 | 7,2 | 0,5 | 9,0 |
| - Fs + Fr + Asc/Col/AP..... | - | - | 1,5 | - | 1,5 |
| TOTAL (effectif) | 6,9 | 4,2 | 83,9 | 5,0 | 100,0 (665) |

Quelques premiers commentaires se dégagent de ce tableau :

- la grande majorité des ménages (83,9%) se structure autour d'un noyau familial du chef de ménage complet (parental), et ce, quel que soit le type de composant périphérique;
- les ménages se limitant au seul noyau familial du chef de ménage (39,3%) constituent le cas le plus fréquent, mais sans être majoritaire;
- ceux dont le noyau familial central est monoparental sont peu fréquents : 5% de l'ensemble, et seulement 2,7% pour les ménages sans composant périphérique;
- près d'un tiers (32,1%) des ménages comprennent au moins un noyau familial secondaire.

A partir de ce tableau et en tenant compte de la pratique de la polygamie, nous avons défini une typologie des ménages qui permette, d'une part des comparaisons avec les données portant sur d'autres populations (notamment pour le ménage nucléaire monogame), d'autre part de rendre compte de la spécificité de la population mobagurma.

- le ménage d'une seule personne;
- le "**ménage nucléaire**", correspondant au seul "noyau familial central" (NFC) qui, outre le chef de ménage, peut comprendre son(ses) épouse(s) et/ou (ses)leurs enfants célibataires (donc y compris les familles monoparentales et les couples sans enfants, dont les fréquences sont trop faibles pour en faire la distinction en tant que type de ménage dans la suite de l'analyse). La pratique de la polygamie amène à distinguer d'une part, le "**ménage nucléaire monogame**", d'autre part, le "**ménage nucléaire polygame**";
- le "**ménage élargi**", formé du noyau familial central, élargi aux ascendants, collatéraux ou autres parents non mariés et sans enfants (avec les diverses combinaisons possibles);
- le "**ménage à noyau(x) familial(aux) secondaire(s)**", c'est-à-dire, un noyau familial central nucléaire ou élargi, auquel s'ajoute un ou plusieurs noyaux familiaux secondaires, que nous avons déjà définis plus haut.

Les structures composites sont prédominantes, avec en premier lieu les ménages à noyaux familiaux secondaires, qui concernent près d'un tiers du total (32,1%), puis les ménages élargis, représentant quant à eux un peu plus du quart (28,6%).

Tableau II.10 : Répartition (%) des types de ménage, pour l'ensemble et selon le sexe du chef de ménage.

| Type de ménage | Chef de ménage | | Ensemble |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | masculin | féminin | |
| Ménage d'une seule personne | 0,8 | 9* | 1,1 |
| Ménage nucléaire | 37,5 | 55* | 38,2 |
| dont - monogame | [22,1] | | [23,2] |
| - polygame | [15,4] | | [15,0] |
| Ménage élargi | 28,7 | 27* | 28,6 |
| Ménage à noyau(x) familial(aux) secondaire(s) | 33,0 | 9* | 32,1 |
| - d'un fils | [16,2] | | [16,5] |
| - d'un frère ou autre | [14,4] | | [15,0] |
| - d'un fils + frère | [1,5] | | [1,5] |
| TOTAL (effectif) | 100,0 (643) | 100,0 (22) | 100,0 (665) |

* Effectif de référence trop faible

Le ménage nucléaire monogame n'est le cas que pour moins d'un ménage sur quatre (23,2%). Si l'on y adjoint ceux des polygames (moins nombreux, 15%), le type nucléaire devient alors la situation la plus fréquente (38,2%), mais tout en restant globalement minoritaire. Enfin, nous l'avons signalé plus haut, les ménages composés d'une seule personne constituent un cas rare (1,1%).

Une analyse plus détaillée de la structure interne de chacun des types que nous avons défini, à partir des tableaux II.9 et II.10, conduit à faire d'autres commentaires.

En ce qui concerne les ménages nucléaires, il s'agit presque toujours (dans 90% des cas) de la famille complète : mari + épouse (s) + enfants. Elle constitue, nous l'avons vu, le composant de base de tous les types de ménage.

Les ménages élargis présentent une certaine diversité, marquée par la prépondérance des ménages abritant ascendants et collatéraux célibataires, séparément ou ensemble (cas le plus fréquent).

Quant aux ménages comprenant au moins un noyau familial secondaire, ils abritent pour la moitié d'entre eux la famille d'un ou plusieurs fils, le reste du ménage étant alors constitué le plus souvent du seul noyau familial du chef de ménage (du père). Pour les ménages comprenant d'autres dépendants mariés (frères ou neveux) la

situation est inverse, le reste du ménage étant alors le plus fréquemment de nature élargie.

Notons enfin que le cas des ménages possédant plusieurs noyaux familiaux secondaires relevant simultanément de fils et de frère(s) demeure rare (1,5% du total des ménages et 4,7% de l'ensemble des ménages en ayant au moins un -voir tableau II.10).

La comparaison de ces résultats avec ceux du recensement de 1981 va malheureusement s'avérer particulièrement difficile. Mis à part le cas des ménages d'une seule personne, la confrontation n'est possible qu'en ce qui concerne les ménages que nous classés comme "nucléaires" (monogames ou polygames). La non prise en compte, lors de l'analyse du recensement, de l'état matrimonial des dépendants ne permet pas de distinguer le cas des ménages comprenant un ou plusieurs "noyaux familiaux secondaires".

La typologie des ménages la plus détaillée, retenue lors de l'analyse du recensement de 1981, donne la situation suivante, pour l'ensemble du milieu rural de la préfecture de Tône :

Tableau II.11 : Distribution (%) des types de ménage en 1981 dans la préfecture de Tône; milieu rural. (Source : recensement de 1981, vol.IV).

| TYPE DE MENAGE | % |
|---|------------------|
| Chef de ménage (CM) seul | 2,8 |
| CM + enfants | 3,9 |
| Couple + enfants | 76,1 |
| CM + enfants + parents | 3,2 |
| Couple + enfants + parents | 4,0 |
| CM + enfants + parents + sans liens | 0,1 |
| Couple + enfants + parents + sans liens | 0,7 |
| CM + parents | 4,3 |
| CM + parents + sans liens | 0,1 |
| CM + sans liens | 0,2 |
| Autres types | 4,6 |
| TOTAL (effectif) | 100,0 (28382) |

Ainsi, d'après le recensement de 1981, un peu plus des trois quarts des ménages (76,1%) sont composés exclusivement du chef de ménage, son (ses) épouse(s) et leurs enfants. La prise en compte de la polygamie permet de distinguer les ménages de type nucléaire monogame (correspondant à l'acception occidentale : couple + enfants), qui

représentent alors 45% de l'ensemble. Ce résultat est le double de celui de notre enquête. Comment expliquer une telle différence ?

On peut mettre en cause la représentativité de l'échantillon enquêté. Mais, nous l'avons vu au chapitre précédent, la répartition des types de lien de parenté issue de notre enquête est très proche de celle du recensement pour l'ensemble de la préfecture (cf. tableau II.2). Il est alors assez surprenant que ces distributions très voisines se traduisent par une différence aussi importante dans les fréquences des types de ménage, et notamment des ménages nucléaires : du simple au double !

D'après notre enquête, près d'un tiers des ménages (32,1%) comprennent au moins un homme marié autre que le chef de ménage et, 28,6% concernent des ménages sans noyau familial secondaire, mais avec des "parents" (autres qu'épouses et enfants du chef). Or, une exploitation complémentaire du recensement de 1981, qui nous permis de croiser l'état matrimonial des individus par leur lien de parenté dans le ménage, révèle que 25% des hommes mariés ne sont pas chef de ménage. Bien qu'inférieur au chiffre issu de notre enquête (32,1%), ce résultat n'en reste pas moins concordant¹. Dans quels ménages se trouvent donc tous ces hommes et leur famille (femme(s) et enfant(s)) ? D'après le tableau ci-dessus, ils se répartiraient dans 17,2% des ménages (après élimination des trois premiers types, comptant respectivement pour 2,8 , 3,9 et 76,1%); ce qui supposerait alors qu'il n'y ait aucun ménage de type "élargi" -cas qui représente 28,6% dans notre enquête- ...?

Que peut-on conclure ?

A l'appui de ces observations statistiques , notre connaissance -également qualitative- du pays moba-gurma, nous amène à douter fortement de la validité des résultats issus du recensement. Ils sont manifestement entâchés de biais, mais nous n'avons pu en trouver la cause.

La typologie des ménages que nous avons définie, en privilégiant le lien de parenté pour les chefs de noyaux familiaux secondaires, doit être affinée par la prise en compte du nombre de ces noyaux (voir tableau II.12). Ainsi apparaît-il que près d'un quart (23%) des ménages concernés (soit 7% de l'ensemble des ménages) compte au moins deux noyaux familiaux secondaires, la quasi-totalité (92%) de ceux-ci cependant n'en ayant que deux. Par ailleurs la pluralité de ces noyaux concerne majoritairement (55%) les ménages ne comprenant que des noyaux familiaux de fils. Viennent ensuite les ménages composés exclusivement de familles de frères (25%) et, en dernier lieu, ceux abritant conjointement des familles de fils et de frères (20%).

1- Ce chiffre est d'ailleurs très probablement sous-estimé si l'on considère que la moitié des hommes, autres que les chefs de ménage et leurs fils, ont été recensés avec un état matrimonial "non déclaré".

Tableau II.12 : Répartition (%) des ménages à noyau(x) familial(aux) secondaire(s) selon le nombre de ces noyaux.

| Nombre de noyaux familiaux de | | Ensemble des ménages % | Ménages avec au moins 2 noyaux fam. secondaires % |
|-------------------------------|--------|---------------------------|--|
| Fils | Frères | | |
| 1 | - | 37,8 | |
| - | 1 | 39,2 | |
| ----- | | | |
| 2 | - | 11,2 | 49 |
| - | 2 | 5,6 | 25 |
| 1 | 1 | 4,2 | 18 |
| ----- | | | |
| 3 | - | 1,0 | 4 |
| 2 | 1 | 0,5 | 2 |
| ----- | | | |
| 5 | - | 0,5 | 2 |
| ----- | | | |
| Total (effectif) | | 100,0 (214) | 100 (49) |

Les analyses précédentes portent sur l'ensemble des ménages sans distinction du sexe du chef de ménage. Mais compte tenu du très faible effectif des femmes chefs de ménage (22), les résultats et commentaires associés demeurent valables pour les ménages ayant à leur tête un homme (voir en annexe l'équivalent du tableau II.9 : tableau annexe II.4).

Pour les ménages "féminins" cependant, les traits caractéristiques de leur structure ressortent suffisamment pour pouvoir être exposés, et ils sont d'ailleurs confirmés par l'approche qualitative.

La proportion de femmes vivant seules est beaucoup plus élevée que pour les hommes (9 % contre 0,8 %). Il s'agit alors de femmes plutôt âgées, surtout veuves ou divorcées, ou bien mariées mais par lévirat (le mariage est dans ce cas de pure forme). Ces femmes sont fréquemment préparatrices et vendeuses de bière de mil, la boisson traditionnelle la plus prisée. Cette situation révèle une mise à l'écart, par rapport au schéma familial traditionnel, qui peut être volontaire ou provoquée. Sans qu'il y ait rupture totale avec les autres -parents et voisins, dont la femme peut recevoir des aides, en travail et en nourriture-, ce peut être la marque d'une volonté d'une certaine indépendance. Il peut aussi s'agir d'une situation de marginalisation de la femme, plus ou moins rejetée par ses proches, pour des raisons diverses (accusation de sorcellerie, par exemple),.

Les femmes vivant seules avec leurs enfants constituent le cas majoritaire (55%). Mais cette situation est très certainement transitoire, faisant suite au décès du mari, et dans l'attente que l'un des fils soit suffisamment grand pour reprendre la succession. Enfin, notons que tous les ménages féminins sont seuls dans leur concession.

Nous avons jusqu'à présent laissé de côté, dans l'analyse des ménages, un autre aspect : celui de la pluralité des ménages au sein d'une même concession. Bien que ce phénomène soit peu important statistiquement (cf I.2), il est intéressant de l'introduire dans notre analyse, de voir en quoi il différencie les ménages selon leur situation. Trois situations sont à considérer :

- le **ménage unique**, s'identifiant à la concession;

et dans le cas des concessions abritant plusieurs ménages,

- le **"premier" ménage**, c'est à dire celui qui est le plus ancien, dont sont issus les autres;
- le **ménage "secondaire"** qui répond à cette catégorie des "autres", de ceux qui se sont séparés du "premier" ménage. Ce type de ménage se distingue des deux autres par le fait qu'il s'est nécessairement constitué par séparation.

La différenciation de ces ménages ressort clairement de la comparaison de leur taille et type de structure et de l'âge du chef de ménage (tableau II.13).

La principale distinction qui s'opère oppose les ménages secondaires aux deux autres types. Ils se différencient en effet :

- par une taille moyenne plus faible (6,9 contre 9,7 et 9,8);
- par une structure où prédomine nettement les types nucléaires monogame et polygame (au total 61,6% contre 36,4% pour les ménages uniques et 27,6% pour les "premiers" ménages);
- par des chefs de ménages plus jeunes (37,5 ans en moyenne contre 49,4 ans pour les ménages uniques et 52,7 ans pour les "premiers" ménages).

Une autre singularité est la position en quelque sorte intermédiaire des ménages uniques.

Tableau II.13 : Caractéristiques des ménages selon leur rang au sein de la concession, en 1985.

| CARACTERISTIQUES | Ménage unique | "Premier" ménage | Ménage secondaire |
|-----------------------------------|---------------|------------------|-------------------|
| Type de structure | ‰ | ‰ | ‰ |
| - chef de ménage seul | 0,9 | - | - |
| - ménage nucléaire | | | |
| . monogame | 21,0 | 18,5* | 38,5 |
| . polygame | 15,4 | 11,1* | 23,1 |
| - ménage élargi | 28,6 | 37,0* | 25,6 |
| - ménage à NFS | | | |
| . de fils | 17,3 | 14,8* | 2,6 |
| . de frère | 15,1 | 14,8* | 10,3 |
| . des deux | 1,7 | 3,7* | - |
| ----- | ----- | ----- | ----- |
| Taille moyenne | 9,7 | 9,8* | 6,9 |
| Age moyen du chef de ménage (ans) | 49,5 | 52,7* | 37,6 |
| Effectif | 577 | 27 | 39 |

NFS : Noyau Familial Secondaire

* effectif de référence inférieur à 30

Cette prise en compte du rang du ménage au sein de la concession nous amène à analyser maintenant ce que l'on appelle le "cycle de vie des ménages".

5. A PROPOS DU CYCLE DE VIE DES MENAGES

Les analyses précédentes ont permis de mettre en lumière toute la diversité et la complexité de la composition et de la structure des ménages moba-gurma; une réalité qui caractérise d'ailleurs la plupart des populations africaines. Avec la pratique de la polygamie et un ménage nucléaire monogame (du type occidental) qui concerne moins d'un ménage moba-gurma sur quatre, il ne saurait être question de recourir ici au concept habituellement utilisé du "cycle de vie familial"¹, forgé justement pour les ménages de type nucléaire (monogame), pour analyser la dynamique, le "cycle de vie" des ménages moba-gurma. Les seuls événements : mariages, naissances et décès, ne suffisent pas pour en rendre compte. D'autres facteurs, de nature socio-culturelle et économique, doivent être pris en considération.

L'objectif de ce chapitre est d'essayer de dégager la logique et les traits essentiels du cycle de vie des ménages moba-gurma.

Les analyses qui suivent ne portent que sur les ménages ayant un homme à leur tête. Nous avons déjà évoqué la spécificité des ménages féminins, notamment leur caractère souvent transitoire.

5.1. Type de ménage et âge du chef de ménage

La répartition des types de ménage selon l'âge actuel du chef de ménage donne une première indication du cycle de vie des ménages, des transformations qu'ils subissent au fil des ans (figure II.4 et tableau annexe II.5).

Excepté le cas des ménages d'une seule personne, qui reste très marginal (au maximum 2 %), chacun des trois autres types de ménage considérés apparaît au moins une fois comme le plus fréquent : les ménages élargis pour les chefs de ménage âgés de moins de 30 ans, les ménages nucléaires chez les 30-59 ans (seulement chez les 30-39 ans si l'on considère uniquement le ménage nucléaire monogame) et enfin, ceux à noyaux familiaux secondaires à partir de 60 ans.

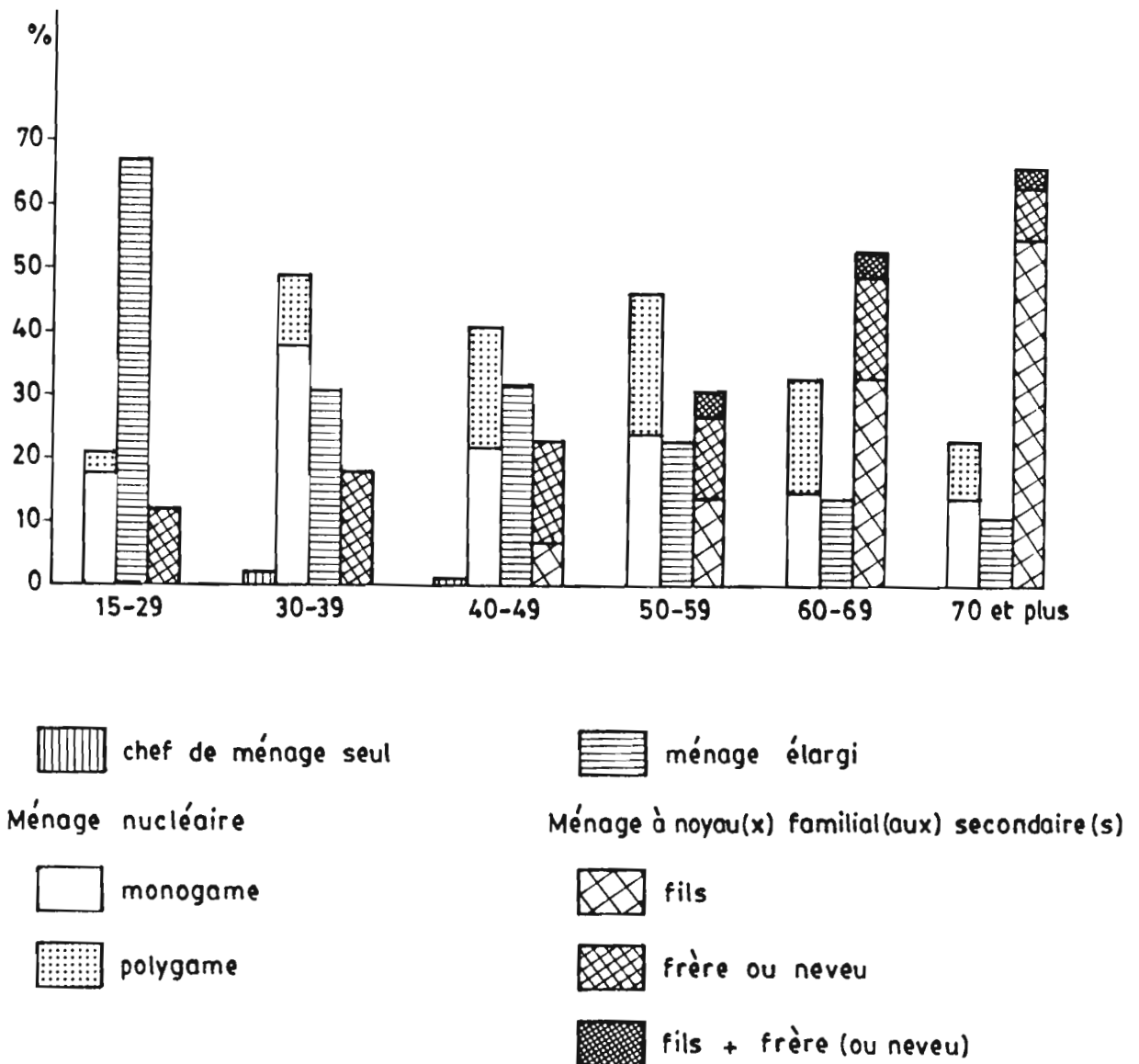
Pour ces derniers, cette situation résulte logiquement d'un effet d'âge : le noyau familial dû à un fils ne peut se rencontrer que chez les chefs de ménage d'un certain âge (au moins 40 ans). Chez les plus de 60 ans, ce type de ménage devient le plus fréquent,

1- Pour une connaissance récente sur ce concept, voir Bongaarts J. et al.(ed.), 1987, "Family demography. Methods and their Applications", Clarendon Press, Oxford, 365p. Pour une discussion sur son applicabilité à la réalité africaine, voir Locoh T., 1979, "Aspects démographiques du cycle vital de la famille africaine au sud du Sahara", Université du Bénin, multigr., 57p.

et même majoritaire (55%) à partir de 70 ans. Par contre, en ce qui concerne les noyaux familiaux dûs à un frère, leur présence est effective quel que soit l'âge actuel des chefs de ménage, variant de 8 à 19%. Globalement, la fréquence des ménages à noyau(x) familial(aux) secondaire(s) augmente régulièrement avec l'âge du chef de ménage, passant de 12% à 66%.

La variation de la fréquence des ménages nucléaires polygames, qui devient importante à partir de 30 ans puis chute après 60 ans, ne fait que refléter le calendrier de la polygamie, l'évolution par âge du taux de polygamie. Le ménage nucléaire monogame qui représente entre 14% et 33% des cas, n'apparaît jamais en position majoritaire quel que soit le groupe d'âge du chef de ménage.

Figure II.4 : Répartition (%) des types de ménage selon le groupe d'âges du chef de ménage (sexe masculin; 1985).



La situation des ménages élargis est tout à fait inverse de celle des ménages composés de plusieurs noyaux familiaux, à savoir que leur fréquence est d'autant moins importante que le chef de ménage est âgé; leur proportion passe ainsi de 67 à 11% . Leur prédominance (67%) pour les chefs de ménage âgés de moins de 30 ans peut surprendre. On s'attendrait plutôt à trouver dans cette situation le ménage nucléaire et de surcroît monogame. Un autre facteur doit être pris en compte ici : le mode de constitution des ménages. En effet, la manière dont un homme devient chef de ménage est un facteur déterminant de la composition d'un nouveau ménage, de la dynamique du cycle de vie des ménages.

5.2. Type de ménage et mode de constitution

Partant d'un ménage constitué, l'un de ses membres -en principe un homme- ne peut devenir à son tour chef de ménage que de deux manières : par **succession** ou par **séparation**.

Au décès d'un chef de ménage, le type de personne qui lui succèdera dépend de la composition du ménage à ce moment. Si le défunt avait avec lui un ou plusieurs frères, c'est son cadet immédiat qui prendra la succession; et par la suite ce sera un fils du défunt, donc un neveu du nouveau chef de ménage, qui héritera de ce statut. En l'absence de frère(s), c'est le fils le plus âgé, hormis ceux qui ont déjà fondé leur propre ménage, qui le remplacera. Il est fréquent que ces situations provoquent le retour d'un frère ou d'un fils parti en migration à l'étranger. Enfin, comme nous l'avons signalé plus haut, il se peut que ce soit l'épouse du défunt (celle ayant le statut de première épouse en situation de polygamie) qui devienne le nouveau chef du ménage dans le cas où il n'y a pas de garçons suffisamment âgés pour prendre la succession; ce ne sera alors qu'une situation transitoire.

L'autre moyen, pour un homme, de devenir chef de ménage, est de se "séparer" du ménage dont il dépend pour créer le sien. Cela se traduit alors dans la plupart des cas par la construction d'une nouvelle **naag**, la création d'une nouvelle unité de résidence. Il se peut également que le nouveau ménage demeure dans la "naag mère". Dans ce cas, une autre case vestibule et d'autres greniers collectifs sont construits, marquant ainsi l'autonomie du nouveau ménage; à l'intérieur de la naag, un bâtiment et/ou un muret (mais avec une ouverture) matérialisent la séparation.

Mais se séparer n'est généralement possible qu'à deux conditions : d'abord être marié, ensuite pouvoir obtenir de la terre pour cultiver.

Les caractéristiques du système de production -notamment la prégnance de la force de travail humaine et la division sexuelle du travail- rendent très difficile pour un homme de se séparer, lui seul, pour créer sa propre exploitation. Pour se séparer, il doit habituellement attendre d'être marié et d'avoir des enfants. Cette situation est clairement révélée par le décalage observé entre l'âge moyen au premier mariage (autour de 25 ans) et l'âge moyen d'accession, par séparation, au statut de chef de ménage (35,8 ans). Si le mariage joue assurément un rôle primordial dans le processus de la séparation et donc dans le cycle de vie des ménages, notons qu'il peut être perçu de plusieurs façons. Pour tout chef de ménage, le mariage d'un dépendant signifie en premier lieu une force de travail supplémentaire précieuse et sans doute un prestige social accru. Mais il constitue par ailleurs un "risque" de segmentation du ménage, par séparation. Et pour quelles raisons se sépare-t-on ou ne se sépare-t-on pas (ou alors très tardivement) ?

Les causes sont fort diverses et souvent difficiles à recueillir (l'enquête n'a d'ailleurs pas cherché à le faire). Selon la coutume moba-gurma, un fils aîné ne doit pas rester vivre avec son père, il doit être le premier à se séparer et ne devra pas construire sa *naag* sur la gauche de celle de son père. Des tensions (de nature diverse) sont souvent à l'origine d'une séparation : relations conflictuelles entre les épouses des différents hommes du ménage; tel dépendant masculin juge ne pas être "récompensé" à la hauteur du travail qu'il fournit, comparé à d'autres qui travaillent moins; c'est le chef de ménage lui-même qui estime que certains membres ne travaillent pas suffisamment, etc. . Les risques de conflits sont assurément d'autant plus nombreux que le ménage est d'une taille importante et d'une structure composite; situation dont la fréquence augmente dans un contexte de forte croissance démographique. Et puis, il est bien sûr plus valorisant, socialement et économiquement², d'être chef de ménage que simple dépendant, marié de surcroît. La séparation n'est pas forcément synonyme de conflit : elle s'inscrit aussi, et même avant tout, dans une logique de la dynamique socio-économique et spatiale de la société.

Obtenir de la terre pour cultiver est évidemment nécessaire pour qui veut ou doit devenir un nouveau chef de ménage, d'unité de production. Un partage du parcellaire foncier occupé par le ménage "premier" est alors effectué, tenant compte de la composition du nouveau ménage. En cas d'insuffisance, d'autres terres peuvent être obtenues auprès du chef de terre, s'il s'agit d'un clan propriétaire et s'il existe encore des réserves. Une autre solution (c'est la seule pour ceux d'un clan non propriétaire) est d'emprunter auprès d'autres paysans, dans le village ou ailleurs. Comme nous l'avions

2- Etre chef de ménage signifie avoir le pouvoir de décision quant à la gestion de l'exploitation et notamment l'utilisation des revenus.

déjà relevé lors de l'analyse sur les migrations³, les situations foncières sont très diverses et complexes. Déterminé en premier lieu par le fait d'appartenir ou non à un clan propriétaire de terre, l'accès à la terre est aussi dépendant du degré d'occupation de l'espace et de l'histoire du peuplement. Dans un contexte de pression démographique croissante la séparation peut faire partie de stratégies foncières collectives, ce dont témoigne le comportement de certains paysans qui expliquent des séparations comme élément d'une stratégie d'occupation maximale des terres.

Deux autres phénomènes peuvent influencer sur le processus de séparation au sein des ménages : la migration et la scolarisation.

Interrogeons-nous d'abord sur le sens et la nature de la relation entre migration et séparation. La société moba-gurma connaît des migrations temporaires de travail qui concernent essentiellement les jeunes hommes (entre 15 et 29 ans), célibataires, et partant vers l'étranger (principalement la Côte d'Ivoire et le Ghana)⁴. Pour cette catégorie de migrant, on peut se demander si le fait de migrer ne risque pas de modifier son comportement à son retour au village, se retrouvant face au rapport aîné-cadet : son désir d'indépendance économique, et donc de séparation, ne devient-il pas plus fort et plus précocement. A l'inverse, la migration peut avoir un effet retardateur sur le processus de séparation, comme le suggèrent les situations où un fils ou un frère, mariés, sont partis en migration laissant leur famille (femme(s) et enfants) dans le ménage (à moins que ce ne soit justement la difficulté à se séparer qui les pousse à migrer ?). Les deux cas de figure se rencontrent, mais sans que l'on puisse en préciser l'importance relative. La relation entre migration et séparation ne doit pas être perçue au seul niveau du migrant, elle peut aussi concerner les autres membres du ménage. Il arrive qu'un migrant, même parti depuis fort longtemps, soit rappelé au village pour prendre la succession de son père ou d'un frère aîné décédé. Comme nous l'avons déjà évoqué, il est fréquent que des séparations se produisent à l'occasion d'une succession. Si, par rapport au ménage qui est quitté, la séparation revêt un caractère définitif, ce n'est pas forcément le cas pour les migrations. En matière d'héritage, selon la coutume moba-gurma, tous les fils ont droit à une partie des terres, et le fait de migrer, même pour une très longue durée, ne supprime pas ce droit. Dans le contexte actuel d'une pression foncière croissante et d'une dégradation du système de production, il est certain que tout retour de migration, particulièrement après une longue durée, risque de poser des problèmes et de peser sur la dynamique du cycle de vie des ménages concernés.

3- Voir Lévi & Pilon, 1988, la partie sur les migrations.

4- *Ibid.*, chapitre 6.

L'effet de la scolarisation est quelque peu différent.

L'attente principale de la scolarisation au niveau de la population est l'obtention d'un emploi salarié, de préférence dans le secteur moderne et, jusqu'à ce jour, surtout dans la fonction publique, comme en témoigne le phénomène récent de descolarisation qui a été une réaction très nette à l'arrêt de l'embauche dans la fonction publique⁵. Aussi est-il quasi certain qu'un homme qui a trouvé un emploi à l'issue de sa scolarisation ne reviendra pas au village pour prendre la succession de son père ou d'un frère. Une scolarisation masculine "réussie" peut être considérée comme un départ définitif (même s'il y a retour au moment de la retraite), et affecte le cycle de vie des ménages en ce sens qu'elle signifie une réduction du nombre des candidats potentiels à la succession et/ou séparation. Certes, compte tenu du très faible niveau de la scolarisation chez les Moba-Gurma, cet effet demeure pour l'instant très marginal. Mais il était intéressant d'en exposer le processus.

Ainsi, des facteurs très divers : l'accès aux femmes, la personnalité du chef de ménage, le degré de cohésion familiale, la composition et la taille du ménage, les migrations, la scolarisation, les stratégies individuelles et collectives, l'accès à la terre peuvent intervenir, de manière distincte ou le plus souvent conjuguée, dans le processus de segmentation, d'éclatement des ménages. En référence notamment à l'accès aux femmes et à la terre, sous le contrôle des aînés, le mécanisme de la séparation s'inscrit pour une large part dans le cadre du rapport aînés-cadets.

Aussi l'âge moyen d'accession, par séparation, au statut de chef de ménage, qui est de 35,8 ans pour l'ensemble des hommes concernés, cache-t-il une distribution très étalée de cet âge, ce qui révèle une grande diversité des situations (tableau II.14). Si un peu plus des deux tiers (67,9%) des séparations se sont faites avant l'âge de 40 ans, une proportion non négligeable (13,1%) concernent des hommes âgés de 50 ans et plus.

Tableau II.14 : Distribution (%) par grand groupe d'âges, de l'âge d'accès au statut de chef de ménage selon le mode d'accession.

| Groupe d'âges | par séparation | par succession |
|------------------|----------------|----------------|
| < 30 ans | 33,9 | 32,6 |
| 30-39 | 33,6 | 33,2 |
| 40-49 | 19,5 | 18,5 |
| 50 et + | 13,0 | 15,7 |
| Total (effectif) | 100,0 (298) | 100,0 (325) |

5- Voir à ce sujet : Lévi P. et Pilon M., 1988, chapitre 5; ainsi que l'article de Lange M.F., 1987, "Le refus de l'école".

Nous n'avons malheureusement pas les informations qui permettraient de dire pourquoi par exemple, tel ou tel homme ne s'est séparé qu'après l'âge de 50 ans. Seule une approche biographique au niveau des ménages serait à même de nous faire mieux comprendre leur dynamique et le comportement de leurs membres qui résulte manifestement d'un ensemble complexe de facteurs.

Il est une autre question à laquelle nos données ne nous permettent pas de répondre : quelle est la proportion d'hommes qui ne deviennent pas chef de ménage, qui demeurent dépendants à vie ? On ne peut évidemment pas connaître ni prédire la situation à venir des actuels dépendants. Il aurait donc fallu poser des questions rétrospectives concernant les ascendants et collatéraux décédés. On peut cependant avancer l'hypothèse que cette proportion doit être très faible. Tôt ou tard, la plupart des hommes finissent par devenir à leur tour chef de ménage, que ce soit par séparation ou par succession, comme le suggère la distribution très étalée de l'âge d'accession au statut de chef de ménage (13 à 15,7% des chefs de ménage le sont devenus qu'à partir de l'âge de 50 ans; voir tableau 5.3). Finalement, le plus important n'est pas tant de savoir combien d'hommes ne sont pas devenus chefs de ménage, mais plutôt de savoir pourquoi tel homme l'est devenu à tel âge.

Après avoir exposé les logiques du processus de constitution des ménages, d'accession au statut de chef de ménage, voyons maintenant ce qu'il en est dans la réalité : quelle est l'importance relative de la succession et de la séparation ? A qui succède-t-on ? De qui se sépare-t-on ?

Dans leur majorité (52,6%), les chefs de ménage ont accédé à ce statut par succession (tableau II.15). Ce résultat varie sensiblement selon le lien de dépendance des chefs de ménage dans leur ménage antérieur. Pour ceux qui étaient fils de l'ancien chef de ménage, près des trois quarts (72,6%) ont succédé à leur père à la tête du ménage. La situation est inverse pour les autres, notamment frères et neveux du précédent chef de ménage dont ils dépendaient : 80,1% de ceux qui étaient frères et 72,2% de ceux qui étaient neveux sont devenus chef de ménage par séparation.

Tableau II.15 : Mode d'accession au statut de chef de ménage selon le lien de dépendance au sein du ménage antérieur (%).

| lien de dépendance antérieur | mode d'accession | | Total (effectif) |
|------------------------------|------------------|------------|---------------------|
| | succession | séparation | |
| Fils | 72,6 | 27,4 | 100 (380) |
| Frère | 19,9 | 80,1 | 100 (166) |
| Neveu | 27,8 | 72,2 | 100 (79) |
| Autre | * | * | * (8) |
| Ensemble | 52,6 | 47,4 | 100 (633) |

* effectif trop faible

En référence au schéma de parenté, on peut conclure en d'autres termes que la succession se fait essentiellement (82,9% des cas) dans un sens vertical -de père à fils-, tandis que la séparation suit davantage une voie horizontale -au niveau de la fratrie (44,3% de frère à frère et 19% d'oncle à neveu; tableau II.16).

Tableau II.16 : Lien de dépendance au sein du ménage antérieur selon le mode d'accession au statut de chef de ménage (%).

| Lien de dépendance antérieur | Mode d'accession | |
|------------------------------|------------------|----------------|
| | succession | séparation |
| Fils | 82,9 | 34,7 |
| Frère | 9,9 | 44,3 |
| Neveu | 6,6 | 19,0 |
| Autre | 0,3 | 2,0 |
| Total (effectif) | 100,0 (333) | 100,0 (300) |

Quel que soit le mode de constitution du ménage, il s'agit principalement (60% des cas) du passage de père à fils (tableau II.6). Au bout du compte, la logique constitutive des ménages se résume à trois situations qui représentent plus de 80% des cas : tout d'abord la succession de père à fils qui concerne près de la moitié (43,6%) des chefs de ménage; vient ensuite la séparation entre frères (21,1%) et enfin la séparation d'un fils (16,4%).

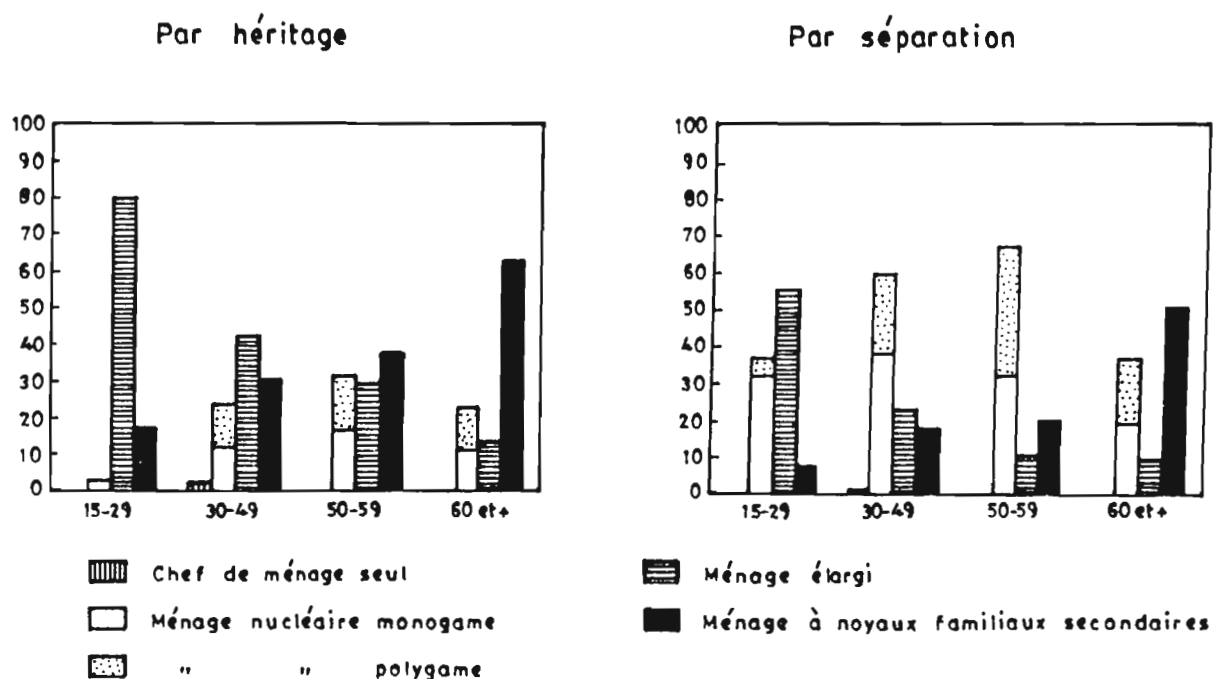
Tableau II.17 : Répartition des chefs de ménage selon le mode d'accession au statut de chef de ménage et le lien de dépendance au sein du ménage antérieur (%).

| Lien de dépendance antérieur | Mode d'accession | | Total (effectif) |
|------------------------------|------------------|-------------|--------------------|
| | succession | séparation | |
| Fils | 43,6 | 16,4 | 60,0 |
| Frère | 5,2 | 21,1 | 26,2 |
| Neveu | 3,5 | 9,0 | 12,5 |
| Autre | 0,3 | 0,9 | 1,3 |
| Total | 52,6 | 47,4 | 100,0 (633) |

A l'issue de cette présentation du processus de constitution des ménages, il s'agit maintenant de voir dans quelle mesure il influe sur la structure des ménages.

La répartition des types de ménage selon le mode de constitution et le groupe d'âges actuel du chef de ménage (figure II.5) permet en effet d'aller plus avant dans la compréhension de la dynamique du cycle de vie des ménages. Dans l'analyse qui suit, il convient d'avoir à l'esprit, que depuis l'étape constitutive, le ménage a pu subir d'autres événements affectant sa composition (notamment une ou plusieurs séparations). Malgré cette réserve, les conclusions qui se dégagent de l'analyse sont très claires.

Figure II.5 : Répartition (%) des types de ménage selon l'âge du chef de ménage et le mode de constitution. Sexe masculin. (Source tableaux annexes II.6 et II.7).



La logique même de la succession fait que la composition du nouveau ménage, au moment du décès, est en quelque sorte "héritée" du précédent. Nous avons vu que dans l'ensemble, les types de ménage prédominants sont ceux à structure composite : élargis ou avec noyaux familiaux secondaires. Aussi, ces deux types de ménage sont-ils les plus fréquents pour ceux qui se sont constitués par succession. La forte prédominance des ménages élargis chez les chefs de ménages âgés de moins de 30 ans (67% pour l'ensemble et 80% pour ceux issus d'une succession), trouve ici une partie de son explication. Un autre élément explicatif tient à l'un des facteurs du processus de la séparation : la succession justement. En effet, il est fréquent qu'à la suite du décès d'un chef de ménage et de la prise de succession par le fils aîné ou un frère cadet, un autre dépendant déjà marié préfère se séparer, pouvant emmener avec lui, outre sa propre famille (épouse(s) et enfant(s)), sa mère et d'autres frères et soeurs. C'est pourquoi, cette prédominance des ménages élargis se retrouve-t-elle également pour ceux issus d'une séparation. Très probablement, la cohésion sociale du groupe (à travers le respect de l'autorité du chef de ménage) est-elle plus facile à réaliser entre un père et un fils qu'entre deux frères, surtout s'ils ne sont pas de même mère.

Globalement, la constitution d'un ménage par séparation détermine une structuration et une dynamique des ménages très différente. Contrairement à ce qui se passe pour la succession, la composition d'un ménage issu d'une séparation peut être qualifiée de voulue, volontaire. Et, la logique du processus explique l'importante fréquence du type nucléaire pour ces ménages constitués par séparation : elle varie de 37% à 67% selon l'âge actuel des chefs de ménage, étant majoritaire chez les 30-59 ans, tranche d'âges durant laquelle se font la plupart des séparations (l'âge moyen est de 36 ans); et chez les 30-49 ans, le ménage nucléaire monogame constitue, pour l'unique fois, la situation la plus fréquente (38,4%).

Avec le temps, comme précédemment, on voit augmenter la fréquence des ménages à noyaux familiaux secondaires, qui deviennent prédominants (53%) chez ceux dont le chef est âgé de 60 ans et plus.

Ainsi apparaît-il à travers ces évolutions des types de ménage selon les groupes d'âge du chef, ce qu'on pourrait appeler l'"effet temps" ou durée de vie du ménage. En effet, quel que soit le mode de constitution, par succession ou par séparation, on observe que, pour ceux dont le chef est âgé de 60 ans et plus, la répartition des types de ménage est alors la même, en ordre d'importance relative : d'abord les ménages à noyau(x) familial(aux) secondaire(s), puis les ménages nucléaires et élargis. Mais globalement, les spécificités dégagées plus haut concernant chacun des modes de constitution demeurent : les structures composites sont plus fréquentes pour les ménages issus d'une succession, tandis que la structure nucléaire reste plus importante pour ceux issus d'une séparation.

Une autre manière d'appréhender le cycle de vie des ménages est de comparer à deux dates différentes la structure du même ménage, ce qui constitue une première approche longitudinale du phénomène.

5.3. Les transitions des ménages.

A l'instar de P. Vimard, nous reprenons ici l'idée d'une "matrice de transitions des familles" initiée par H.V. Muhsam (H.V. Muhsam, 1976; P. Vimard, 1988). La méthodologie de l'enquête renouvelée, utilisée lors de notre enquête (en référence au recensement de 1981), nous permet d'avoir pour les ménages présents aux deux passages (1981 et 1985)⁶ leur taille et leur structure à ces deux dates. Sont donc exclus de cette analyse, d'une part les nouveaux ménages (par immigration ou par séparation), d'autre part les ménages sortis de l'échantillon.

Considérons dans un premier temps les transitions des types de ménage.

Quelques mots tout d'abord sur le cas particulier des ménages ayant connu un changement à leur tête par le biais de la succession entre 1981 et 1985. Bien que leur faible effectif (46) interdise une analyse détaillée, ces données confirment clairement les conclusions que nous avons dégagées précédemment dans le cadre d'une approche plus anthropologique. Ces ménages, dont le chef est décédé entre 1981 et 1985, se caractérisaient en effet en 1981 par un âge moyen des chefs de ménage assez élevé (55 ans) et donc par une prédominance (50%) des ménages composés de plusieurs noyaux familiaux (voir tableau II.18). A l'issue de la succession, en 1985, ces mêmes ménages présentent un profil alors marqué par la prépondérance (63%) des ménages de type élargi.

A l'issue de la succession, en 1985, ces mêmes ménages présentent un profil alors marqué par la prépondérance (63%) des ménages de type élargi.

6- Avec le recensement qui eut lieu en novembre 1981 et l'enquête qui s'est étalée de la mi-février au début mai 1985, la période de référence est donc de trois ans et quatre mois.

Tableau II.18 : Répartition (%) des ménages selon le type de ménage en 1985 et le type initial en 1981, pour les ménages présents aux deux passages mais dont le chef de ménage a changé.

| Type de ménage en 1981 | Type de ménage en 1985 | | | | | Ensemble |
|-------------------------------------|------------------------|-----|-----|-----|-----|----------|
| | [2] | [3] | [4] | [5] | [6] | |
| [2] Ménage nucléaire monogame | - | - | 11 | - | - | 11 |
| [3] Ménage nucléaire polygame | - | - | 11 | - | - | 11 |
| [4] Ménage élargi | 2 | 2 | 17 | - | 7 | 28 |
| [5] Ménage à NFS de fils | - | - | 11 | - | 13 | 24 |
| [6] Ménage à NFS de frère | 2 | - | 13 | 2 | 7 | 24 |
| [7] Ménage à NFS de fils + frère | - | - | - | - | 2 | 2 |
| Ensemble | 4 | 2 | 63 | 2 | 29 | 100 (46) |

NFS : Noyau Familial Secondaire

L'analyse des transitions des types de ménage pour ceux demeurés sous la responsabilité du même chef de ménage entre 1981 et 1985 révèle que 70% des ménages n'ont pas changé de type entre ces deux dates; proportion qui varie entre 64 et 84% (tableau II.19). Ainsi, près d'un ménage sur trois (30%) a changé de type sur une période de trois ans et quatre mois -ce qui est relativement bref. Et il faut noter la grande diversité des changements des structures familiales : pour la plupart des cas (exceptés les types 1 et 7), chaque type de ménage observé en 1981 a évolué en 1985 vers pratiquement tous les autres types .

Tableau II.19 : Répartition (%) des types de ménage en 1985 selon leur type initial en 1981 (pour les ménages présents aux deux passages et avec le même chef de ménage).

| Type de ménage en 1981 | Type de ménage en 1985 | | | | | | | Total (effectif) | Ensemble |
|-------------------------------------|------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|---------------------|----------|
| | [1] | [2] | [3] | [4] | [5] | [6] | [7] | | |
| [1] CM seul | * | * | * | * | * | * | * | - (3) | 1 |
| [2] Ménage nucléaire monogame | 1 | 73 | 13 | 4 | 6 | 3 | - | 100 (109) | 21 |
| [3] Ménage nucléaire polygame | - | 9 | 68 | 3 | 20 | - | - | 100 (75) | 15 |
| [4] Ménage élargi | 1 | 4 | 6 | 68 | 7 | 13 | 1 | 100 (174) | 34 |
| [5] Ménage à NFS de fils | - | 3 | - | 7 | 84 | 2 | 4 | 100 (68) | 13 |
| [6] Ménage à NFS de frère | - | 2 | 9 | 13 | 8 | 64 | 4 | 100 (79) | 15 |
| [7] Ménage à NFS de fils + frère | * | * | * | * | * | * | * | - (6) | 1 |
| Ensemble | 1 | 19 | 16 | 27 | 20 | 15 | 2 | 100 (514) | 100 |

NFS : Noyau Familial Secondaire

* : Effectif de référence trop faible

Cette même analyse doit être effectuée à partir d'une typologie des ménages beaucoup plus détaillée afin d'appréhender au plus près la dynamique du cycle de vie des ménages. Nous avons ainsi élaboré une typologie des ménages qui prend en compte la structure du noyau familial du chef de ménage (personne seule, couple, parental et monoparental; en distinguant la nature monogamique ou polygamique de l'union) croisée avec la structure du composant périphérique qui distingue les catégories suivantes : ascendants, collatéraux célibataires, autres parents, noyau familial secondaire (nombre et type -fils, frère-; mais sans distinction de la nature de l'union). On obtient alors plus de cinquante types de ménage que l'on peut difficilement faire figurer dans un même tableau. La comparaison de nouvelles typologies entre 1981 et 1985 donne alors les résultats suivants :

- 47% des ménages ont gardé la même structure;
- 22% des ménages ont connu une modification, de nombre et/ou de type, au niveau des noyaux familiaux secondaires;
- 20% des chefs de ménage ont changé d'état matrimonial au cours de la période;
- les 11% restants regroupent les ménages ayant connu tous les autres types de modifications.

Si, par ailleurs, on prend en compte la taille des ménages, ce ne sont plus que 13% de l'ensemble des ménages qui sont donc restés totalement inchangés. Et ce chiffre est encore surestimé -mais nous ne saurions dire de combien- puisque des événements (naissance suivie de décès, arrivée suivie de départ) ont pu survenir durant la période au sein des ménages, mais sans en modifier ni la structure ni la taille. Il est possible, à partir du questionnaire retraçant l'histoire génésique des femmes, de connaître parmi ces ménages inchangés ceux qui ont connu, entre 1981 et 1985, au moins une naissance suivie du décès de l'enfant. La proportion des ménages n'ayant subi aucune modification devient alors égale à 11,9% .

5.4 Circulation et changements d'état des individus au sein des ménages

Une approche complémentaire à l'analyse précédente du cycle de vie des ménages consiste à s'intéresser aux types d'événements qui ont affecté la vie des ménages moba-gurma, et à en évaluer l'intensité. Pour ce faire, nous allons considérer uniquement les ménages existant au recensement de 1981 et lors de l'enquête en 1985; sont donc exclus, tous les ménages entrés dans l'échantillon (par immigration ou séparation) et ceux qui en sont sortis depuis 1981.

Les événements suivants ont été retenus :

- naissance;
- décès;
- arrivée/départ d'une femme pour cause de mariage;
- départ de personnes pour cause de séparation;
- autres arrivées/départs (causes diverses).

On constate ainsi qu'entre 1981 et 1985 (tableau II.20) :

- les trois quarts (74,6%) de l'ensemble des ménages concernés ont connu au moins une naissance, et plus du tiers (36,2%) au moins deux (encore 13,4% en ont eu au moins trois; un ménage en a même eu huit);
 - un peu plus d'un ménage sur quatre (26,9%) a vu survenir le décès d'au moins un de ses membres (deux ménages ont connu quatre décès). En outre, 14,5% des ménages ont connu au moins une naissance suivie du décès de l'enfant;
- le mariage a concerné environ un tiers des ménages, qu'il s'agisse d'une fille du ménage partant se marier (32,3%) ou de l'arrivée d'une nouvelle femme au sein du ménage (33,2%). Huit ménages ont accueilli jusqu'à trois nouvelles femmes, tandis que neuf ont vu le départ de trois jeunes

- filles et deux le départ de quatre. Et 11,4% des ménages ont à la fois accueilli et vu partir au moins une femme pour cause de mariage;
- un ménage sur dix a vu le départ d'une partie de ses membres au titre d'une séparation.

Tableau II.20 : Pourcentage des ménages affectés par différents événements entre 1981 et 1985.

| TYPES D'EVENEMENT | % |
|---------------------------------------|------|
| MENAGES AYANT CONNU AU MOINS : | |
| - une naissance | 74,6 |
| - deux naissances | 36,2 |
| - un décès | 26,9 |
| - deux décès | 6,6 |
| - une arrivée de femme par mariage | 33,2 |
| - deux arrivées de femmes par mariage | 7,4 |
| - un départ de femme par mariage | 32,3 |
| - deux départs de femmes par mariage | 6,9 |
| - un départ par séparation | 10,0 |
| - un départ pour autre motif | 3,2 |
| - une arrivée pour autre motif | 4,1 |
| - une naissance ou une arrivée | 81,5 |
| - un décès ou un départ | 63,6 |

(effectif : 579)

Plusieurs de ces événements ont évidemment pu survenir au sein d'un même ménage, mais présenter ici la fréquence des différentes combinaisons n'aurait guère d'intérêt. Signalons seulement que 81,5% des ménages ont "accueilli" au moins une nouvelle personne, que ce soit par naissance, par mariage ou pour une autre raison. A l'inverse, près des deux tiers (63,6%) des ménages ont "perdu" au moins un de leurs membres, que ce soit par décès, par mariage ou pour un autre motif. Relatifs à l'ensemble des ménages, tous ces résultats prendraient évidemment des valeurs différentes en fonction de leur taille, de leur type et de leur structure par âge et sexe.

A leur façon, et compte tenu de la relative brièveté de la période considérée (de novembre 1981 à avril 1985), ces divers constats permettent de rendre compte des niveaux élevés de la fécondité et de la mortalité, et de l'intensité de la nuptialité. Ils montrent fort bien avec quelle ampleur et quelle fréquence, ces événements

démographiques de base (naissance, décès et mariage) jalonnent la vie des ménages moba-gurma.

Enfin, une autre approche de la circulation des personnes, et donc de la vie des ménages, consiste à s'intéresser au devenir (résidentiel) des enfants survivants. Cette information a été recueillie lors de l'enquête de 1985, au niveau du questionnaire retraçant l'histoire génésique des femmes. Notre analyse portera donc sur le devenir des enfants survivants par rapport à leur mère (tableaux II.21 et II.22).

On constate ainsi, qu'au moment de l'enquête, près des trois quarts (73,6%) des enfants vivent auprès de leur mère. Ce résultat tient à la structure par âge de la descendance survivante, avec 62,6% des enfants âgés de moins de 15 ans, et 74,5% âgés de moins de 20 ans. L'analyse selon le sexe et l'âge des survivants permet de mieux cerner la réalité.

Bien que dans une proportion diminuant avec l'âge, les garçons vivant auprès de leur mère sont majoritaires quel que soit leur âge. La situation des filles est toute autre, puisqu'à partir du groupe d'âges 15-19 ans, sous l'effet de la précocité du mariage féminin et de la règle de virilocalité, la majorité des filles ne vit plus avec la mère; et le cas devient même rapidement rare : 3,6% chez les 20-29 ans. Un certain nombre de filles, mariées au sein du village, demeurent à proximité, mais ce cas concerne au maximum 15% des filles.

Un faible pourcentage d'enfants est déclaré "vivre auprès du père". Ce peut être le cas d'enfants issus d'un mariage antérieur et ayant été récupérés par la famille paternelle comme le prévoit la coutume moba-gurma. Il peut aussi s'agir de la situation où la mère est allée vivre auprès de l'un de ses fils -généralement son benjamin- qui s'est séparé, une partie de ses autres enfants restant vivre dans la concession paternelle.

Ces données permettent également de rendre compte à nouveau du phénomène migratoire qui touche les jeunes hommes; chez les fils âgés de 20-29 ans par exemple, 12% d'entre eux vivent comme célibataires à l'étranger et ce pourcentage passe à 17,9% pour ceux qui se sont mariés.

Ces différents constats ne sont pas nouveaux, ils ne font que confirmer les résultats dégagés par l'analyse présente de la composition des ménages et par celles sur la nuptialité et les migrations. Ils permettent néanmoins de mieux mettre en lumière les différents "itinéraires" et espaces (sociaux et géographiques) de vie, qui caractérisent chacun des deux sexes.

Tableau II.21 : Répartition (%) par groupe d'âges des enfants survivants des femmes présentes en 1985, selon leur devenir; sexe masculin.

| DEVENIR | 0-4 | 5-9 | 10-14 | 15-19 | 20-29 | 30-39 | 40 et + | Ensemble |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|----------|
| Vit avec sa MERE | 99,1 | 92,7 | 92,9 | 75,3 | 63,1 | 53,9 | 50,0 | 83,2 |
| Vit avec son PERE | 0,6 | 4,1 | 3,0 | 1,8 | 3,0 | 0,6 | 0,9 | 2,2 |
| Confié . divers | 0,3 | 3,0 | 2,2 | 3,2 | 2,5 | - | - | 1,8 |
| . pour études | - | 0,2 | 0,3 | 3,2 | 2,5 | - | - | 0,9 |
| Marié . au village | - | - | - | 0,4 | 4,4 | 10,4 | 14,7 | 2,0 |
| . reste de la préfecture | - | - | - | 0,7 | 1,9 | 4,5 | 4,9 | 0,9 |
| . reste du Togo | - | - | - | 0,7 | 1,1 | 3,1 | 3,9 | 0,6 |
| . à l'étranger | - | - | - | 1,1 | 5,9 | 17,5 | 16,7 | 2,8 |
| Célibataire . ensemble du Togo | - | - | - | 2,5 | 3,6 | 2,6 | 2,9 | 1,0 |
| . à l'étranger | - | - | 1,9 | 11,1 | 12,0 | 7, | 5,9 | 4,0 |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| (effectif) | (642) | (532) | (365) | (280) | (371) | (160) | (102) | (2453) |
| % | 26,2 | 21,7 | 14,9 | 11,4 | 15,1 | 6,5 | 4,2 | 100 |

Tableau II.22 : Répartition (%) par groupe d'âges des enfants survivants des femmes présentes en 1985, selon leur devenir; sexe féminin.

| DEVENIR | 0-4 | 5-9 | 10-14 | 15-19 | 20-29 | 30-39 | 40 et + | Ensemble |
|--------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------|----------|
| Vit avec sa MERE | 98,9 | 93,8 | 84,2 | 33,8 | 3,6 | - | - | 63,4 |
| Vit avec son PERE | 0,8 | 2,4 | 3,0 | - | - | - | - | 1,2 |
| Confié . divers | 0,3 | 3,8 | 3,0 | 1,7 | - | - | - | 1,5 |
| . pour études | - | - | 0,3 | 1,4 | - | - | - | 0,3 |
| Marié . au village | - | - | 1,7 | 7,7 | 11,2 | 15,0 | 12,1 | 3,6 |
| . reste de la préfecture | - | - | 6,3 | 48,4 | 71,5 | 73,5 | 69,7 | 24,9 |
| . reste du Togo | - | - | - | 1,7 | 1,4 | 0,7 | - | - |
| . à l'étranger | - | - | 1,4 | 5,3 | 11,7 | 10,2 | 18,2 | 4,4 |
| Célibataire . ensemble du Togo | - | - | - | - | 0,3 | - | - | - |
| . à l'étranger | - | - | - | - | 0,3 | 0,6 | - | - |
| TOTAL | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |
| (effectif) | (609) | (466) | (363) | (287) | (358) | (147) | (68) | (2299) |
| % | 26,5 | 20,3 | 15,8 | 12,5 | 15,6 | 6,4 | 3,0 | 100 |

5.5 En guise de conclusion

Bien que nos données ne permettent pas de rendre compte précisément de la totalité des événements intervenant dans la vie des ménages, elles montrent déjà très clairement l'intensité et la diversité des phénomènes qui affectent le cycle de vie des ménages. Que peut-on en conclure par rapport au concept de "cycle de vie familial" ?

Il est bien évident que le concept faisant référence à la seule famille nucléaire monogame s'avère tout à fait inopérant pour rendre compte de la dynamique des ménages moba-gurma. Les facteurs qui interviennent sont beaucoup plus divers et complexes. Au terme de notre analyse, plusieurs conclusions peuvent être dégagées quant à la logique du cycle de vie des ménages moba-gurma.

La phase de constitution d'un ménage ne se caractérise pas par un type de ménage particulier, et notamment pas par la prépondérance du ménage nucléaire. Nous l'avons vu, tout dépend en fait de la manière dont se constitue le ménage, par succession ou par séparation, et de la composition du ménage de "départ". Dans le cas d'une succession par exemple, c'est le ménage de type élargi qui prédomine.

L'accession au statut de chef de ménage, donc la constitution d'un ménage, n'étant pas forcément la conséquence immédiate de la création d'une famille (du mariage), elle n'est pas limitée aux jeunes hommes adultes. Elle dépend de nombreux autres facteurs, notamment du rapport entre aînés et cadets.

Quant aux ménages d'une seule personne, ils ne constituent pas un stade préfigurant la formation d'une famille. Il s'agit plutôt d'individus "en fin de parcours" par rapport à leur histoire familiale.

Il est difficile de dire qu'à chaque type de ménage correspond systématiquement un stade particulier du cycle de vie des ménages. Nous l'avons vu, les "parcours" sont très divers. Certes, il apparaît très clairement que les ménages composés de plusieurs noyaux familiaux sont d'autant plus fréquents que le chef de ménage est âgé, le ménage "ancien". Mais, comme le montrent les données sur les transitions des ménages (voir tableau II.19), ces types de ménage ne représentent pas forcément le stade final du cycle de vie familial : dans près d'un cas sur quatre (22%), des ménages regroupant plusieurs noyaux familiaux en 1981 présentent, en 1985, et avec le même chef de ménage, des structures de type élargi, voire nucléaire, sous l'effet de segmentations.

6. FACTEURS DE DIFFERENCIATION DES TYPES DE MENAGE : ESSAI DE CATEGORISATION DES MENAGES.

Au cours de chapitres précédents, nous avons successivement caractérisé les chefs des ménages moba-gurma, les individus qui composent ces ménages, la taille et la structure de ceux-ci, en en proposant une typologie, et enfin, leur "cycle de vie".

Il s'agit maintenant de voir comment ces différentes caractéristiques se conjuguent, interfèrent les unes sur les autres, et de tester l'influence, l'effet discriminant ou non, d'autres facteurs comme l'ethnie du chef de ménage, son appartenance à un clan propriétaire de terre et la densité de population. Dans quelle mesure peut-on dégager une nouvelle typologie des ménages moba-gurma qui en opère une différenciation significative ?

Si les analyses précédentes, de type classique, ont déjà permis de mettre en lumière toute la diversité et la complexité de la vie des ménages moba-gurma, la méthodologie de l'analyse statistique multivariée apparaît ici comme la plus appropriée. Contrairement à son usage habituel qui intervient plutôt en préalable à toute autre analyse, nous lui assignons ici davantage un objectif de synthèse.

6.1 Brève présentation des méthodes d'analyse multivariée utilisées

SPAD.N¹ est un logiciel d'analyse exploratoire des données multidimensionnelles orienté vers l'analyse statistique des grands tableaux. Son utilisation consiste en une combinaison de diverses méthodes d'analyse multivariée.

En vue d'aboutir à une classification, nous avons effectué, dans une première procédure, l'analyse en composantes multiples qui calcule les coordonnées factorielles des individus et des modalités, et fournit dans le même temps des représentations graphiques sur les plans d'axes factoriels les plus discriminants (figures II.6 et II.7).

Une deuxième procédure réalise une classification "mixte" des individus "ménages". Dans une première étape, on effectue une classification hiérarchique des individus caractérisés par leurs coordonnées factorielles. Une première classification est obtenue par croisement de plusieurs partitions de base autour de centres mobiles, puis les classes stables ainsi formées sont agrégées par une méthode de classification

1- Se reporter au "manuel de référence de SPAD.N, version 1.2", CISIA, 1988. Pour les développements théoriques des méthodes utilisées par SPAD.N, voir Lebart L. et al. *"Multivariate descriptive statistical analysis"*, J. Wiley & Sons, 1988.

L'utilisation du logiciel SPAD.N a pu se faire grâce à la collaboration de l'équipe de l'Enquête Budget-Consommation, au sein de la Direction de la Statistique à Lomé, et plus précisément, de MM. D. Blaizeau (conseiller technique) et L. Amégashie (responsable du traitement).

hiérarchique. Dans la seconde étape, on construit des partitions par coupure de l'arbre hiérarchique (d'agrégation) Outre une description de chacune des classes à partir des modalités caractéristiques et de valeurs-test (tableau II.23), on peut projeter ces "classes" sur les plans factoriels issus de l'analyse des correspondances (figures II.6 et II.7).

6.2 Essai de catégorisation des ménages

En fait, deux catégories de ménage ont été exclues dès le début de l'analyse : les ménages d'isolés et les ménages sous la responsabilité d'une femme. Les raisons sont les suivantes : d'une part, la spécificité même de ces ménages justifie d'en faire a priori deux catégories distinctes, d'autre part leur trop faible effectif (respectivement 7 et 22) perturberait l'analyse statistique.

Les variables prises en compte ont été les suivantes :

- le rang du ménage dans la concession;
- l'âge actuel du chef de ménage;
- l'ethnie du chef de ménage;
- l'état matrimonial du chef de ménage;
- le type de structure du ménage;
- la taille du ménage;
- le lien de parenté du chef de ménage précédent;
- le mode de constitution du ménage;
- l'appartenance ou non à un clan propriétaire de terre;
- la densité de population de la zone².

La variable "âge du chef de ménage au moment de la constitution du ménage", initialement prise en compte, a été écartée de l'analyse car, trop corrélée à l'âge actuel du chef de ménage (pour les plus jeunes), elle causait un effet perturbateur par rapport à celui des autres variables.

Commençons par exposer les résultats de l'analyse factorielle des correspondances multiples (figures II.6 et II.7).

La description des trois premiers axes factoriels conduit aux conclusions suivantes.

2- Elle est issue des cartes de densité réalisées par M. Beccari à partir des données du recensement de 1981 (M. Beccari, 1986).

Le premier facteur peut être caractérisé par cinq oppositions principales :

- Chef de ménage polygame / monogame
- Ménage avec noyau familial de fils / nucléaire monogame
- Ménage constitué par succession / par séparation
- Ménage de grande taille / de taille restreinte
- Chef de ménage âgé / jeune

Ces oppositions apparaissent tout à fait logiques, concordantes avec les analyses faites précédemment. Notons à propos des types de ménage, la position moyenne des ménages de type élargi et de ceux composés d'au moins un noyau familial secondaire de frère par rapport à la taille du ménage et à l'âge du chef de ménage.

L'interprétation du deuxième axe fait ressortir en premier lieu l'opposition, déjà rencontrée sur le premier axe mais alors moins marquée, entre les ménages constitués par succession et ceux qui l'ont été par séparation. Apparaît également une opposition au niveau du type de chef de ménage antérieur : père / frère. On a vu en effet que la succession se fait plutôt par rapport au père, alors que la séparation se fait davantage entre frères.

L'opposition Moba-Gurma, existante mais faible sur ce deuxième axe, ressort plus nettement sur le troisième axe, de même que réapparaissent les oppositions au niveau des chefs de ménage et des ménages nucléaires, entre monogames et polygames. On observe en effet une pratique de la polygamie nettement plus importante en pays moba : le taux de polygamie est de 50% pour les chefs de ménage moba contre 33% chez les Gurma. Nous reviendrons plus loin sur la question d'une différenciation Moba/Gurma.

Le résultat final de la méthode des nuées dynamiques conjuguée à celle de la classification ascendante hiérarchique aboutit à une partition des ménages (composés d'au moins deux personnes et sous la responsabilité d'un homme) en cinq classes ou catégories (tableau II.23).

Cette partition, qui révèle une différenciation faisant intervenir diverses variables, permet dans l'ensemble de caractériser chacun des types de ménage.

La première catégorie identifie des ménages qui se caractérisent ainsi :

- presque tous (92%) se sont constitués par succession et suite au décès du père (82%);
- les chefs de ménage sont le plus souvent monogames (84%) et appartiennent majoritairement à l'ethnie gurma (58%).

Par ailleurs,

- la majorité (56%) des ménages comprenant au moins un noyau familial secondaire d'un frère ou neveu se retrouve dans cette catégorie (qui regroupe un peu plus d'un tiers (35%) de ces ménages). On y rencontre aussi une assez forte proportion (42%) de ménages élargis.
- les critères d'âge du chef de ménage et de taille du ménage apparaissent peu discriminants, prenant plutôt une valeur moyenne : l'interprétation du premier plan factoriel de l'analyse des correspondances multiples montre clairement que les types de ménage élargi et avec noyau familial de frère occupent une position médiane par rapport à l'âge du chef de ménage et à la taille du ménage.

La deuxième catégorie est avant tout caractérisée par les ménages de type nucléaire polygame : 97% de ces ménages appartiennent à cette catégorie formée par eux pour près des trois quarts (71%). Les chefs de ménages polygames y sont évidemment prédominants (98%).

La taille moyenne de ces ménages est relativement élevée (42% d'entre eux comprennent de 11 à 14 personnes et 43% des ménages de cette taille appartiennent à cette catégorie).

Par ailleurs, les deux tiers (67%) des ménages de cette classe, d'une part se sont constitués par séparation, d'autre part relèvent de l'ethnie moba.

La troisième catégorie se caractérise essentiellement par :

- des ménages aux deux tiers (68%) composés d'un noyau familial secondaire de fils (89% de ceux-ci relèvent de cette catégorie), qui sont pour la plupart (54%) de taille élevée (15 personnes et plus; les trois quarts, 77%, des ménages de cette taille se retrouvent dans cette catégorie) et,
- par des chefs de ménages aux trois quarts (78%) âgés de 60 ans et plus et majoritairement (70%) polygames.

Par ailleurs,

- environ un tiers (32%) des ménages constitués par succession se trouvent dans cette catégorie dont les trois quarts (76%) des ménages relèvent de ce type. Il en est à peu près de même pour les ménages dont le chef antérieur était le père, avec des pourcentages respectifs de 27% et 73% . Notons enfin la présence -bien que faible (5%)- dans cette catégorie, des ménages comprenant au moins deux noyaux familiaux de fils et de frère : puisque peu nombreux (10) leur poids y est très faible (5%), mais ils appartiennent presque tous (7 sur 10) à cette catégorie.

Cette "proximité" entre ces deux types de ménages, qui apparait également sur le graphe représentant les deux premiers axes factoriels (figure II.x), est tout à fait logique et tient à la forte relation entre l'existence au sein d'un ménage d'au moins un noyau familial de fils et l'âge élevé du chef de ménage et donc la taille importante du ménage. Aussi n'est-il pas étonnant que la quasi-totalité (96%) des ménages de cette catégorie soit sans autre ménage au sein de leur concession.

En résumé, on pourrait dire que cette catégorie renvoie au schéma "traditionnel" en fin du cycle de vie des ménages.

La quatrième catégorie est en quelque sorte l'opposée de la précédente, elle correspond à des ménages venant de se constituer. Elle est composée :

- pour un peu plus des deux tiers (69%) de ménages nucléaires monogames, dont les trois quarts (73%) d'entre eux relèvent de cette catégorie;
- de ménages presque tous (93%) constitués par séparation; dans la plupart des cas (52%), ils sont issus d'un ménage de frère;
- de ménages dont le chef est pratiquement toujours (94%) monogame.

Par ailleurs,

- ces ménages sont majoritairement de petite taille (53% ont entre 5 et 7 personnes, 75% ne dépassent pas l'effectif de 7);
- les chefs de ces ménages sont plutôt jeunes (41% sont âgés de 30 à 39 ans);
- les deux tiers (67%) des ménages de rang secondaire au sein de leur concession se trouvent dans cette catégorie.

La cinquième catégorie de ménages est caractérisée par des chefs de ménages presque tous (88%) âgés de moins de 30 ans et qui concernent la quasi-totalité (92%) des célibataires; ces ménages sont surtout (86%) du type élargi et plutôt (52%) de petite taille (moins de cinq personnes).

Cette catégorie identifie notamment les chefs de ménage jeunes et célibataires, dont l'accession à ce statut est le fait d'une succession, ce qui explique la prédominance de la structure de type élargi.

Quant aux autres ménages, ils se sont constitués aussi bien par succession que par séparation; la structure élargie demeure majoritaire, mais leur chef, toujours jeune, s'est déjà marié, et ils sont d'une taille plus importante.

Certes, le pouvoir discriminant des différentes modalités intervenant dans la définition de chaque classe, mesuré par la "valeur test", est très inégal. Mais à l'issue de cette description, quelques constats essentiels apparaissent clairement, qui confirment les analyses précédentes.

Tout d'abord, cette catégorisation identifie *grosso modo* chacun des types de ménage; seul le ménage de type élargi intervient dans deux catégories. Un résultat qui vient donc valider la pertinence de la typologie des ménages élaborée *a priori*.

Elle caractérise ensuite très clairement certaines situations du cycle de vie des ménages (pour les catégories 3, 4 et 5) attestant de la diversité des facteurs qui interviennent dans la dynamique des ménages (notamment le mode de constitution des ménages et la nature du chef de ménage antérieur). Ainsi les catégories 4 et 5 concernent-elles des ménages venant de se constituer, mais dans des conditions tout à fait différentes.

Ressort par ailleurs le pouvoir non discriminant de la densité de population et de la situation foncière, qui n'interviennent dans la définition d'aucune des catégories.

Notons enfin une différenciation entre Moba et Gurma révélée par les deux premières catégories de ménages, et sur laquelle nous allons revenir plus en détail dans la partie suivante.

Figure II.6 : Représentation des axes factoriels 1 et 2 de l'analyse des correspondances multiples avec la projection des cinq classes issues de la classification.

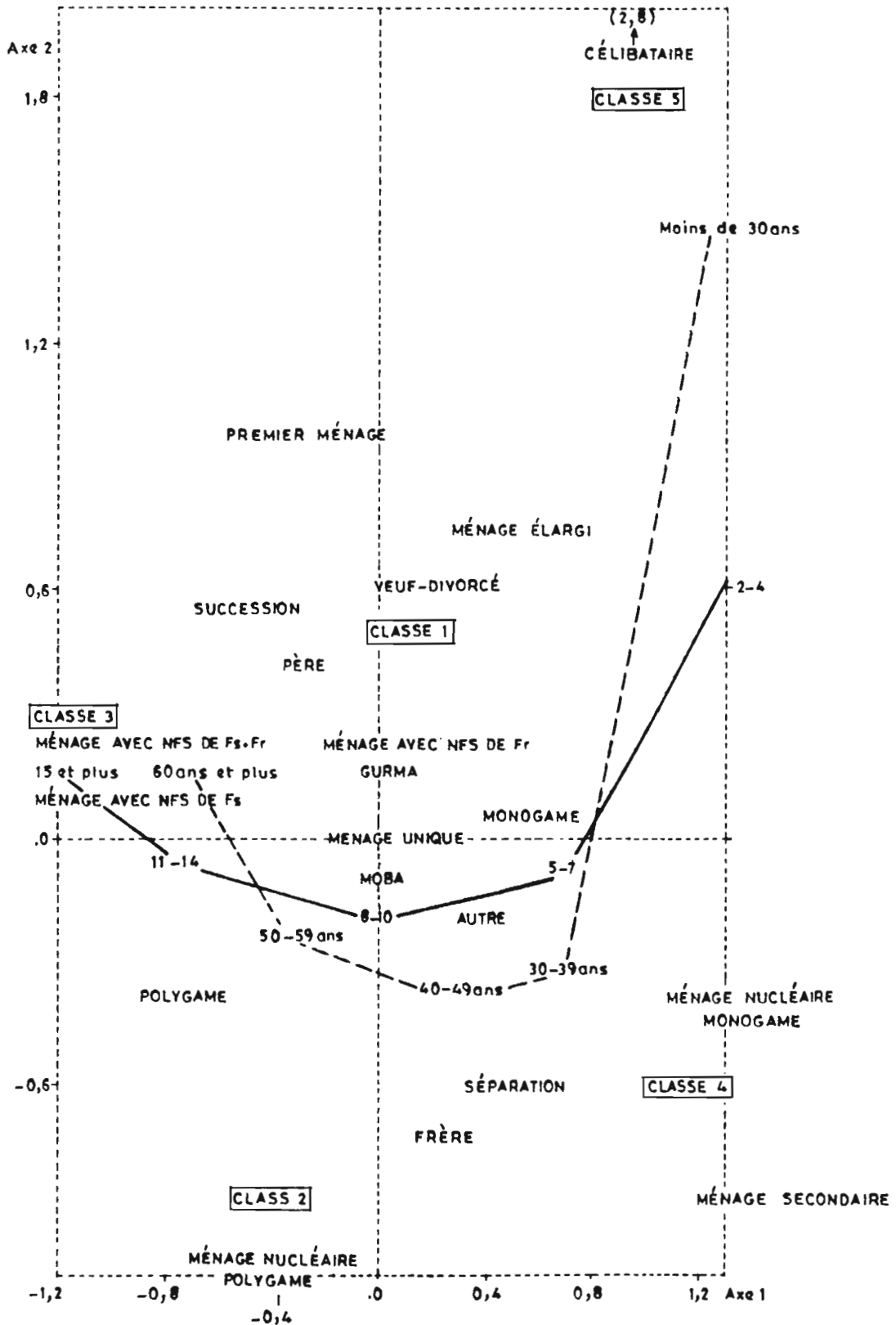


Figure II.7 : Représentation des axes factoriels 1 et 3 de l'analyse des correspondances multiples avec la projection des cinq classes issues de la classification.

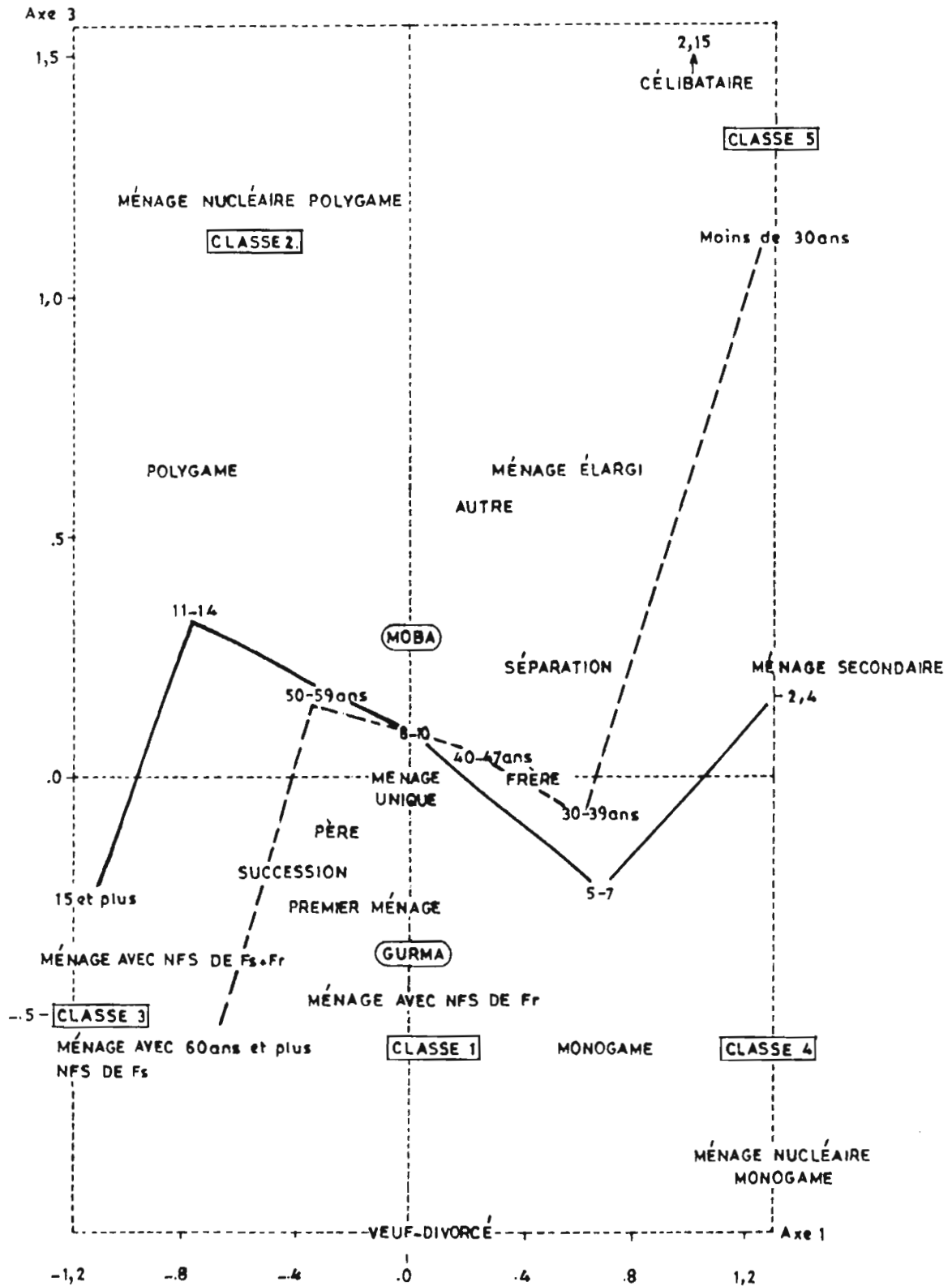


Tableau II.23 : Caractérisation des cinq classes de ménages, issues de l'analyse multivariée.

| MODALITES CARACTERISTIQUES | POURCENTAGE | | | EFFECTIF | VALEUR TEST |
|---|-------------|---------|-------|----------|-------------|
| | CLA/MOD | MOD/CLA | TOTAL | | |
| CLASSE 1 | | | 24,29 | 154 | |
| Mode de constitution : succession | 42,99 | 91,56 | 51,74 | 328 | 12,01 |
| Etat matrimonial du CM : monogame | 38,97 | 83,77 | 52,21 | 331 | 9,26 |
| Type de ménage : ménage avec NFS de Fr | 56,25 | 35,06 | 15,14 | 96 | 7,29 |
| CM antérieur : père | 33,42 | 81,82 | 59,46 | 377 | 6,64 |
| Ethnie du CM : Gurma | 32,97 | 58,44 | 43,06 | 273 | 4,32 |
| Type de ménage : ménage élargi | 34,97 | 41,56 | 28,86 | 183 | 3,82 |
| Taille du ménage : 8-10 | 35,95 | 35,71 | 24,13 | 153 | 3,66 |
| Rang du ménage : premier ménage | 55,56 | 9,74 | 4,26 | 27 | 3,38 |
| Age du CM : 40-49 ans | 33,33 | 28,57 | 20,82 | 132 | 2,56 |
| CLASSE 2 | | | 21,45 | 136 | |
| Type de ménage : ménage nucléaire polygame | 96,97 | 70,59 | 15,62 | 99 | 18,49 |
| Etat matrimonial du CM : polygame | 52,78 | 97,79 | 39,75 | 252 | 16,45 |
| Taille du ménage : 11-14 | 42,54 | 41,91 | 21,14 | 134 | 6,23 |
| Mode de constitution : séparation | 29,74 | 66,91 | 48,26 | 306 | 4,84 |
| Age du CM : 50-59 ans | 32,73 | 26,47 | 17,35 | 110 | 2,94 |
| Age du CM : 40-49 ans | 30,30 | 29,41 | 20,82 | 132 | 2,60 |
| Ethnie du CM : Moba | 25,21 | 66,91 | 56,94 | 361 | 2,57 |
| CLASSE 3 | | | 21,77 | 138 | |
| Type de ménage : ménage avec NFS de Fs | 88,68 | 68,12 | 16,72 | 106 | 16,79 |
| Age du CM : 60 ans et plus | 59,44 | 77,54 | 28,39 | 180 | 13,86 |
| Taille du ménage : 15 et plus | 76,53 | 54,35 | 15,46 | 98 | 12,90 |
| Etat matrimonial du CM : polygame | 38,10 | 69,57 | 39,75 | 252 | 7,95 |
| Mode de constitution : succession | 32,01 | 76,09 | 51,74 | 328 | 6,51 |
| CM antérieur : père | 26,79 | 73,19 | 59,46 | 377 | 3,68 |
| Type de ménage : ménage avec NFS de Fs + Fr | 70,00 | 5,07 | 1,58 | 10 | 3,00 |
| Rang du ménage : ménage unique | 23,29 | 96,38 | 90,06 | 571 | 2,86 |
| CLASSE 4 | | | 23,34 | 148 | |
| Type de ménage : ménage nucléaire monogame | 72,86 | 68,92 | 22,08 | 140 | 14,70 |
| Mode de constitution : séparation | 44,77 | 92,57 | 48,26 | 306 | 12,99 |
| Etat matrimonial du CM : monogame | 41,99 | 93,92 | 52,21 | 331 | 12,43 |
| CM antérieur : frère | 46,11 | 52,03 | 26,34 | 167 | 7,68 |
| Taille du ménage : 5-7 | 44,07 | 52,70 | 27,92 | 177 | 7,31 |
| Age du CM : 30-39 ans | 43,26 | 41,22 | 22,24 | 141 | 5,96 |
| Rang du ménage : ménage secondaire | 66,67 | 16,22 | 5,68 | 36 | 5,56 |
| Taille du ménage : 2-4 | 45,83 | 22,30 | 11,36 | 72 | 4,37 |
| CLASSE 5 | | | 9,15 | 58 | |
| Age du CM : moins de 30 ans | 71,83 | 87,93 | 11,20 | 71 | 14,92 |
| Etat matrimonial du CM : célibataire | 92,00 | 39,66 | 3,94 | 25 | 10,09 |
| Type de ménage : ménage élargi | 27,32 | 86,21 | 28,86 | 183 | 9,49 |
| Taille du ménage : 2-4 | 41,67 | 51,72 | 11,36 | 72 | 8,08 |

CM : Chef de Ménage; Fs : Fils; Fr : Frère.

CLA/MOD : % des ménages répondant à la modalité j qui se trouvent dans la classe i

MOD/CLA : % des ménages de la classe i qui répondent à la modalité j

TOTAL : % de l'ensemble des ménages

7. A PROPOS DE QUELQUES FACTEURS DE DIFFERENCIATION

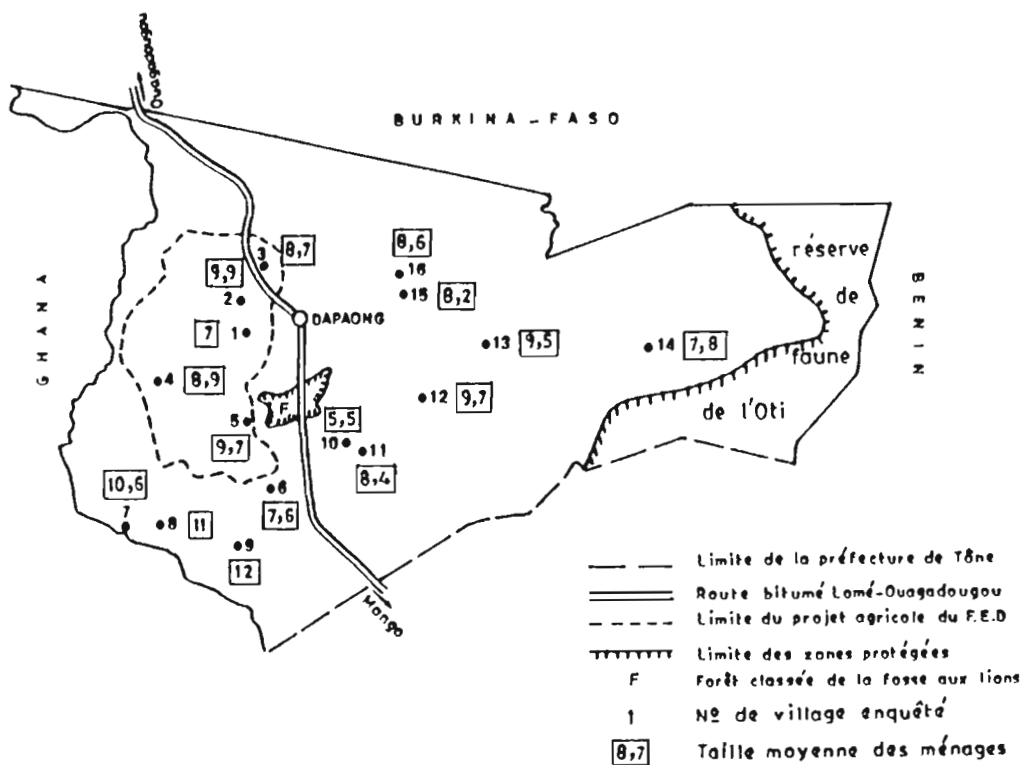
7.1 Densité de population et situation foncière

La densité de population influe-t-elle, et dans quel sens, sur la taille et la structure des ménages ? Les analyses multivariées n'ont pas mis en lumière un rôle actif de cette variable dans la détermination des différentes catégories de ménages. Les données montrent pourtant que les zones densément peuplées se caractérisent par des ménages d'une taille plus restreinte (9 personnes en moyenne contre 10,3 en 1985, et 7,9 contre 9,8 en 1981). Mais ce résultat global cache en fait une grande diversité de situations au niveau des villages, comme le montrent les cartes II.1 et II.2, relatives aux données de 1981. Si le résultat précédent se confirme pour la partie occidentale de la préfecture -le pays moba-, il n'en est pas de même pour la partie orientale -le pays gurma-. Dans ce dernier cas, ce sont les villages (12 et 13) situés dans les zones de densité intermédiaire qui présentent les tailles de ménage les plus élevées, tandis que le village (14) situé le plus à l'Est, dans la zone la plus faiblement peuplée, voit la taille moyenne de ses ménages être l'une des plus faibles. Par ailleurs, d'un côté comme de l'autre, on peut relever le cas de quelques villages présentant des tailles de ménage très différentes, bien que situés dans une zone de même densité (cf les villages 2 et 3 côté ouest, 10 et 11 côté est).

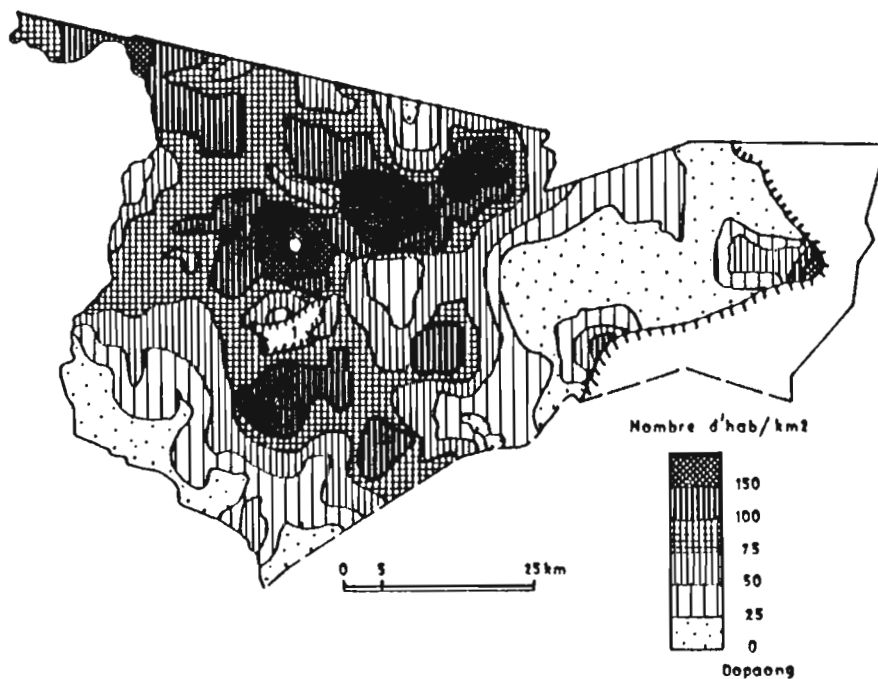
Une analyse des données du recensement de 1981 pour l'ensemble de la préfecture de Tône, au niveau géographique du canton, conduit aux mêmes constats (voir les cartes II.3 et II.4). La relation entre densité de population et taille des ménages semble s'accompagner de nombreux contre-exemples. Aussi est-il difficile dans ces conditions de tirer une quelconque conclusion. La situation est plus complexe et d'autres facteurs sont sans doute à prendre en compte.

Le système foncier est l'un de ces facteurs. Mais, si cette variable peut influencer au niveau individuel des ménages, elle ne saurait expliquer les différences observées entre cantons. Par ailleurs, les analyses multivariées comme celles plus classiques (sur les différences de moyenne) montrent que la situation foncière n'a pas d'influence significative sur la taille des ménages. Nous verrons cependant, dans le cadre de l'analyse sur l'évolution des ménages (*supra* III.3), que le problème de l'accès à la terre, conjugué à celui des densités de population, n'est pas sans intervenir sur la vie des ménages moba-gurma, et risque de devenir un facteur d'évolution de plus en plus important dans l'avenir.

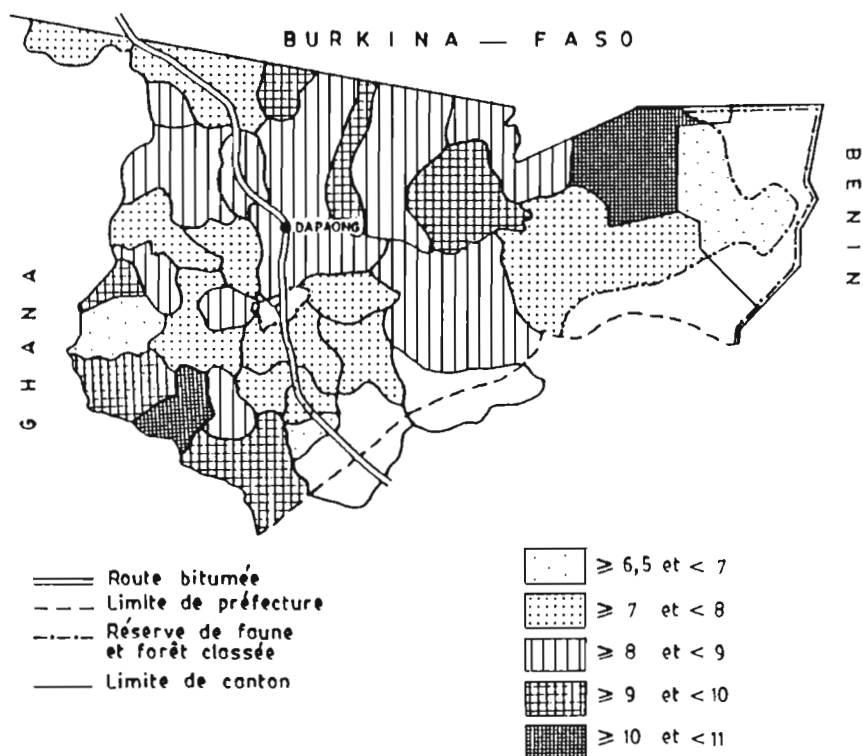
Carte II.1 : Taille moyenne des ménages, en 1981, pour chacun des villages enquêtés.



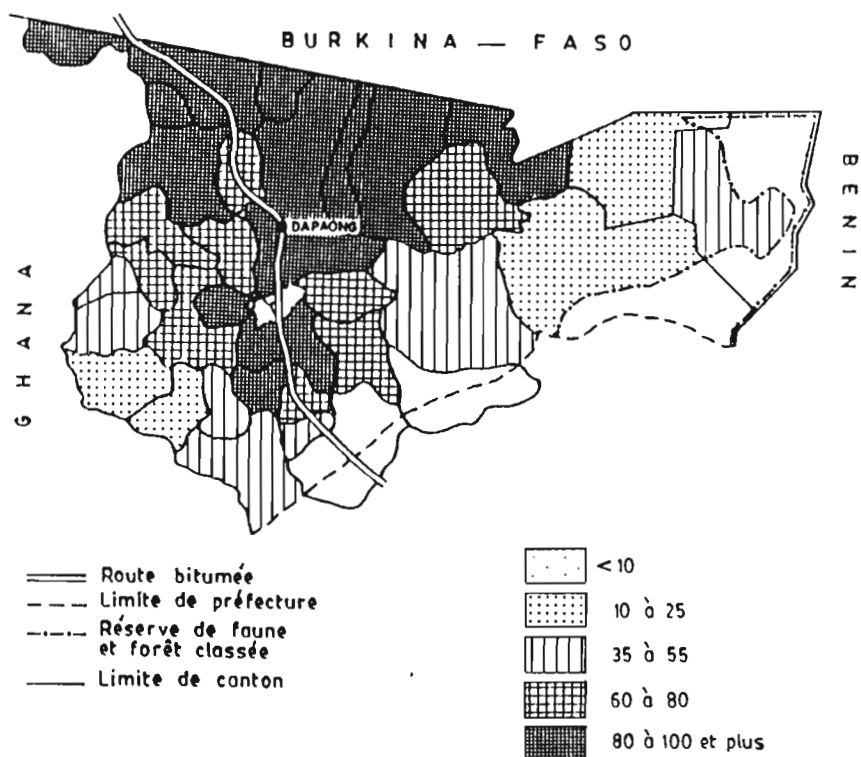
Carte II.2 : Densités de population en 1981, selon un calcul par isolignes.
 (source M. Beccari, 1987)



Carte II.3 : Taille moyenne des ménages, en 1981, par canton (source recensement de 1981).



Carte II.4 : Densités de population en 1981 par canton. (source recensement de 1981)



7.2 Différences entre Moba et Gurma, entre les parties est et ouest

Jusqu'à présent, notre analyse a porté sur la société moba-gurma dans son ensemble. Mais la prise en compte de l'appartenance ethnique dans l'essai d'une catégorisation des ménages, nous a révélé précédemment son rôle partiellement discriminant. Il convient donc d'analyser plus en détail ce qui différencie les ménages moba et gurma (voir les tableaux II.24 et II.25 et les tableaux annexes II.11 et II.12).

Tout d'abord, nous retrouvons tout à fait logiquement des différences mises à jour par les analyses -au niveau des individus- de la nuptialité, de la fécondité et des caractéristiques socio-économiques comme la scolarisation (P. Lévi & M. Pilon, 1988; S. Rey, 1989), à savoir : la population (ou plutôt le pays) moba se distingue par un niveau de scolarisation et d'éducation plus élevé, par une fécondité plus forte et une pratique de la polygamie plus fréquente. On observe en effet :

- que les chefs de ménage moba sont nettement plus polygames que les Gurma (50% contre 33%), avec une structure par âge très voisine; leurs nombres moyens d'épouses sont respectivement de 1,5 et 1,2;
- qu'ils présentent un niveau d'éducation, quoique très faible, plus élevé que celui des Gurma : 12% savent lire et écrire contre 7% chez les Gurma;
- un nombre moyen d'enfants (célibataires) plus élevé pour les chefs de ménage moba : 4,6 contre 3,8 pour les Gurma.

L'analyse de la composition et de la structure des ménages montre ensuite, que le trait principal de différenciation est la fréquence nettement plus élevée de ménages gurma composés d'au moins un noyau familial secondaire (37,2% contre 29,9% pour les ménages moba), et cette différence porte en fait totalement sur les noyaux familiaux secondaires de frère ou neveu (19,6% contre 11,2%). Tous les autres types de ménage sont plus fréquents chez les Moba, notamment les ménages élargis (30,6% contre 25,7%).

Si la taille moyenne des ménages moba apparaît plus élevée que celle des Gurma (9,6 contre 9,1), cette différence n'est cependant pas statistiquement significative. Les niveaux plus élevés de polygamie et de fécondité chez les Moba contre-balancent une structure plus fréquemment étendue des ménages gurma. Si les chiffres relatifs à la situation en 1981 -pour notre échantillon- vont dans le même sens (9,2 contre 8,9), il nous faut préciser que les données du recensement de 1981, pour l'ensemble du milieu rural de la préfecture de Tône, conduisent par contre à un résultat inverse : 8,4 pour les ménages gurma contre 8,2 pour les Moba.

On observe enfin, que les ménages moba se sont plus souvent constitués par séparation : 52% contre 41% pour les Gurma.

C'est bien la conjugaison de ces différents facteurs qui se retrouve dans la définition des deux premières catégories de ménage identifiées précédemment. Polygamie et pratique de la séparation distinguent les ménages moba des gurma, ces derniers présentant une fréquence plus élevée de noyaux familiaux secondaires de frère ou de neveu.

Comment, maintenant, peut-on expliquer ces différences ?

Cette différenciation sur le plan démographique entre Moba et Gurma, est en fait la conséquence des changements socio-économiques qui ont affecté différemment ces deux populations et auxquelles elles ont apporté des réponses spécifiques. Dans le souci d'une articulation la plus cohérente possible de notre argumentation, nous préférons développer l'analyse explicative de cette situation dans le cadre de la partie suivante, consacrée à l'évolution des ménages.

Tableau II.24 : Caractéristiques des ménages moba et gurma en 1985.

| CARACTERISTIQUES | MOBA | GURMA |
|---|--------|--------|
| Caractéristiques des CHEFS DE MENAGE | | |
| - % sachant lire et écrire | 12 | 7 |
| - % de sexe féminin | 3 | 4 |
| - taux de polygamie (%) | 50 | 33 |
| - âge moyen | 48 ans | 50 ans |
| TYPES DE MENAGE | | |
| - personne isolée | 1,1 | 0,4 |
| - ménage nucléaire | 38,4 | 36,7 |
| . monogame | [22,2] | [21,9] |
| . polygame | [16,2] | [14,8] |
| - ménage élargi | 30,6 | 25,7 |
| - ménage à NFS | 29,9 | 37,2 |
| . de fils | [17,3] | [15,5] |
| . de frère | [11,2] | [19,9] |
| . de fils + frère | [1,4] | [1,8] |
| TAILLE moyenne des ménages | 9,6 | 9,0 |
| MODE DE CONSTITUTION des ménages | | |
| - par séparation | 52 | 41 |
| - par succession | 48 | 59 |

Tableau II.25 : Fréquence (%) d'apparition des types de parenté et nombre moyen de personnes pour chacun d'eux (ménages de deux personnes et plus), selon l'ethnie en 1985.

| Lien de parenté | MOBA | | GURMA | |
|------------------------|--------------|---------------|--------------|---------------|
| | Fréq. (%) | Nbre moyen | Fréq. (%) | Nbre moyen |
| Epouse du CM | 91 | 1,5 | 86 | 1,2 |
| Enfant célibataire | 90 | 4,6 | 89 | 3,8 |
| Ascendant | 24 | 0,3 | 27 | 0,3 |
| Collatéral célibataire | 27 | 0,6 | 24 | 0,5 |
| Fils marié | 18 | 0,2 | 17 | 0,2 |
| . Epouse | 18 | 0,3 | 16 | 0,2 |
| . Enfant | 13 | 0,4 | 13 | 0,3 |
| Frère, neveu marié | 13 | 0,1 | 22 | 0,2 |
| . Epouse | 13 | 0,1 | 22 | 0,3 |
| . Enfant | 8 | 0,2 | 15 | 0,6 |
| Autre parent | 13 | 0,4 | 10 | 0,4 |

III.

L'EVOLUTION DES MENAGES

1. DE 1970 A 1981 : UNE COMPARAISON DIFFICILE

En vue de réaliser une analyse comparative dans le temps, l'un des critères de choix des villages de l'échantillon de notre enquête était que chaque village existait en 1970 et avait alors recensé comme tel, mais sans que nous puissions toutefois être totalement assuré que la délimitation était la même (ce problème s'est déjà posé lors de l'enquête par rapport au recensement de 1981; voir à ce propos Lévi & Pilon, 1988). L'idée première était de pouvoir identifier, parmi les ménages enquêtés, ceux qui avaient été déjà recensés en 1970, puis de retrouver leur fiche dans les archives de ce recensement. Nous aurions ainsi disposé d'une sorte d'observation renouvelée des ménages aux trois dates suivantes : 1970, 1981 et 1985. Lors de l'enquête de 1985, il fut donc noté pour chaque ménage sa situation en 1970 et le nom du chef de ménage à ce moment. Mais le projet s'est vite révélé impossible à réaliser jusqu'au bout. Déjà lors de la mise à jour, au moment de notre enquête, de la liste des chefs de ménage du recensement de 1981, nous avons souvent rencontré quelques difficultés pour les identifier, à cause de problèmes liés aux patronymes : plusieurs personnes portant le même nom, changement de nom...(Lévi & Pilon, 1988). Refaire alors la même opération, mais avec un rétrospectif de 15 ans et en l'absence des personnes concernées, s'est avéré tout à fait illusoire.

Mais, si cette opération ne pouvait pas se faire au niveau des ménages il demeurait intéressant de pouvoir comparer les données de 1970 à celles de 1981 à l'échelle des villages. Nous avons donc réalisé une recodification et saisie des "feuilles ménages" de 1970 pour tous les villages enquêtés, et en utilisant les mêmes codes que pour l'enquête.

Quelle était la définition du ménage en 1970 ?

Les instructions aux agents recenseurs étaient les suivantes (Direction de la Statistique, 1970) :

"Dans cette maison qui est généralement entourée d'un mur ou d'une clôture, se trouvent plusieurs bâtiments ou constructions. Ces bâtiments ou constructions sont occupés par des personnes qu'il faut dénombrer et interroger.[...] Des cas différents vont se présenter à vous; nous allons en analyser quelques uns, les plus fréquemment rencontrés :

1) Toutes les constructions sont occupées par des membres d'une même famille.

a) Si tous les membres de la famille ont une vie en commun, en particulier s'ils prennent leur repas ensemble, ils constituent un ménage et seront recensés tous sur une même feuille de ménage sur laquelle ils seront inscrits sous une même référence de "ménage" et de "concession".

b) Si les membres de cette famille vivent par groupes séparés, c'est-à-dire par ménages bien distincts, recenser la famille, ménage par ménage. Par exemple deux frères habitent une même concession mais vivent chacun séparé de l'autre; chacun a son ménage, c'est-à-dire ses femmes, ses enfants, ses domestiques et ses visiteurs. Chacun d'eux sera recensé avec son ménage sur un même dossier avec un numéro de ménage différent.

b) Plusieurs familles différentes vivant en ménage occupent chacune un ou plusieurs bâtiments de la concession. Recenser chaque famille vivant en ménage séparément sous un numéro d'ordre de ménage différent et sous le même numéro de concession."

Et plus loin,

"On appelle ménage, un ensemble de personnes vivant ensemble sous la même autorité d'un chef et bénéficiant d'une même cuisine financée par ce chef qui constitue la seule autorité."

Les instructions relatives au recueil des individus mêmes d'un ménage précisent par ailleurs, qu'outre le chef de ménage, sa(ses) femme(s) et ses enfants non mariés, les personnes suivantes peuvent être à inscrire :

"Les enfants mariés, suivis de leur conjoint(e) suivant qu'il s'agit d'un homme ou d'une femme, et leurs enfants [...]"

Frères, soeurs, oncles, tantes, cousins, neveux, suivis de leur conjoint(e) et leurs enfants s'il y a lieu [...]" (p. 17).

Cette définition du ménage et toutes les instructions qui s'y réfèrent indiquent une appréhension du ménage assez analogue à celle du recensement de 1981 et qui semble donc bien correspondre au ménage/groupe domestique/unité de production et de consommation tel que nous l'avons défini. La possibilité de plusieurs noyaux familiaux au sein d'un même ménage est envisagée, ainsi que celle de plusieurs ménages par concession. A ce niveau, une comparaison avec les données du recensement de 1970 apparaît donc tout à fait possible.

Afin que la comparaison soit la plus rigoureuse possible, il est préférable pour les données les plus récentes de considérer celles directement issues du recensement de 1981, sans les corrections apportées par l'enquête de 1985 concernant les omis présents et absents. A l'occasion une confrontation sera faite avec les données de 1985.

L'analyse comparative des résultats de 1970 et 1981 révèle, comme l'on pouvait s'y attendre, des changements.

La taille moyenne des ménages de notre échantillon en 1970 est de 7,5 personnes, chiffre qui est du même ordre que celui publié pour l'ensemble de l'ex-circonscription de Dapango : 7,7 (Direction de la Statistique, 1978). La comparaison avec les résultats du recensement de 1981, 8,3 pour le milieu rural de la préfecture de

Tône et 8,7 pour les villages de notre échantillon, amène à conclure à un accroissement de la taille des ménages. Une évolution qui semble d'ailleurs être une tendance générale dans la plupart des pays africains (Locoh, 1988).

Les publications issues du recensement de 1958-60 ne fournissent que deux seuls chiffres en matière de taille des ménages, et à l'échelle de la Région des Savanes : une taille moyenne de 9 personnes chez les Moba et de 10 chez les Gurma. Ce qui laisserait cette fois penser à une réduction de la taille des ménages au cours des années soixante. Il y aurait donc eu successivement, diminution puis augmentation, de la taille des ménages durant les deux dernières décennies. Une telle évolution apparaît assez improbable.

L'analyse plus détaillée des ménages de notre échantillon en 1970 amène en fait à s'interroger sur la fiabilité des résultats obtenus. Deux points suscitent une réflexion critique : le nombre de ménages par concession et la distribution des types de ménages, en comparaison de la situation en 1981.

Si, en 1981 comme en 1985, le pourcentage de concessions comprenant plusieurs ménages est plutôt faible -4,6% en 1970- c'est près d'une concession sur cinq (17%) qui abriterait plus d'un ménage (tableau III.1.).

Tableau III.1 : Répartition (%) des concessions selon le nombre de ménages par concession, en 1970 et 1981.

| Nombre de ménages | 1970 | 1981 |
|---------------------|----------------|----------------|
| 1 | 83,0 | 95,4 |
| 2 | 10,5 | 3,1 |
| 3 | 4,8 | 1,1 |
| 4 | 1,3 | 0,4 |
| 5 | 0,2 | - |
| 6 | 0,2 | - |
| TOTAL (effectif) | 100,0 (440) | 100,0 (523) |

Par ailleurs, la comparaison des distributions des types de ménage aux mêmes dates, amène à conclure que les ménages nucléaires, surtout monogames, et ceux de type élargi étaient nettement plus fréquents en 1970, tandis que les ménages composés de plusieurs noyaux familiaux présentaient alors une proportion deux fois moindre qu'en 1981 (tableau III.2). Ce qui signifierait une tendance à "l'élargissement" de la structure des ménages et non à la nucléarisation, si souvent évoquée.

Tableau III.2 : Distribution (%) des types de ménage en 1970 et 1981 (ensemble des ménages).

| TYPES DE MENAGE | 1970 | 1981 |
|--|----------------|----------------|
| Ménage d'une seule personne | 0,7 | 1,0 |
| Ménage nucléaire | 47,2 | 36,2 |
| dont - monogame | [30,4] | [22,4] |
| - polygame | [16,8] | [13,8] |
| Ménage élargi | 38,6 | 33,4 |
| Ménage à noyau(x) familial(aux) secondaire(s) | 13,5 | 29,4 |
| - d'un fils | [6,3] | [13,3] |
| - d'un frère ou autre | [7,0] | [14,9] |
| - d'un fils + frère | [0,2] | [1,2] |
| TOTAL (effectif) | 100,0 (555) | 100,0 (603) |

Ce deuxième constat est lui aussi assez surprenant. En effet, les données de notre enquête concernant le mode de constitution des ménages, et qui sont confirmées par tous les entretiens que nous avons pu effectuer, montrent très clairement une évolution contraire à celle qui se dégage du tableau, à savoir une tendance à l'accentuation du processus de séparation et donc à un éclatement plus précoce de la structure des ménages. L'évolution dans le temps de la séparation est en effet très éloquent. Minoritaire comme mode d'accession au statut de chef de ménage chez les hommes âgés de 50 ans et plus, la séparation est devenue majoritaire chez ceux âgés de moins de 50 ans. Au cours des dernières décennies, la séparation devient de plus en plus fréquente (tableau III.3), le milieu des années soixante dix semblant marquer un tournant dans cette évolution avec une majorité de ménages qui se sont constitués par séparation; et le phénomène semble s'amplifier encore (une proportion de 70% depuis 1980). Dans le même temps, l'âge moyen auquel les chefs de ménage concernés se sont séparés a connu une évolution à la baisse : de l'ordre de 38 ans pour les séparations survenues avant les années soixante dix, il est descendu à 33,8 ans au cours des dernières années (période 1980-85).

Tableau III.3 : Evolution dans le temps de la pratique de la séparation.

| PERIODE | Pourcentage des ménages constitués par séparation | Age moyen au moment de la séparation |
|------------|---|--------------------------------------|
| Avant 1960 | 25,0* | 38,1* |
| 1960-69 | 30,9 | 38,3 |
| 1970-74 | 41,5 | 37,3 |
| 1975-79 | 54,3 | 36,4 |
| 1980-85 | 70,4 | 33,8 |

* effectif de référence inférieur à 30

La différenciation des ménages selon leur rang au sein des concessions en abritant plusieurs : "premier" ménage (le chef est le plus âgé) et ménage secondaire (s'étant donc séparé du premier), suggère également, en comparant avec la situation en 1981, un biais dans les données de 1970. Si l'âge moyen des chefs des premiers ménages est à peu près identique aux deux dates (50,2 ans en 1970 et 52,9 ans en 1981), celui des chefs des ménages secondaires révèle une différence sensible : 29,6 ans en 1970 et 38,6 ans en 1981 (tableau III.4).

Tableau III.4 : Age moyen des chefs de ménage selon le rang du ménage dans les concessions en abritant plusieurs, en 1970 et 1981.

| RANG DU MENAGE | 1970 | 1981 |
|-------------------|------------|------------|
| "Premier" ménage | 50,2 (71) | 52,9* (22) |
| Ménage secondaire | 29,6 (110) | 38,6 (34) |

() effectif

* effectif de référence inférieur à 30

L'âge observé en 1981 est tout à fait cohérent avec ce que l'on a précédemment vu du processus de la séparation (décalage entre l'âge au premier mariage et le moment de la séparation : respectivement 25 et 31,2 ans pour ces hommes). Il n'en est pas de même de l'âge observé en 1970. Un âge moyen de seulement 29,6 ans, confronté à l'âge moyen au premier mariage -qui était à cette période de l'ordre de 27,5 ans-, indiquerait une pratique de la séparation suivant presque immédiatement le premier mariage et donc très précoce, ce qui là encore est en contradiction avec les données sur l'évolution de la séparation.

Ainsi, tout porte à croire en l'existence d'un biais dans les données du recensement de 1970, très probablement survenu lors de la phase de collecte. Des hommes mariés, en réalité dépendants au sein d'un ménage, se sont déclarés ou ont été enregistrés comme chefs de ménage et des personnes leur ont été rattachées. Précisons d'ailleurs à ce propos, que lors de l'enquête en 1985 quelques corrections ont ainsi été apportées par rapport aux informations recueillies par le recensement de 1981. D'un côté, certains dépendants masculins apparaissaient à tort comme chef de ménage, à l'inverse d'autres hommes apparaissant comme dépendants étaient en réalité chef de ménage. Les raisons de ces erreurs sont diverses. Elles peuvent tenir d'une part, à une mauvaise interprétation de la définition du ménage par les agents recenseurs, d'autre part à un comportement conscient de certains enquêtés hommes qui bien que dépendant se déclarent chef de ménage, ce qui est assurément un statut plus valorisant face à "l'étranger", ici l'agent recenseur. Si l'on considère que la qualité du recensement de 1970 a sans doute été moindre qu'en 1981, il n'est pas surprenant qu'un tel biais se soit produit avec beaucoup plus d'ampleur. Et l'on peut notamment supposer que l'attention portée à l'entité ménage était à cette époque certainement plus faible qu'en 1981.

Une telle hypothèse obère donc fortement les possibilités de comparaison entre les deux dates. Que conclure alors quant à l'évolution de la taille, de la composition et de la structure des ménages ? Dans le cadre de notre hypothèse, on devrait observer une tendance à un éclatement de la structure des ménages, par le biais de la séparation (les hommes se marient plus tôt et se séparent plus vite), mais sans pour autant parler de nucléarisation puisqu'en 1985 les ménages nucléaires demeurent encore nettement minoritaires (23%). On pourrait ainsi parler d'un changement dans le calendrier du cycle de vie des ménages, mais sans une remise en cause de la logique de ce dernier.

Une diminution de la taille semble alors devoir aller de pair avec une telle évolution. Mais d'autres facteurs agissent en sens inverse. Les données de l'enquête de 1985 font ressortir une forte croissance démographique, de l'ordre de 3,5%, qui est le résultat conjugué d'une légère augmentation des niveaux de fécondité et d'une importante baisse de la mortalité infanto-juvénile, et qui a donc dû agir à la hausse sur la taille des ménages. Ce point se vérifie en effet en comparant le poids des enfants de moins de 15 ans dans l'ensemble des noyaux familiaux (regroupant un homme, sa(s) épouse(s) et leurs enfants) en 1970 et 1981. Dans ce cas-ci, les problèmes rencontrés précédemment au niveau de la définition du ménage en 1970 n'ont plus cours et n'interfèrent pas sur celle du noyau familial. On constate ainsi que le nombre moyen d'enfants âgés de moins de 15 ans par noyau familial est passé de 2,6 à 3,1. Au bout du compte, il est assez difficile de trancher quant à l'évolution de la taille des ménages, compte tenu des influences opposées qui l'affectent.

2. A PROPOS DE L'EVOLUTION DE LA "SEPARATION" ET DE LA DIFFERENCIATION ENTRE MOBA ET GURMA

Ayant mis en lumière l'accentuation du processus de séparation, il convient maintenant d'en analyser les ressorts.

La population moba-gurma, à l'instar de beaucoup d'autres populations rurales, connaît des changements socio-économiques importants et initiés depuis la période coloniale. Avec la monétarisation de l'économie et l'apparition de nouveaux besoins, de type "moderne" et très divers (scolarisation, habillement, santé, équipement agricole (charrue...), biens matériels tels que vélo, mobylette, radio, mobilier...), le besoin en numéraire est devenu incontournable et grandissant, et ce pour tout le monde. Or, en milieu rural, deux seuls moyens permettent d'en avoir : d'une part, être chef de ménage, ce qui signifie, nous l'avons vu, avoir le pouvoir de décision quant à la gestion de l'exploitation et à l'utilisation des revenus; d'autre part, pour tout homme qui se trouve dans un statut de dépendant au sein d'un ménage, pouvoir cultiver un champ personnel pour y faire une culture de rente (le coton principalement, et l'arachide). Mais cela suppose s'être d'abord acquitté de ses charges de travail sur les champs collectifs, puis d'obtenir de la terre; deux conditions qui dépendent en grande partie du chef de ménage. Une autre solution est encore de migrer (Lévi & Pilon, 1988; Pilon & Pontié, 1988). Mais, si la migration qui touche essentiellement les jeunes hommes dépendants, traduit souvent un désir d'indépendance économique, une séparation (plus précoce) est encore un autre moyen d'obtenir cette indépendance, et un moyen plus sûr. Car, si la migration peut laisser espérer des gains substantiels, le rapport demeure très incertain et le cas n'est pas rare de migrants revenant au village sans argent ou avec très peu, ou bien carrément préférant alors ne pas revenir pour ne pas "subir la honte".

Aux causes "traditionnelles" de la séparation -que nous avons exposées précédemment (*infra* II.5.2)- sont donc venues s'ajouter ces considérations induites par de nouvelles conditions économiques.

En milieu rural moba-gurma, l'accès au numéraire passe essentiellement par la culture de l'arachide, mais surtout du coton depuis les années soixante dix, période d'accentuation de la séparation. La SOciété TOgolaise de COton (SOTOCO), créée en 1974, a par sa politique entraîné une très forte augmentation de la production de coton (figure II.7.1). La SOTOCO assure en effet, depuis la fourniture en intrants jusqu'à l'achat de la totalité de la production et son ramassage : le paysan est sûr d'écouler toute sa récolte et à un prix fixé officiellement. En année normale -en terme de pluviométrie- les producteurs de coton sont assurés de revenus monétaires intéressants. Cette situation a en outre été renforcée par la mise en route, en 1980, d'un projet

d'intensification agricole, financé par le Fonds Européen de Développement (FED) et portant sur une zone de la partie ouest de la préfecture. Ce projet a notamment promu la diffusion de la culture attelée, qui connaît du reste un essor certain.

Mais, ces importantes actions de développement qui ont privilégié la partie ouest de la préfecture, ont accentué une différenciation socio-économique à un niveau géographique, à savoir grosso modo entre l'ouest et l'est de la préfecture, ou encore entre les populations moba et gurma. Cette différenciation était déjà en cours dans les années antérieures, mais il est difficile d'en donner une explication. Invoquer des particularismes culturels différenciant les deux ethnies n'apparaît pas satisfaisant, quand on sait que les différences parfois observées renvoient davantage au niveau clanique qu'ethnique. La proximité géographique du Ghana a certainement joué en faveur du pays moba, ayant ainsi bénéficié de l'introduction de nouvelles techniques dans l'agriculture ghanéenne -avant son effondrement dans les années soixante dix-, ce qui lui a valu par exemple de connaître vers 1960 les premières charrues, introduites spontanément par des migrants moba revenus au village (Pilon & Pontié, 1988).

Quoiqu'il en soit, les différences apparaissent aujourd'hui très nettement (tableau III.2.1; tiré de Lévi & Pilon, 1988).

Tableau III.5 : Indices socio-économiques chez les Moba et Gurma en 1985.

| INDICES | MOBA | GURMA |
|---|------|-------|
| % des exploitations | | |
| - pratiquant la culture attelée..... | 40,4 | 4,6 |
| - pratiquant la culture du coton sur les champs collectifs..... | 45,4 | 28,9 |
| - comportant au moins un toit en tôle..... | 23,9 | 15,4 |
| - possédant au moins un poste radio... | 26,4 | 14,3 |
| - possédant au moins un vélo..... | 56,0 | 49,8 |
| % des hommes présents âgés de 15-29 ans cultivant un champ personnel..... | 63,2 | 50,8 |

Proportionnellement plus nombreuses à cultiver le coton et à pratiquer la culture attelée, les exploitations moba présentent une "richesse économique" -bien que faible dans l'absolu- plus importante qu'en pays gurma. Dans ce contexte, le désir d'une plus grande et plus précoce indépendance économique de la part des dépendants, s'est exprimé plus intensément en pays moba, se traduisant, d'un côté par l'obtention plus

fréquente de champs personnels (pour y faire du coton¹), de l'autre par une pratique de la séparation plus accentuée. Accédant par ailleurs un peu tôt au mariage (à 23,8 ans en moyenne contre 26,4 ans chez les Gurma), les hommes moba se séparent aussi un peu plus jeunes (à 35 ans en moyenne contre 37 ans pour les Gurma).

1- L'analyse des migrations temporaires de travail montre l'importance de ce facteur pour expliquer une plus forte propension à migrer en pays gurma (cf. Pilon & Pontié, 1988).

3. INTERROGATIONS SUR L'AVENIR

Un autre aspect du processus de séparation concerne la situation foncière des chefs de ménage, leur accès à la terre dépendant fortement de leur appartenance ou non à un clan propriétaire de terre. En effet, pour se séparer, encore faut-il que cela soit possible, c'est-à-dire pouvoir obtenir de la terre.

Les données de notre enquête montrent que cette variable "situation foncière" n'introduit aucune différenciation significative au niveau de la taille et de la structure des ménages moba-gurma (cf *infra* II.7.1). Dans un contexte de densification de l'espace, on pourrait penser que la non appartenance au clan propriétaire de terre constitue un frein à la séparation. Celle-ci est en effet une pratique "consommatrice" de terre. Quand un dépendant se sépare, outre qu'il récupère une partie du patrimoine foncier de l'exploitation "mère", il va, dans la plupart des cas, essayer d'obtenir des terres supplémentaires, auprès du chef de terre (en prenant sur les éventuelles réserves de terre du lignage) ou en en empruntant; devenant chef de ménage (d'exploitation), le besoin en terre se fait plus important. Par ailleurs, lors de notre enquête, les chefs de ménage appartenant à un clan "non propriétaire" de terre ont plus souvent exprimé un problème de manque de terre (pour 48% d'entre eux contre 34% chez les propriétaires). Or, nos données montrent plutôt (la différence est très faible) une pratique de la séparation plus fréquente chez les "non propriétaires" (49% contre 46%). Un résultat qui semble donc contredire notre hypothèse.

Un élément d'explication peut être avancé à travers ce discours entendu chez certains paysans "non propriétaires", qui expliquent des séparations à leur niveau comme élément d'une stratégie d'occupation maximale des terres. Ce comportement pourrait signifier une certaine prise de conscience de l'esprit de la réforme agro-foncière de 1974, à savoir que la terre appartient à celui qui la cultive (Folli, 1977). Même si cette réforme n'a pas été complètement appliquée, c'est dans ce sens que tranche généralement le tribunal ayant à juger des conflits fonciers. Ceci dit, la logique de ce comportement pourrait alors également s'appliquer aux "propriétaires". Significatif est cet autre comportement adopté par de nombreux paysans, qui déclarent maintenant préférer prêter de la terre pour une durée déterminée à l'avance et courte (souvent sur un an), afin d'être sûr de pouvoir la récupérer ensuite.

Le pays moba-gurma se caractérise par des situations foncières manifestement très diverses. Conséquence de l'histoire du peuplement et notamment d'une dispersion géographique des clans au cours du temps, les clans sont pour la plupart propriétaire en

au moins un endroit et "étrangers" (non propriétaires) là où ils sont venus trouver d'autres clans déjà installés. Certains clans, jadis puissants, se retrouvent avec d'importantes réserves de terre, d'autres, bien que premiers occupants, ne présentent pas une situation foncière meilleure que celle des clans venus après. Bien que ces derniers n'aient qu'un droit d'usage, il était jadis très rare que la terre leur soit retirée en totalité par les "propriétaires", en tout cas pas à cause d'un problème de manque de terre.

A la lumière de tous ces facteurs, l'évolution à venir suscite de nombreuses interrogations. D'une manière générale, une pression croissante sur la terre risque d'affecter le processus de la séparation dans son ampleur, de le freiner. Dans ces conditions, l'accès à la terre deviendra un enjeu de plus en plus important. Une telle évolution pourrait alors conduire à une augmentation de la taille des ménages par une rétention plus longue des dépendants. A moins que ceux-ci ne préfèrent recourir à la solution migratoire, soit par le biais des migrations temporaires de travail (ce que nous avons déjà observé; voir Lévi, Pilon, 1988), soit par des migrations définitives et de type familial, à l'étranger ou vers des zones encore "libres" au Togo.

La situation de demain sera aussi fonction de la politique de développement menée par l'Etat, dans tous ses aspects : agricole, foncier, commercial, emploi non agricole...mais également démographique (quelle politique de population, en ce qui concerne la réduction ou non de la croissance démographique et la répartition spatiale de la population ?).

Il convient en outre de prendre en compte la dimension sous-régionale, voire internationale, des facteurs économiques, politiques et démographiques. Les migrations vers l'étranger constituent, nous l'avons vu, une composante importante de la dynamique de la population moba-gurma. Dans la mesure où la quasi-totalité des pays de la sous-région connaissent des difficultés économiques -qui risquent de s'aggraver encore- et un même phénomène de forte croissance démographique, ne doit-on pas s'interroger sur les limites de la solution migratoire vers l'extérieur et partant, sur les conséquences de sa remise en cause ? Le conflit ayant opposé Moba et Konkomba en 1986 dans le nord du Ghana et le retour massif de migrants moba qu'il a alors entraîné, ainsi que les mesures d'expulsion d'étrangers prises par le Nigéria en 1983 et 1985, constituent des prémisses de politiques migratoires plus restrictives de la part des pays d'accueil.

Faire de la prospective dans chacun de ces domaines serait assurément une entreprise hasardeuse, et particulièrement en ce qui concerne les "réponses" qui seront apportées par la société moba-gurma elle-même. L'étude de la dynamique de la population moba-gurma montre, à l'inverse d'un discours encore dominant sur les

Faire de la prospective dans chacun de ces domaines serait assurément une entreprise hasardeuse, et particulièrement en ce qui concerne les "réponses" qui seront apportées par la société moba-gurma elle-même. L'étude de la dynamique de la population moba-gurma montre, à l'inverse d'un discours encore dominant sur les sociétés africaines, qu'elle n'est pas passive (ne faisant que subir le poids de la "tradition"), mais acteur participant de sa propre histoire démographique. Lieu premier d'une confrontation entre les logiques et stratégies individuelles et collectives, le ménage constitue un niveau privilégié d'observation et d'analyse des changements en cours et à venir.

CONCLUSION GENERALE

Tout d'abord, la nature de notre enquête, de type "renouvelée" sur la base du recensement de 1981, et la tentative d'analyse comparative des résultats avec ceux issus des recensements de 1970 et 1981, nous amènent à tirer quelques enseignements d'ordre conceptuel et méthodologique.

Les problèmes peuvent surgir à deux niveaux, d'une part quand il y a ré-utilisation des questionnaires d'une précédente opération de collecte (recensement ou enquête) pour la réalisation d'une enquête renouvelée, d'autre part lors d'une analyse comparative de résultats issus de sources différentes. Et ces problèmes sont de natures diverses.

La première difficulté réside évidemment dans l'hétérogénéité des définitions du "ménage"; un problème qui n'est pas nouveau et a déjà été mainte fois soulevé (Sala-Diakanda, 1988; Locoh, 1988). Mais en cas de convergence des définitions, encore faut-il être sûr de la manière dont elles ont été appliquées au moment de la collecte : problèmes de la formation des enquêteurs et de la réaction des enquêtés (notamment, un dépendant qui se déclare chef de ménage). Sauf en cas de résultats manifestement aberrants, de tels biais ne sont pas évidents à déceler. Concernant les données censitaires de 1970 par exemple, c'est la confrontation avec des informations d'autre nature lors de l'analyse comparative dans le temps de la taille et de la structure des ménages, qui nous a amené à conclure à des erreurs au moment de la collecte.

En ce qui concerne les liens de parenté, qui constituent les données de base pour l'analyse des structures familiales, il faut regretter une importante perte d'information due aux grilles de codification utilisées. Ainsi, alors que les informations recueillies sur les questionnaires des recensements de 1970 et 1981 permettaient par exemple d'identifier les épouses et enfants des fils ou frères d'un chef de ménage, ceux-ci disparurent à l'issue de la codification, dans la catégorie des "autres parents". La quasi-totalité des données censitaires africaines sont ainsi touchées par ce processus qui ampute sérieusement les possibilités d'analyse des structures familiales. Sans aller jusqu'aux précisions extrêmes des spécialistes de la parenté, une codification un peu plus détaillée et appropriée de ces liens de parenté suffirait à rendre compte des spécificités de la composition des familles africaines.

En aval des phases de collecte et de saisie des données, la phase d'exploitation n'est pas sans poser d'autres problèmes. Rappelons les valeurs aberrantes de certains résultats du recensement de 1981, concernant la taille des concessions et la structure des ménages.

Tous ces constats ne sont assurément pas propres aux données censitaires du Togo, ils invitent à d'autant plus de prudence tout analyste s'intéressant aux ménages, dans l'utilisation des données statistiques qui s'y rapportent. Alors qu'il existe un intérêt grandissant pour le ménage, comme unité privilégiée d'observation et d'analyse des

phénomènes tant démographiques que sociaux et économiques, ces divers enseignements doivent inciter les responsables de recensement et de toute enquête, à reconsidérer leurs stratégies de collecte, d'exploitation et d'analyse portant sur les ménages.

Maintenant, quelles conclusions peut-on tirer des résultats de notre étude spécifique sur la population moba-gurma ?

Le ménage, tel qu'il a été défini et saisi par le recensement de 1981 puis par notre enquête, et que l'on pourrait aussi dénommer "groupe domestique", correspond à l'unité de base de production et de consommation au sein de la société moba-gurma; et dans la grande majorité des cas, il constitue l'unité de résidence (équivalent à la concession).

Les caractéristiques essentielles en sont les suivantes :

- une très faible fréquence des chefs de ménage féminins;
- rareté des ménages composés d'une seule personne;
- la composition des ménages renvoie presque toujours à une relation de parenté, mais la parentèle demeure assez restreinte;
- la diversité des types de structures familiales, avec une fréquence élevée des ménages comprenant plusieurs noyaux familiaux, tandis que le ménage "nucléaire" (monogame) n'en concerne qu'une minorité;
- leur taille est en conséquence assez élevée (la plus élevée du pays au recensement de 1981), avec un poids important des jeunes enfants traduisant la forte fécondité qui caractérise la population moba-gurma;
- le mode de constitution des ménages, par séparation ou succession, joue un rôle important dans le processus de leur cycle de vie;
- les différences observées entre les populations moba et gurma, ou encore entre les parties est et ouest de la région, en ce qui concerne la composition et les types des ménages renvoient à une différenciation au niveau de leurs dynamiques démographiques et de leurs évolutions socio-économiques.

La mesure, permise par la nature de l'enquête -de type renouvelée- des changements qu'ont connus les ménages au niveau de leur taille, de leur composition et de leur structure, entre le recensement et l'enquête, permet de souligner la diversité, l'intensité et l'impact des phénomènes qui les affectent. D'abord, cette mesure constitue une sorte d'évaluation indirecte des niveaux de la fécondité, de la mortalité, de la nuptialité et des migrations. Ensuite, naissances, décès, mariages, désunions et migrations ne sont pas des événements seulement démographiques. A des degrés divers, chacun d'eux a des implications sociales, économiques et religieuses. Exceptée la

migration, chacun entraîne des cérémonies spécifiques, qui parfois impliquent des dépenses importantes (pour les funérailles particulièrement), mais aussi occasionne de nombreuses relations d'échange entre les ménages, entre clans. Elles exigent assurément des personnes qu'elles y consacrent une part importante de leur temps et parfois de leurs ressources.

Ainsi apparaît-il nécessaire de replacer ces événements individuels, d'une part au niveau du ménage et comme élément de son cycle de vie, d'autre part en rapport avec les autres ménages, les autres niveaux de l'organisation sociale.

La reconnaissance du ménage comme unité pertinente d'observation et d'analyse de la dynamique globale (démographique, sociale et économique) des sociétés, doit alors se traduire par une démarche analytique appropriée. Il peut s'agir par exemple de compléter les analyses classiques -faites à l'échelle des individus- de phénomènes tels que la migration, la polygamie et la scolarisation, par des analyses au niveau des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- BECCARI M., 1986 : *Eléments pour une géographie du peuplement de la Région des Savanes*; Dapaong, multigr., 42p.
- BONGAARTS J. et al (ed.), 1987 : *Family demography. Methods and their Applications*; Clarendon Press, Oxford, 365p.
- DE SURGY A., 1983 : *La divination par les huit cordelettes chez les Mwaba-Gurma (Nord-Togo). 1. Esquisse des croyances religieuses*; L'Harmattan, Paris, 328p.
- DE SURGY A., 1986 : *La divination par les huit cordelettes chez les Mwaba-Gurma (Nord-Togo). 2. Initiation et pratique divinatoire*; L'Harmattan, Paris, 320p.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1970 : *Manuel d'instruction aux agents recenseurs*; Ministère du Plan, Lomé.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1978 : *Recensement général de la population, vol 3 : données relatives aux ménages*; Ministère du Plan, Lomé.
- DIRECTION DE LA STATISTIQUE, 1981 : *Manuel d'instruction aux agents recenseurs*; Ministère du Plan et de la réforme administrative, Lomé, 34p.
- FOLLI M., 1977 : *La réforme agro-foncière et le droit coutumier au Togo*; in "Enjeux fonciers en Afrique noire", ORSTOM-Karthala, Paris, pp.253-263.
- LAMBONI Y. D., 1980 : *La fonction sociale de la prière au pays mwaba*; Mémoire de l'EPHE, Paris, 339p.
- LANGE M.F., 1987 : *Le refus de l'école*; in "Politique africaine", No 27, Karthala, Paris, pp.74-86.
- LEVI P. & PILON M., 1988 : *Enquête soci-démographique chez les Moba-Gurma du Nord-Togo - vol I. Méthodologie, caractéristiques générales, migrations*; ORSTOM, Lomé, 122p.
- LOCOH T., 1979 : *Aspects démographiques du cycle vital de la famille africaine au sud du Sahara*; Université du Bénin, Lomé, 57p.
- MEILLASSOUX C., 1982 : *Femmes, greniers et capitaux*; coll. FM/Fondations, Paris, 251p.
- MULLEN KREAMER C., 1989 : *The social and economic implications of Moba male and female pottery traditions (Northern Togo)*; communication at "the Eighth Triennial Symposium of African Art", Washington D.C., 15-17 juin 1989, 24p.
- MUSHAM H.V., 1976 : *On the demography of families*; in "Journal of comparative Family Studies", vol 7, .

- PILON M., 1984 : *Nuptialité, fécondité et reproduction sociale chez les Moba-Gurma du Nord-Togo : présentation des premiers résultats*; Mémoire de stage, ORSTOM, Lomé, multigr., 86p.
- REY S., 1989 : *"Entre avec la fraîcheur dans la maison". Schémas de reproduction et de santé, évolution du statut des femmes et transformations des milieux en pays moba-gurma (Nord-Togo)*; thèse de doctorat, Université de Provence, Marseille, 300p. + annexes.
- SEDES, 1976 : *Inventaire des ressources et programmation du développement de la vallée de l'Oti. Rapport d'étude pour la mise en valeur des terres libérées de l'onchocercose*; Ministère du Plan (TOGO/FAO/PNUD), Lomé, p.
- VIMARD P. & N'NCHO S., 1988 : *Les noyaux familiaux en Côte d'Ivoire : structures et probabilités de transition*; in "Congrès Africain de population", UIESP, Dakar, pp.5.2.59-5.2.75.
- ZWERNEMANN J., 1977 : *Communications orales à propos de l'histoire des Moba (Togo)*; Afrika und Upersee, Sprachen-Kulturen, BdLX, Heft 1/2, pp.86-116.

INDEX DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau I.1 : Répartition (%) des concessions et des ménages selon le nombre de ménages par concession en 1985. | 20 |
| Tableau II.1 : Caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménage, selon le sexe (enquête 1985). | 26 |
| Tableau II.2 : Répartition (%) de la population (exceptés les chefs de ménage) selon leur type de parenté. | 31 |
| Tableau II.3 : Répartition (%) de la population (exceptés les chefs de ménage) selon leur personne de rattachement en terme de parenté. | 32 |
| Tableau II.4 : Répartition (%) par groupe d'âges des types de parenté. Population masculine moba-gurma, résidente en 1985. | 34 |
| Tableau II.5 : Répartition (%) par groupe d'âges des types de parenté. Population féminine moba-gurma résidente en 1985. | 35 |
| Tableau II.6 : Répartition (%) des enfants de moins de 15 ans selon leur personne ou "famille" de rattachement. | 36 |
| Tableau II.7 : Fréquence (%) d'apparition des types de parenté et nombre moyen de personnes pour chacun d'eux (ménages de 2 personnes et plus). | 37 |
| Tableau II.8 : Répartition (%) des ménages selon leur taille. | 39 |
| Tableau II.9 : Répartition (%) des ménages selon le type du noyau familial central et du composant périphérique. | 41 |
| Tableau II.10 : Répartition (%) des types de ménage, pour l'ensemble et selon le sexe du chef de ménage. | 43 |
| Tableau II.11 : Distribution (%) des types de ménage en 1981 dans la Préfecture de Tône; milieu rural (source : recensement de 1981, vol.IV). | 44 |
| Tableau II.12 : Répartition (%) des ménages à noyau(x) familial(aux) secondaire(s) selon le nombre de ces noyaux. | 46 |
| Tableau II.13 : Caractéristiques des ménages selon leur rang au sein de la concession, en 1985. | 48 |
| Tableau II.14 : Distribution (%) par grand groupe d'âges, de l'âge d'accès au statut de chef de ménage selon le mode d'accession. | 54 |
| Tableau II.15 : Mode d'accession au statut de chef de ménage selon le lien de dépendance au sein du ménage antérieur (%). | 56 |

| | |
|---|----|
| Tableau II.16 : Lien de dépendance au sein du ménage antérieur selon le mode d'accession au statut de chef de ménage (%). | 56 |
| Tableau II.17 : Répartition des chefs de ménage selon le mode d'accession au statut de chef de ménage et le lien de dépendance au sein du ménage antérieur (%). | 57 |
| Tableau II.18 : Répartition (%) des ménages selon le type de ménage en 1985 et le type initial en 1981, pour les ménages présents aux deux passages mais dont le chef de ménage a changé. | 60 |
| Tableau II.19 : Répartition (%) des types de ménage en 1985 selon leur type initial en 1981 (pour les ménages présents aux deux passages et avec le même chef de ménage). | 61 |
| Tableau II.20 : Pourcentage des ménages affectés par différents événements entre 1981 et 1985. | 63 |
| Tableau II.21 : Répartition (%) par groupe d'âges des enfants survivants des femmes présentes en 1985, selon leur devenir; sexe masculin. | 65 |
| Tableau II.22 : Répartition (%) par groupe d'âges des enfants survivants des femmes présentes en 1985, selon leur devenir; sexe féminin. | 65 |
| Tableau II.23 : Caractérisation des cinq classes de ménages, issues de l'analyse multivariée. | 75 |
| Tableau II.24 : Caractéristiques des ménages moba et gurma en 1985. | 81 |
| Tableau II.25 : Fréquence (%) d'apparition des types de parenté et nombre moyen de personnes pour chacun d'eux (ménages de deux personnes et plus), selon l'ethnie en 1985. | 82 |
| Tableau III.1 : Répartition (%) des concessions selon le nombre de ménages par concession, en 1970 et 1981. | 87 |
| Tableau III.2 : Distribution (%) des types de ménage en 1970 et 1981 (ensemble des ménages). | 88 |
| Tableau III.3 : Evolution dans le temps de la pratique de la séparation. | 89 |
| Tableau III.4 : Age moyen des chefs de ménage selon le rang du ménage dans les concessions en abritant plusieurs, en 1970 et 1981. | 89 |
| Tableau III.5 : Indices socio-économiques chez les Moba et Gurma en 1985. | 92 |

INDEX DES FIGURES ET CARTES

| | |
|---|----|
| Figure I.1 : Localisation des concessions (<i>naag</i>) d'un village, selon leur clan (<i>buolu</i>) et lignage (<i>yaamul</i>) d'appartenance (village de Naagbaon, en pays moba). | 4 |
| Figure I.2 : Schéma descriptif d'une <i>naag</i> ; village de Kantindi, en pays gurma. | 9 |
| Figure II.1 : Pyramide des âges des chefs de ménage (enquête 1985; source tableau annexe II.1). | 24 |
| Figure II.2 : Répartition par groupe d'âges des chefs de ménage masculins selon l'état matrimonial (enquête 1985, source tableau annexe II.2). | 25 |
| Figure II.3 : Taux de polygamie par groupe d'âges, pour l'ensemble des hommes mariés et pour les chefs de ménage (enquête 1985, source tableau annexe II.3). | 25 |
| Figure II.4 : Répartition (%) des types de ménage selon le groupe d'âges du chef de ménage (sexe masculin; 1985) | 50 |
| Figure II.5 : Répartition (%) des types de ménage selon l'âge du chef de ménage et le mode de constitution. Sexe masculin. (Source tableaux annexes II.6 et II.7) | 57 |
| Figure II.6 : Représentation des axes factoriels 1 et 2 de l'analyse des correspondances multiples avec la projection des cinq classes issues de la classification. | 73 |
| Figure II.7 : Représentation des axes factoriels 1 et 3 de l'analyse des correspondances multiples avec la projection des cinq classes issues de la classification. | 74 |
| Carte II.1 : Taille moyenne des ménages, en 1981, pour chacun des villages enquêtés. | 78 |
| Carte II.2 : Densités de population en 1981, selon un calcul par isolignes. (source M. Beccari, 1987) | 78 |
| Carte II.3 : Taille moyenne des ménages, en 1981, par canton. (source recensement de 1981) | 79 |
| Carte II.4 : Densités de population en 1981 par canton. (source recensement de 1981) | 79 |



ANNEXES

TABLEAUX ANNEXES

Tableau annexe II.1 : Répartition (%) par groupe d'âges et par sexe des chefs de ménage. (Enquête 1985)

| Groupe d'âges | Sexe | |
|---------------|----------|---------|
| | masculin | féminin |
| 15-19 | 1,1 | - |
| 20-24 | 2,1 | - |
| 25-29 | 7,7 | - |
| 30-34 | 11,3 | - |
| 35-39 | 10,7 | 0,3 |
| 40-44 | 10,1 | 0,3 |
| 45-49 | 10,4 | 0,5 |
| 50-54 | 11,0 | 0,8 |
| 55-59 | 5,7 | 0,6 |
| 60-64 | 9,5 | 0,4 |
| 65-69 | 2,9 | 0,2 |
| 70 et + | 14,2 | 0,2 |
| TOTAL | 96,7 | 3,3 |

(effectif total : 6273)

Tableau annexe II.2 : Répartition (%) par groupe d'âges des chefs de ménage masculins selon leur état matrimonial. (Enquête 1985)

| Groupe d'âges | Célibataire | Monogame | Polygame | Divorcé | Veuf | TOTAL (effectif) |
|---------------|-------------|----------|----------|---------|------|------------------|
| 15-19 | 100,0 | - | - | - | - | 100 (6) |
| 20-29 | 20,0 | 66,0 | 11,0 | 3,0 | - | 100 (65) |
| 30-39 | 2,1 | 63,4 | 29,6 | 4,1 | 0,8 | 100 (145) |
| 40-49 | 2,2 | 57,0 | 35,6 | 2,2 | 3,0 | 100 (135) |
| 50-59 | - | 43,2 | 55,0 | 0,9 | 0,9 | 100 (112) |
| 60-69 | - | 35,4 | 58,5 | - | 6,1 | 100 (83) |
| 70 et + | - | 46,4 | 47,4 | 1,0 | 5,2 | 100 (97) |
| Ensemble | 4,1 | 52,0 | 39,4 | 2,0 | 2,5 | 100 (643) |

Tableau annexe II.3 : Taux de polygamie par groupe d'âges des chefs de ménage et de l'ensemble des hommes mariés. (Enquête 1985)

| Groupe d'âges | Chefs de ménage | Ensemble des hommes |
|-----------------|-----------------|---------------------|
| 20-29 | 14,0 | 11,6 |
| 30-39 | 31,6 | 32,5 |
| 40-49 | 38,6 | 39,2 |
| 50-59 | 56,0 | 55,4 |
| 60-69 | 62,3 | 59,3 |
| 70 et + | 50,5 | 50,5 |
| Ensemble | 43,1 | 36,1 |

Tableau annexe II.4 : Répartition (%) des ménages selon le type du noyau familial central et du composant périphérique. Chefs de ménage masculins. (Enquête 1985)

| COMPOSANT PÉRIPHÉRIQUE | NOYAU FAMILIAL CENTRAL | | | | TOTAL |
|---|------------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| | CM seul | Couple (CM+ep.) | Parental (CM+ep. +enfants) | Monoparental (CM + enfants) | |
| - Aucun..... | 0,8 | 0,6 | 35,7 | 1,2 | 38,3 |
| - Ascendant(s) [Asc]..... | 0,3 | 0,3 | 5,1 | 0,3 | 6,0 |
| - Frères,soeurs célibataires [Col]..... | - | 0,2 | 6,8 | 0,2 | 7,2 |
| - Autres parents [AP]..... | 0,5 | 0,4 | 3,0 | - | 3,9 |
| - Asc + Col..... | 2,9 | 0,5 | 5,8 | 0,2 | 9,4 |
| - Asc+AP ou Col+AP ou Asc+Col+AP..... | 0,3 | - | 1,9 | - | 2,2 |
| - Noyau familial d'un fils [Fs]..... | 0,6 | 0,9 | 10,3 | 0,2 | 12,0 |
| - Fs + Asc/Col/AP..... | 0,3 | 0,3 | 3,9 | - | 4,5 |
| - Noyau familial d'un frère, neveu [Fr]... | 0,3 | 0,2 | 4,7 | 0,4 | 5,6 |
| - Fr + Asc/Col/AP..... | 0,5 | 0,9 | 7,5 | 0,5 | 9,4 |
| - Fs + Fr + Asc/Col/AP..... | - | - | 1,5 | - | 1,5 |
| TOTAL (effectif) | 6,5 | 4,3 | 86,2 | 3,0 | 100,0 (643) |

Tableau annexe II.5 : Types de ménage selon l'âge du chef de ménage; chefs de ménage masculins. (Enquête 1985)

| Type de ménage | Age du chef de ménage | | | | | |
|----------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | < 30 | 30-39 | 40-49 | 50-59 | 60-69 | 70 & + |
| CM seul | - | 2 | 1 | - | - | - |
| Mén nucléaire | 21 | 49 | 41 | 46 | 33 | 23 |
| - monogame | (18) | (33) | (22) | (24) | (15) | (14) |
| - polygame | (3) | (16) | (19) | (22) | (18) | (9) |
| Mén élargi | 67 | 31 | 32 | 22 | 14 | 11 |
| Mén à NFS(filis) | - | - | 7 | 14 | 33 | 55 |
| Mén à NFS(frère) | 12 | 18 | 19 | 13 | 16 | 8 |
| Mén à NFS(filis) + NFS(frère) | - | - | - | 4 | 4 | 3 |
| TOTAL | 100 (72) | 100 (145) | 100 (135) | 100 (111) | 100 (82) | 100 (97) |

CM : Chef de ménage

Mén : Ménage

NFS : Noyau Familial Secondaire

Tableau annexe II.6 : Types de ménage selon l'âge du chef de ménage (de sexe masculin); ménages constitués par succession. (Enquête 1985)

| Type de ménage | Age du chef de ménage | | | |
|---------------------------------|-----------------------|--------------|--------------|--------------|
| | < 30 | 30-49 | 50-59 | 60 et+ |
| CM seul | - | 2 | - | - |
| Mén nucléaire | | | | |
| -monogame | 4 | 13 | 17 | 11 |
| -polygame | - | 11 | 14 | 12 |
| Mén élargi | 79 | 43 | 30 | 14 |
| Mén à NFS(fils) | - | 3 | 16 | 47 |
| Mén à NFS(frère) | 17 | 28 | 18 | 12 |
| Mén à NFS(fils) + NFS(frère) | - | - | 5 | 4 |
| TOTAL | 100 (30) | 100 (117) | 100 (63) | 100 (122) |

CM : Chef de ménage

Mén : Ménage

NFS : Noyau Familial Secondaire

Tableau annexe II.7 : Types de ménage selon l'âge du chef de ménage (de sexe masculin); ménages constitués par séparation. (Enquête 1985)

| Type de ménage | Age du chef de ménage | | | |
|---------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|-------------|
| | < 30 | 30-49 | 50-59 | 60 et+ |
| CM seul | - | 1 | - | - |
| Mén nucléaire | | | | |
| -monogame | 32 | 38 | 32 | 19 |
| -polygame | 5 | 22 | 35 | 17 |
| Mén élargi | 55 | 23 | 11 | 11 |
| Mén à NFS(fils) | - | 5 | 11 | 40 |
| Mén à NFS(frère) | 8 | 11 | 9 | 11 |
| Mén à NFS(fils) + NFS(frère) | - | - | 2 | 2 |
| TOTAL | 100 (38) | 100 (159) | 100 (46) | 100 (57) |

CM : Chef de ménage

Mén : Ménage

NFS : Noyau Familial Secondaire

Tableau annexe II.8 : Aide à l'interprétation de l'analyse factorielle des correspondances. Édition sur le facteur 1 des modalités actives.

| NUMERO | IDENT | LIBELLE DE LA VARIABLE | LIBELLE DE LA MODALITE | POIDS | VALEUR-TEST |
|---------------|-------|--------------------------------|-------------------------|--------|-------------|
| 1 | 4 | ETAT MATRIMINAL DU CM | POLYGAME | 252.00 | -17.33 |
| 2 | 5 | TYPE DE MENAGE | MENAGE AVEC NFS DE FILS | 106.00 | -13.28 |
| 3 | 5 | AGE DU CM f | 60 ANS ET PLUS | 180.00 | -12.7 |
| 4 | 6 | TAILLE DU MENAGE | 15 ET PLUS | 98.00 | -12.6 |
| 5 | 1 | MODE DE CONSTITUTION DU MENAGE | SUCCESSION | 328.00 | -11.4 |
| 6 | 5 | TAILLE DU MENAGE | 11-14 | 134.00 | -9.98 |
| 7 | 1 | CM ANTERIEUR | PERE | 377.00 | -7.70 |
| 8 | 3 | TYPE DE MENAGE | MENAGE NUCLEAIRE POLYG. | 99.00 | -5.97 |
| 9 | 1 | RANG DU MENAGE | MENAGE UNIQUE | 571.00 | -4.67 |
| 10 | 4 | AGE DU CM | 50-59 ANS | 110.00 | -4.22 |
| 11 | 7 | TYPE DE MENAGE | MENAGE AVEC NFS DE FsFr | 10.00 | -3.75 |
| 12 | 6 | TYPE DE MENAGE | MENAGE AVEC NFS DE Fr | 96.00 | -3.54 |
| ZONE CENTRALE | | | | | |
| 20 | 3 | AGE DU CM | 40-49 ANS | 132.00 | 2.33 |
| 21 | 3 | CM ANTERIEUR | AUTRE | 90.00 | 2.79 |
| 22 | 1 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | CELIBATAIRE | 25.00 | 5.35 |
| 23 | 2 | CM ANTERIEUR | FRERE | 167.00 | 6.37 |
| 24 | 4 | TYPE DE MENAGE | MENAGE ELARGI | 183.00 | 6.44 |
| 25 | 3 | RANG DU MENAGE | MENAGE SECONDAIRE | 36.00 | 7.57 |
| 26 | 2 | AGE DU CM | 30-39 ANS | 141.00 | 8.01 |
| 27 | 1 | AGE DU CM | MOINS DE 30 ANS | 71.00 | 9.73 |
| 28 | 2 | TAILLE DU MENAGE | 2-4 | 72.00 | 11.10 |
| 29 | 3 | TAILLE DU MENAGE | 5-7 | 177.00 | 11.15 |
| 30 | 2 | MODE DE CONSTITUTION DU MENAGE | SEPARATION | 306.00 | 11.49 |
| 31 | 2 | TYPE DE MENAGE | MENAGE NUCLEAIRE MONOG. | 140.00 | 14.32 |
| 32 | 3 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | MONOGAME | 331.00 | 14.89 |

Tableau annexe II.9 : Aide à l'interprétation de l'analyse factorielle des correspondances. Édition sur le facteur 2 des modalités actives.

| NUMERO | IDENT | LIBELLE DE LA VARIABLE | LIBELLE DE LA MODALITE | POIDS | VALEUR-TEST |
|---------------|-------|--------------------------------|-------------------------|--------|-------------|
| 1 | 2 | MODE DE CONSTITUTION DU MENAGE | SEPARATION | 306.00 | -14.77 |
| 2 | 3 | TYPE DE MENAGE | MENAGE NUCLEAIRE POLYG. | 99.00 | -11.94 |
| 3 | 2 | CM ANTERIEUR | FRERE | 167.00 | -10.83 |
| 4 | 4 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | POLYGAME | 252.00 | -8.06 |
| 5 | 3 | RANG DU MENAGE | MENAGE SECONDAIRE | 36.00 | -5.54 |
| 6 | 2 | TYPE DU MENAGE | MENAGE NUCLEAIRE MONOG. | 140.00 | -5.25 |
| 7 | 3 | AGE DU CM | 40-49 ANS | 132.00 | -5.18 |
| 8 | 2 | AGE DU CM | 30-39 ANS | 141.00 | -4.83 |
| 9 | 4 | TAILLE DU MENAGE | 8-10 | 153.00 | -3.08 |
| 10 | 4 | AGE DU CM | 50-59 ANS | 110.00 | -2.90 |
| 11 | 1 | ETHNIE DU CM | MOBA | 361.00 | -2.63 |
| 12 | 3 | CM ANTERIEUR | AUTRE | 90.00 | -2.14 |
| ZONE CENTRALE | | | | | |
| 22 | 5 | AGE DU CM | 60 ANS ET PLUS | 180.00 | 2.13 |
| 23 | 6 | TYPE DE MENAGE | MENAGE AVEC NFS DE Fr | 96.00 | 2.15 |
| 24 | 2 | ETHNIE DU CM | GURMA | 273.00 | 2.63 |
| 25 | 2 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | VEUF-DIVORCE | 26.00 | 3.04 |
| 26 | 2 | RANG DU MENAGE | PREMIER MENAGE | 27.00 | 5.13 |
| 27 | 2 | TAILLE DU MENAGE | 2-4 | 72.00 | 5.72 |
| 28 | 1 | CM ANTERIEUR | PERE | 377.00 | 11.24 |
| 29 | 4 | TYPE DU MENAGE | MENAGE ELARGIS-7 | 183.00 | 11.47 |
| 30 | 1 | AGE DU CM | MOINS DE 30 ANS | 71.00 | 13.48 |
| 31 | 1 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | CELIBATAIRE | 25.00 | 14.37 |
| 32 | 1 | MODE DE CONSTITUTION DU MENAGE | SUCCESSION | 328.00 | 14.77 |

Tableau annexe II.10 : Aide à l'interprétation de l'analyse factorielle des correspondances. Edition sur le facteur 3 des modalités actives.

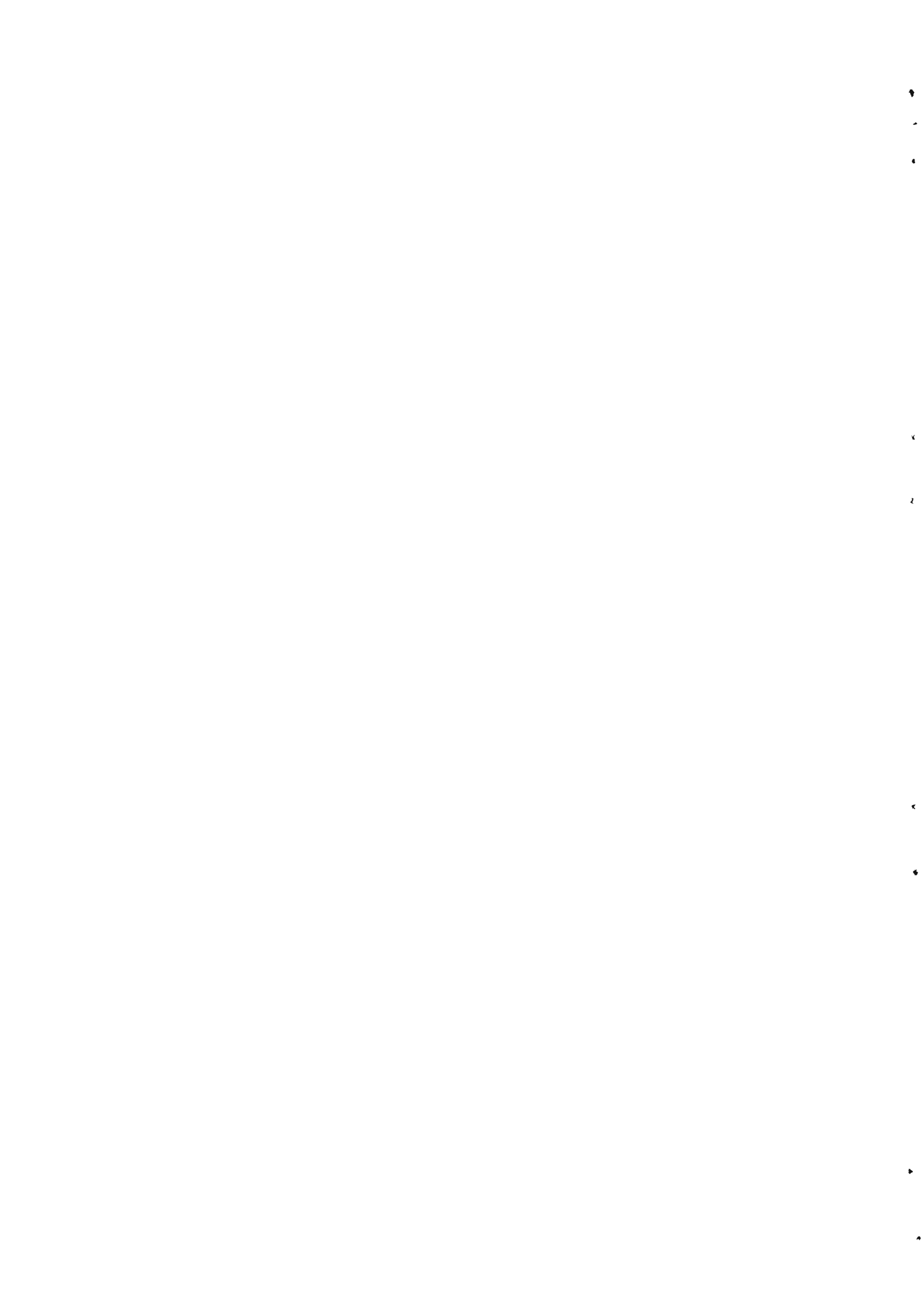
| NUMERO | IDENT | LIBELLE DE LA VARIABLE | LIBELLE DE LA MODALITE | POIDS | VALEUR-TEST |
|---------------|-------|--------------------------------|-------------------------|--------|-------------|
| 1 | 3 | ETAT MATRIMINAL DU CM | MONOGAME | 331.00 | -13.97 |
| 2 | 2 | TYPE DE MENAGE | MENAGE NUCLEAIRE MONOG. | 140.00 | -10.89 |
| 3 | 2 | ETHNIE DU CM | GURMA | 273.00 | -8.50 |
| 4 | 5 | AGE DU CMTAILLE DU MENAGE | 60 ANS ET PLUS | 180.00 | -8.33 |
| 5 | 5 | TYPE DE MENAGE | MENAGE AVEC NFS DE Fs | 106.00 | -6.26 |
| 6 | 1 | MODE DE CONSTITUTION DU MENAGE | SUCCESSION11-14 | 328.00 | -5.63 |
| 7 | 6 | TYPE DE MENAGE | MENAGE AVEC NFS DE Fr | 96.00 | -5.11 |
| 8 | 2 | ETAT MATRIMINAL DU CM | VEUF-DIVORCE | 26.00 | -4.91 |
| 9 | 3 | TAILLE DU MENAGE | 5-7 | 177.00 | -3.93 |
| 10 | 1 | CM ANTERIEUR | PERE | 377.00 | -3.68 |
| 11 | 6 | TAILLE DU MENAGE | 15 ET PLUS | 98.00 | -2.87 |
| ZONE CENTRALE | | | | | |
| 24 | 5 | TAILLE DU MENAGE | 11-14 | 134.00 | 4.40 |
| 25 | 3 | CM ANTERIEUR | AUTRE | 90.00 | 5.20 |
| 26 | 2 | MODE DE CONSTITUTION DU MENAG | SEPARATION30-39 ANS | 306.00 | 5.63 |
| 27 | 1 | ETHNIE DU CM | MOBA | 361.00 | 8.50 |
| 28 | 4 | TYPE DE MENAGE | MENAGE ELARGI | 183.00 | 9.07 |
| 29 | 1 | AGE DU CMTAILLE DU MENAGE | MOINS DE 30 ANS | 71.00 | 10.09 |
| 30 | 1 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | CELIBATAIRE | 25.00 | 10.96 |
| 31 | 4 | ETAT MATRIMONIAL DU CM | POLYGAME | 252.00 | 11.89 |
| 32 | 3 | TYPE DE MENAGE | MENAGE NUCLEAIRE POLYG. | 99.00 | 13.05 |

Tableau annexe II.11 : Répartition (%) des ménages selon le type du noyau familial central et du composant périphérique; chefs de ménage moba et masculins. (Enquête 1985).

| COMPOSANT PERIPHERIQUE | NOYAU FAMILIAL CENTRAL | | | | TOTAL |
|---|------------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| | CM seul | Couple (CM+ep.) | Parental (CM+ep. +enfants) | Monoparental (CM + enfants) | |
| - Aucun..... | 1,1 | 0,8 | 36,5 | 1,1 | 39,5 |
| - Ascendant(s) [Asc]..... | 0,5 | 0,5 | 4,7 | 0,3 | 6,0 |
| - Frères,soeurs célibataires [Col]..... | - | 0,3 | 7,9 | - | 8,2 |
| - Autres parents [AP]..... | 0,5 | 0,5 | 3,3 | - | 4,3 |
| - Asc + Col..... | 3,0 | 0,3 | 6,6 | - | 9,9 |
| - Asc+AP ou Col+AP ou Asc+Col+AP..... | 0,3 | - | 1,9 | - | 2,2 |
| - Noyau familial d'un fils [Fs]..... | 0,3 | 1,1 | 11,2 | 0,3 | 12,9 |
| - Fs + Asc/Col/AP..... | - | 0,3 | 4,1 | - | 4,4 |
| - Noyau familial d'un frère, neveu [Fr]... | 0,5 | - | 3,3 | 0,3 | 4,1 |
| - Fr + Asc/Col/AP..... | - | 0,8 | 6,0 | 0,3 | 7,1 |
| - Fs + Fr + Asc/Col/AP..... | - | - | 1,4 | - | 1,4 |
| TOTAL (effectif) | 6,2 | 4,6 | 86,9 | 2,3 | 100,0 (365) |

Tableau annexe II.12 : Répartition (%) des ménages selon le type du noyau familial central et du composant périphérique; chefs de ménage gurma et masculins. (Enquête 1985).

| COMPOSANT PERIPHERIQUE | NOYAU FAMILIAL CENTRAL | | | | TOTAL |
|---|------------------------|--------------------|----------------------------------|-----------------------------------|-------|
| | CM seul | Couple (CM+ep.) | Parental (CM+ep. +enfants) | Monoparental (CM + enfants) | |
| - Aucun..... | 0,4 | 0,4 | 34,9 | 1,4 | 37,1 |
| - Ascendant(s) [Asc]..... | - | - | 5,6 | 0,4 | 6,0 |
| - Frères,soeurs célibataires [Col]..... | - | - | 5,3 | 0,4 | 5,7 |
| - Autres parents [AP]..... | 0,4 | 0,4 | 2,4 | - | 3,2 |
| - Asc + Col..... | 2,9 | 0,7 | 4,6 | 0,4 | 8,6 |
| - Asc+AP ou Col+AP ou Asc+Col+AP..... | 0,4 | - | 1,8 | - | 2,2 |
| - Noyau familial d'un fils [Fs]..... | 1,1 | 0,7 | 9,0 | - | 10,8 |
| - Fs + Asc/Col/AP..... | 0,7 | 0,4 | 3,6 | - | 4,7 |
| - Noyau familial d'un frère, neveu [Fr]... | - | 0,4 | 6,5 | 0,7 | 7,6 |
| - Fr + Asc/Col/AP..... | 1,1 | 1,1 | 9,4 | 0,7 | 12,3 |
| - Fs + Fr + Asc/Col/AP..... | - | - | 1,8 | - | 1,8 |
| TOTAL (effectif) | 7,0 | 4,1 | 84,9 | 4,0 | 100,0 |



CODIFICATION DES STRUCTURES FAMILIALES

| LIEN DE PARENTE | | | | RAPPORT DE PARENTE | |
|-----------------|----------------|-----------|---------|--------------------|---------|
| CM* | Homme | C, V, D** | 10 | CM | 01 |
| | Mx*** | | 11 à 17 | CM et sa xè épouse | 11 à 17 |
| | Femme | | 18 | xè épouse du CM | 21 à 27 |
| | Co-épouse | | 20 | xè co-épouse | 31 à 37 |
| | xè épouse | | 21 à 27 | Mère | 38 |
| | Père | C, V, D | 30 | Marâtre | 39 |
| | | Mx | 31 à 37 | | |
| | Mère | | 38 | | |
| | Marâtre | | 39 | | |
| | Oncle | C, V, D | 40 | Oncle seul | 40 |
| | | Mx | 41 à 47 | Oncle et xè épouse | 41 à 47 |
| | Tante | | 48 | Tante | 48 |
| | Grands-parents | | 49 | | |
| | Fils | C, V, D | 50 | Fils seul | 50 |
| | | Mx | 51 à 57 | Fils et xè épouse | 51 à 57 |
| | Fille | | 58 | Fille | 58 |
| | Petit-fils | C, V, D | 60 | Petit-fils | 60 |
| | | Mx | 61 à 67 | Pt-fils et xè ép. | 61 à 67 |
| | Petite-fille | | 68 | Petite-fille | 68 |
| | Frère | C, V, D | 70 | Frère seul | 70 |
| | | Mx | 71 à 77 | Frère et xè épouse | 71 à 77 |
| | Soeur | | 78 | Soeur | 78 |
| | Cousin(e) | | 79 | Cousin(e) | 79 |
| | Demi-Frère | C, V, D | 80 | Demi-Frère, seul | 80 |
| | | Mx | 81 à 87 | D.-Frère et xè ép. | 81 à 87 |
| | Demi-soeur | | 88 | Demi-soeur | 88 |
| | Neveu | C, V, D | 90 | Neveu, seul | 90 |
| | | Mx | 91 à 97 | Neveu et xè ép. | 91 à 97 |
| | Nièce | | 98 | Nièce | 98 |
| | Belle-fille | | 03 | Belle-fille | 03 |
| | Belle-soeur | | 04 | Belle-soeur | 04 |
| | Autre Parent | | 05 | Autre Parent | 05 |
| | Sans Parenté | | 06 | Sans Parenté | 06 |
| | Non Précisé | | 09 | Non Précisé | 09 |
| | Non concerné | | 99 | Non concerné | 99 |

- * Chef de ménage
 ** Célibataire - Veuf - Divorcé
 *** Marié avec x épouses

La colonne "lien de parenté" indique le lien de parenté "primaire", quelle que soit la personne de référence.

La colonne "rapport de parenté" précise le lien de parenté avec la personne de référence au sein du ménage.

ORSTOM

Direction Générale :
213, Rue LAFAYETTE - 75010 - PARIS
Centre ORSTOM de LOME
B. P. 375 LOME
République du Togo